



92
Class

B233
Book

General Theological Seminary Library

CHELSEA SQUARE, NEW YORK

Purchased from the fund bequeathed to the Seminary by

EUGENE AUGUSTUS HOFFMAN, D. D.

DEAN 1879-1902

NOTICE

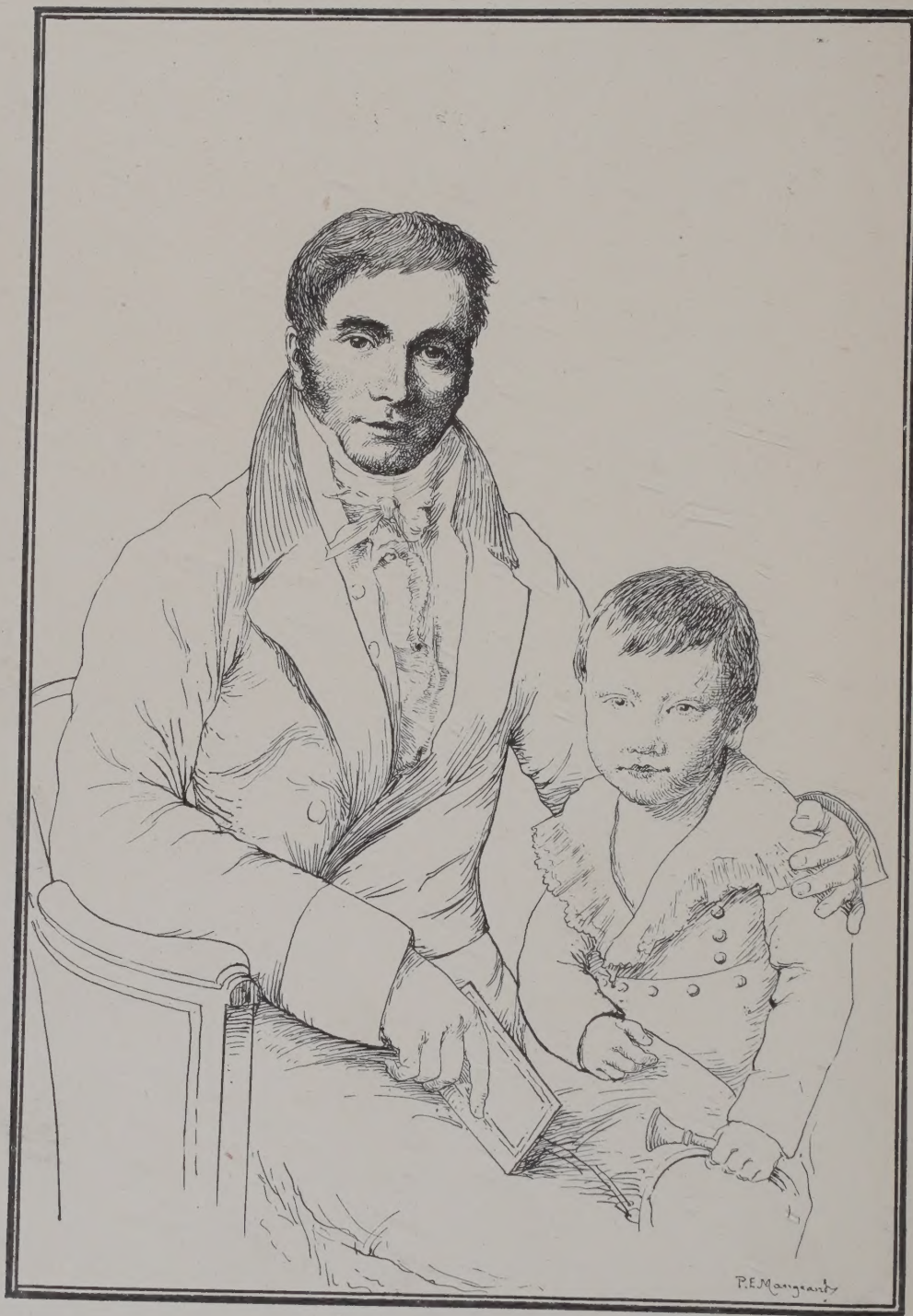
SUR

LES TROIS FRÈRES BARBET

(BARBET DE JOUY, HENRY ET AUG. BARBET)

Tiré à 200 exemplaires non mis dans le commerce

Exemplaire offert à Monsieur l'abbé Boudard .



J. BARBET DE JOUY
D'après le portrait peint en 1814 par Riesner.

NOTICE

SUR

LES TROIS FRÈRES BARBET

Joseph Henry 1812-1896
(BARBET DE JOUY, HENRY ET AUG. BARBET)

1789 - 1875
ET SUR LEURS ANCÊTRES

PROTESTANTS

SUIVIE DU RÉCIT DES DERNIERS MOMENTS DE

F. DE LAMENNAIS

FAIT PAR

1792 - 1872
AUG. BARBET

L'un de ses exécuteurs testamentaires.



PARIS

IMPRIMERIE DE PHILIPPE RENOARD

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

1919

92
B233
89949

MADE IN U.S.A.
MADE IN U.S.A.
MADE IN U.S.A.



A MES PETITS-FILS



UNE notice sur nos grands-parents est-elle bien utile? Pourquoi lutter contre le temps qui efface la mémoire des disparus aussi complètement qu'il détruit leurs corps? Pourquoi fatiguer notre esprit de ces vieux souvenirs et user nos forces à entretenir des tombes? Cessons de nous occuper de ce qui ne reviendra pas; regardons devant nous, profitons de l'heure qui fuit et hâtons-nous de jouir des plaisirs que nous offre le hasard. Voilà ce que semble dire la raison.

Et pourtant, le culte des morts est universel; il a existé dans tous les temps; il fait partie de notre conscience comme celui de Dieu ou

de la Patrie. De tels dogmes ne sont, il est vrai, inscrits nulle part, nul ne les a vus naître, nul n'en est dépositaire; mais quand ils sont transgressés par les plus puissantes tyrannies, le cri d'une femme, Antigone, Lucrèce ou Jeanne d'Arc, suffit pour soulever un peuple entier.

Ces sentiments mystérieux dominent la raison et justifient l'utilité de ce livre; ils donnèrent à vos ancêtres la force de souffrir pour leur religion, à votre père le courage de mourir pour sa patrie; ces dogmes vivront également dans vos cœurs.

L.-ALEX. BARBET.

Paris, juillet 1918.



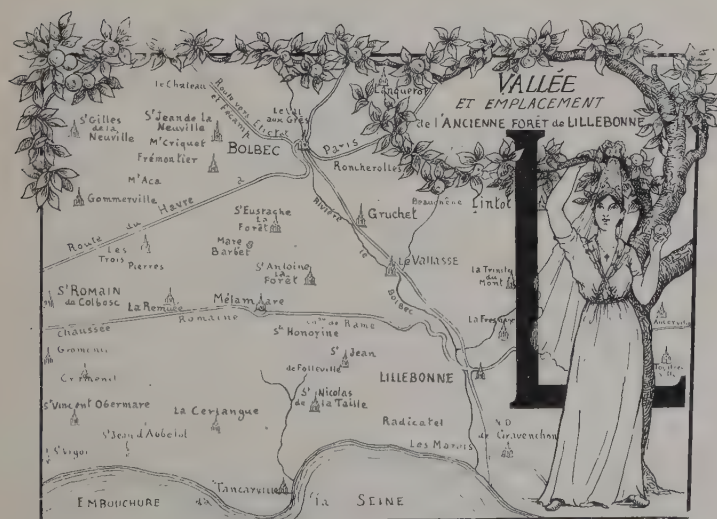


Les moines défrichent la forêt de Lillebonne.

CHAPITRE PREMIER

SAINT-EUSTACHE ET SAINT-ANTOINE-LA-FORÊT

PIERRE, ROBERT ET JEAN BARBET



Le Pays de Caux est un des plus beaux de la Normandie. Il occupe le triangle formé par la Manche, la rive droite de la basse Seine et une ligne passant à l'est de Dieppe et de Duclair. Le Havre en marque à l'ouest le sommet. Le plateau est à 120 mètres environ d'altitude. A l'époque romaine, il était couvert de forêts au milieu desquelles la colonisation établit des cul-

tures et des villas. La ferme d'aujourd'hui conserve l'aspect ancien : imaginez un vaste rectangle que limitent des levées de terre plantées à leur sommet de grands hêtres jointifs. A l'intérieur est la *cour* herbeuse avec ses arbres fruitiers ; sur les côtés s'élèvent des bâtiments d'exploitation construits en pans de bois garnis de pisé et

couverts de grands toits de chaume qu'envahit la verdure. Du dehors, la ferme paraît un bosquet, au dedans elle devient un jardin merveilleux quand les pommiers s'ornent au printemps de fleurs rosées¹.

Le plateau est coupé de vallées courtes mais profondes, celles du nord vont à la mer, celles du midi descendent à la Seine. Leurs falaises boisées enserrent des pâturages toujours verts. L'une d'entre elles nous intéressera particulièrement; elle s'étend de Bolbec à Lillebonne et compte parmi les plus importantes, quoique sa longueur ne dépasse guère deux lieues.

Cette vallée se jette dans la Seine près de Lillebonne, l'antique capitale des Calètes, les Cauchois d'aujourd'hui. César Auguste en fit le centre de la province; elle garde de sa grandeur passée les ruines d'un théâtre. Après les Romains vinrent les Francs, puis les Normands qui, grands bâtisseurs, élevèrent un donjon sur les ruines de la ville romaine. C'est dans sa grande salle qu'en 1066, Guillaume décida les barons et les prélats de Normandie à conquérir l'Angleterre. Une grosse tour, des restes de fortifications enveloppés de lierre marquent l'emplacement du vieux château. En remontant la vallée, on arrive aux ruines de la célèbre abbaye du Valasse, que fondèrent en 1157 l'impératrice Mathilde et son fils Henri II, roi d'Angleterre. Sur la rive gauche, au delà des ruines du vieux monastère, l'église gothique de Gruchet, construite à mi-côte, domine la vallée de son haut clocher de pierre. Enfin, près des sources de la petite rivière, nous trouvons le gros bourg de Bolbec.

Les sires de Bolbec furent la souche des Buckingham; l'un d'eux, Gautier Giffard, se distingua à Hastings et reçut de Guillaume treize seigneuries en Angleterre. Cette époque héroïque est close : les guerres, les incendies ont détruit les vieux donjons dont il ne reste que des soubassements cachés sous les ronces; Bolbec ne peut plus montrer que les nombreuses usines qui font aujourd'hui sa renommée.

Le plateau qui domine la rive droite de la vallée était, au XI^e siècle, occupé par la forêt de Lillebonne où Guillaume le Conquérant aimait à chasser. Elle s'étendait à l'ouest jusqu'à Saint-Romain, au sud jusqu'à la Seine, au nord jusqu'à Anxtot et était traversée par la chaussée romaine de Lillebonne à Harfleur. Au début du XIII^e siècle, les propriétaires de cette forêt, parmi lesquels étaient les moines du Valasse, y attirèrent des familles paysannes. Ces colons, ces hostes, comme on les appelait alors, recevaient à fief les terres qu'ils défrichaient sous condition de redevances. Les moines dirigeaient la colonisation et aidaient à construire les églises. C'est ainsi que, dans les clairières de la forêt de Lillebonne, s'élevèrent les paroisses des Trois-Pierres, de la Remuée, de Mélamare, de Saint-Nicolas-de-la-Taille, de Saint-Antoine-de-la-Forêt, de Saint-Eustache-de-la-Forêt, *in foresta*, disent les anciens

1. En Normandie, les levées de terre formant l'enceinte se nomment *fossés*; la cour plantée de pommiers limitée par ces *fossés* s'appelle *masure*. Pages 35, 121, 123, 124 sont les vues de Lillebonne, du Gruchet, d'une ferme et du Valasse.

actes. Saint-Antoine a conservé son portail roman¹. Saint-Eustache n'a plus que la base de son ancien clocher, mais l'église gothique construite vers 1470 est encore intéressante.

Au ^{xiii}e siècle, le nom de Barbet se rencontrait à Saint-Eustache; un Pierre Barbet, de Saint-Eustache en Normandie, était prêtre et architecte en 1279; au siècle suivant, un Raoul Barbet, curé de Saint-Nicolas-de-la-Taille, était en 1381 garde à la cour de Rouen.

Au ^{xv}e siècle, nous trouvons encore des familles de cultivateurs du nom de Barbet établies sur le territoire de Saint-Eustache-de-la-Forêt. L'une d'entre elles possédait une ferme construite au bord d'une grande mare naturelle. C'était un bien familial qui se transmettait d'aîné en aîné. Cette terre fut confisquée en 1685 comme étant la propriété de Louis Barbet, réformé sorti du royaume malgré la défense des édits; les groupes de maisons paysannes qui se sont établies sur son emplacement s'appellent encore aujourd'hui le hameau de la mare Barbet.

Ce nom de Barbet, répandu dans le pays de Caux et aussi dans les Cévennes, a excité la curiosité des érudits. Je lis dans une note laissée par mon père : *Le neveu de mon frère aîné, L. Vitet, écrit une histoire de Dieppe et, à l'occasion de ce travail, rechercha comment ce nom de Barbet s'introduisit dans le pays. Il nous expliqua que des ministres vaudois, appelés Barbets, vinrent prêcher la réforme au pays de Caux et que, par extension, on donna ce nom aux prédicants qui enseignaient l'Évangile*². En ce qui concerne le pays de Caux, je ne partage pas l'avis du savant académicien : nous avons vu que le nom existait à Saint-Eustache bien avant la



Hameau de la Mare Barbet.

1. Voir page 23 le portail de Saint-Antoine et page 1 l'église de Saint-Eustache.

2. J. Barbet de Jouy et Vitet épousèrent les deux filles d'Arnaudtizon, manufacturier de Rouen. Vitet eut pour fils L. Vitet, académicien, dont l'avis est cité ici. Cet avis avait déjà été émis par Moréri dans son dictionnaire à l'article Barbet. Dans le langage des Vaudois, Barbet veut dire oncle, ancien et aussi ministre de l'Évangile. Dans le midi de la France on donna ce nom aux protestants des Cévennes. Quand Louis XIV envoya une armée pour les arrêter et les pendre, plusieurs se réfugièrent dans les bois et les cavernes. C'est ainsi qu'à la fin du ^{xviii}e siècle, le nom de Barbet devint dans le Midi synonyme de hors la loi.

Réforme; un Normand, Pierre Barbet, fut évêque de Reims au ^{xiii}^e siècle. A une époque où l'orthographe n'était pas fixée, les termes Barbé, Barbet, Barbey ou Barbette désignaient une espèce de chien et servaient de noms de famille comme ceux de Cerf, Lièvre, Perdreau, Bœuf ou Faucon qui s'employaient avec ou sans l'article. Plusieurs Barbet, Barbette ou Barbey ont été gratifiés d'armoiries au centre desquelles figure toujours un chien.

Quoi qu'il en soit, les registres du tabellionnage de Saint-Romain de l'année 1514 renferment quatre actes passés avec les frères Barbet après la mort de leur père survenue en 1513¹. C'est d'abord Pierre Barbet l'aîné, de la paroisse de Saint-Eustache-de-la-Forêt, qui achète à Jean Lemoine, de la même paroisse, un terrain de deux acres pour agrandir son bien familial. Son frère, Cardin Barbet, achète l'héritage *qui fut à Jean Goubert, de la paroisse de Saint-Eustache*. Un troisième frère, Jean Barbet, cède les biens qu'il avait acquis à Saint-Vincent, de concert avec Jean de la Haye, de Pierre Lemoine de Saint-Vigor. Enfin un dernier frère, Robert, *auparavant de la paroisse de Saint-Eustache et demeurant de présent en la paroisse de Saint-Antoine-de-la-forêt*, abandonne le bail d'une ferme sise à Saint-Romain au sieur Michel le Sauvage. Il se maria à Cardine Leguay, se fixa définitivement à Saint-Antoine qu'il habitait déjà avant la mort de son père et y fonda notre famille dont les relations avec les descendants de l'aîné, demeuré à Saint-Eustache, sont attestées par des parrainages. A l'étude de Saint-Romain, d'où sont sortis les actes précités, se trouvent des pièces d'archives des ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles, dont plusieurs concernent les Barbet de Saint-Eustache et de Saint-Antoine. L'une d'elles, datée du 20 décembre 1544, se rapporte à Jean Barbet l'aîné, qui « *rachète de ses frères Nicolas, Guillaume et Robert, ce dernier de Saint-Nicolas-de-la-Taille, la propriété, possession et jouissance de telle part de la portion légitime qui pourrait leur appartenir dans la succession du défunt Robert Barbet leur père...* ».

L'ordonnance que rendit François I^{er} à Villers-Cotterets, en 1539, est la providence des chercheurs. Elle obligea les curés à *faire registre, en forme de preuve, des baptêmes*, et, pour assurer la conservation de ces registres, elle leur imposa *de mettre les dits registres, par chacun an, au devers le greffe du prochain siège de baillif pour être soigneusement gardés*. L'état civil était ainsi créé; les registres, tenus autrefois par les curés des paroisses, sont continués par les maires des communes.

Le premier registre de Saint-Eustache s'ouvre en 1545. Le nom de Barbet est celui qui revient le plus souvent², jusqu'à quarante fois entre 1545 et 1550; il est porté par onze ménages et, parmi les parrains, nous relevons un Jean Barbet vicaire. Nous avons signalé antérieurement des Barbet prêtres originaires de cette région, ce

1. Registre se trouvant aujourd'hui à Rouen, aux archives départementales.

2. Dans les registres latins le nom de nos parents s'écrit *généralement* Barbe; quand le français est employé, pour maintenir la prononciation de l'é fermé, on ajoute un y, ou un t suivant les scribes.

qui montre que les cadets de certaines familles paysannes aisées suivaient souvent la carrière ecclésiastique. Parmi les noms qui reviennent fréquemment, citons encore les Chambrelan, dont un descendant émigra après la Saint-Barthélemy et devint la souche des lords Chamberlain; les Leguay¹ qui contractèrent avec les Barbet de nombreuses alliances. De 1545 à 1552, le curé de Saint-Eustache est Robert Leguay. Ce nom de Leguay rappelle un curieux procès. Les Anglais débarquèrent sur la plage que le Havre occupe aujourd'hui, le 3 août 1415, et se répandirent immédiatement dans le pays de Caux. Près de Montivilliers ils arrêtaient un jeune prêtre de vingt-huit ans, Raoul Leguay, fils d'un cultivateur des environs de Saint-Eustache et l'amènèrent à l'évêque de Norwich. Celui-ci rendit la liberté au prisonnier et lui remit vingt demi-nobles pour son voyage à la condition qu'il porterait à Paris une lettre au chanoine Fusoris. Leguay repassait dans le voisinage de Montivilliers quand il fut arrêté par des Français qui, le trouvant porteur d'une lettre suspecte, l'envoyèrent à Paris sous escorte. Un procès d'espionnage qui dura un an se termina par l'acquiescement de Leguay et la condamnation à l'exil du chanoine Fusoris. Sous les Anglais, *le Caux fut moult opprimé et le pauvre peuple détruit*. En 1437, l'église de Saint-Eustache et le monastère du Valasse qui en est voisin furent ruinés. Saint-Antoine, qui comptait cent feux, n'en avait plus que trente au départ des Anglais. Les Barbet restèrent à Saint-Eustache : parmi les moines qui reviennent au Valasse en 1470, figurent Raulin et Jean Barbet, le premier est boulanger, le second est qualifié en 1518 d'*infirmier brisé par l'âge*.

De quibus natus est Robert Leguay cum uxore sua
 p[ro]p[ri]a n[on] b[e]n[e]dicta p[ro]p[ri]a b[e]n[e]dicta p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a
 Celebratus est matrimonium p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a
 Barbet et Cardine Leguay p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a
 p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a
 Induimus de p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a
 p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a
 p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a p[ro]p[ri]a

Nous retrouvons sur le registre de Saint-Antoine les enfants de Robert Barbet et de Cardine Leguay, auparavant de la paroisse de Saint-Eustache, dit l'acte du 25 juil-

1. Les noms tirés des qualités sont aussi communs dans le pays de Caux que ceux des animaux. A côté du nom de le Gai, nous trouvons ceux de le Fort, l'Éveillé, l'Esbahi, l'Estrange, le Franc, le Hutin, le Menteur; nous avons relevé ce dernier sur le registre de Bolbec.

let 1514 déjà cité. Nous donnons la reproduction de l'acte de mariage de Jean Barbet, fils de Robert, ainsi que celle de l'acte de naissance de son fils Jean.

Voici leur traduction :

Le 27 juillet 1546 a été célébré le mariage entre Jean Barbet d'une part et Guillemette Mansoys d'autre part. Les bans ont été publiés par trois dimanches de suite.

Le onzième jour de janvier 1548 a été baptisé Jean, fils de Jean et de Guillemette Barbet. Son parrain fut Jean Mansoys, les témoins furent Bernard Ferry et Florestine Barbet.

Nous ne donnons que les actes concernant nos ancêtres directs. Notons cependant que Robert, l'un des fils de Robert Barbet, alla habiter Saint-Nicolas-de-la-Taille.

La langue latine était généralement employée dans ces registres jusque vers 1572, mais ce n'était pas une règle; ceux de Caudebec sont en français. Au ^{xvi}^e siècle le prêtre inscrivait les actes sur des notes avec lesquelles il rédigeait annuellement son registre. Si le nombre de baptêmes est égal à celui des naissances, nous pouvons, suivant la moyenne admise d'une naissance par vingt-sept habitants, déterminer à l'aide de ces registres la population approximative de chaque paroisse. Nous donnons ce relevé pour les paroisses de l'ancienne forêt de Lillebonne; nous avons joint le gros bourg voisin de Bolbec.

NOMS DE LOCALITÉS.	NOMBRES MOYENS DES BAPTÊMES VERS 1550.	POPULATION MOYENNE VERS 1550.	POPULATION EN 1912.
Saint-Eustache-de-la-Forêt	22	594	776
Saint-Antoine-de-la-Forêt	16	432	491
Saint-Nicolas-de-la-Taille.	15	405	706
Mélararre.	17	459	587
Trois-Pierres.	24	648	429
La Remuée	16	432	555
Bolbec	100	2 700	11 080

Nous avons parlé du vide qu'avait fait l'invasion anglaise de 1415 dans la population de Saint-Antoine; on voit par le tableau qui précède qu'il était comblé vers 1550; il dut en être de même dans les paroisses voisines.



CHAPITRE II

LA RÉFORME DANS LA RÉGION DE BOLBEC

JEAN, PIERRE ET THOMAS BARBET



DANS les registres paroissiaux de la région qui nous occupe, nous constatons une diminution rapide du nombre des baptêmes après 1556; en 1560, il n'y en a plus; ils reparaissent en 1570, augmentent rapidement d'année en année et redeviennent vers 1575 presque aussi nombreux qu'auparavant.

Sur le registre de Saint-Antoine, le curé mentionne simplement le fait par ces mots : « En laquelle année n'a été baptisé aucun enfant, ce que je certifie être vrai. — Signé : Digoys. » Le curé de Saint-Nicolas en dit plus long, il inscrit en tête du registre de 1568 : « Il fault noter que la dicte église a esté sans curé et fermée en précédent du dict an par espace de six ans et ni a eu ni baptesmes, ni mariages, ni testaments, ni aucuns offices à raison des troubles. — Signé : Desmares. »

Deux ans après, en 1570, le curé écrit encore : « Il n'y a nul mariage depuis huict ans. — Signé : Desmares. »

Barbès, par le d'Leblond de saint nicolas
 de Latailler Joyeux de d'Kamary de
 Le fait m'été q' l'ad' q' l'ad' a c'fo sans ouon
 et p'ouco en p'odit d'ad' ay l'esp' acc de
 sup' and d'ny a cu Barbès m' m'ac' de
 l'otamons m' ane h'us off'ico d'p'ly a b'aison
 de troubl'z

J'ny au d' L'gumayag' d'ny d'ny and
 J'gumayag' d'ny d'ny and
 J'gumayag' d'ny d'ny and
 J'gumayag' d'ny d'ny and

Les fidèles de la région de Bolbec abandonnèrent donc leurs églises pendant près de dix ans et, quand ils revinrent, ils se trouvèrent moins nombreux. Avant 1560, il ne se passait pas d'année sans que le nom de Barbet parût sur l'un des registres de Saint-Eustache, Saint-Antoine ou

Saint-Nicolas, soit par un acte, soit en qualité de parrain ou de témoin; quand, après 1570, les fidèles revinrent à l'église délaissée, les Barbet firent partie de la minorité qui n'y reparut pas.

En 1530, il y avait déjà des réformés dans le pays de Caux; ils étaient disséminés, appartenaient surtout au clergé et furent, dès le début, traités avec rigueur. En 1541, l'inquisiteur Dominique Enfray se transporta dans la vallée de Lillebonne et s'arrêta notamment à Saint-Nicolas-de-la-Taille pour ramener à la vraie foi. Une Jacqueline de la Haie fut arrêtée et envoyée à Rouen où les bûchers étaient déjà allumés. Chaque jour, dit l'historien du Parlement de Normandie, un banneau à ordures traînait un malheureux abusé au vieux marché, où, au-dessus du bûcher, on l'attachait à un engin qui s'élevait ou s'abaissait au gré des bourreaux. Le malheureux était descendu, à la portée des flammes, tantôt hissé pour descendre derechef et remonter encore, en sorte qu'on avait vu ces supplices atroces durer des heures.

La vue des martyrs fait des prosélytes, et Castelnau, l'ami des Guise, le constate une fois de plus quand il dit au sujet des protestants: *Malgré les édits, malgré les supplices, ils étaient si opiniâtres et si résolus en leur religion que, lors même qu'on était le plus résolu à les faire mourir, ils ne laissaient pas pour cela de s'assembler, et plus on faisait de punitions, plus ils se multipliaient.*

La Réforme fit en Normandie de grands progrès chez les nobles, les prêtres, les clercs, les marchands, les fabricants et tous ceux qu'on appellerait aujourd'hui des intellectuels. Un prédicateur populaire lui gagna aussi les paysans.

Jean Vénable, marchand d'Évreux, avait fait un long séjour à Genève auprès de Calvin. Se faisant passer pour colporteur, il revint en Normandie en 1559 avec plusieurs ballots de petits livres de propagande. Il s'installa la même année près de Dieppe, dans le bourg industriel de Luneray, et commença à prêcher parmi les

ouvriers, dans les granges et même sur les places publiques. Puis il parcourut la région, alla à Bolbec, à Saint-Romain, au Havre, s'arrêtant dans les paroisses où sa parole simple et convaincue entraînait les paysans. Il prêcha à Saint-Eustache, Saint-Antoine, Saint-Nicolas, et nul doute que notre ancêtre Jean Barbet n'assistât aux prêches avec sa famille. Comme ses parents de Saint-Eustache, il écouta le prédicant, le suivit et reçut de ses mains l'un des précieux petits livres de Calvin, ainsi qu'une bible en français.

Vénable conquit en quelques mois à la Réforme la vallée de Lillebonne et l'on peut même dire qu'en 1560, tout le pays de Caux était protestant. Nous avons vu que dans la région de Bolbec *il n'y eut pendant l'espace de six ans ni baptêmes, ni mariages, ni aucun office d'église*. Cette situation s'étendait à la province entière. A la fin de 1559, le gouverneur de Normandie écrivait à Henri II : *Le luthéranisme agit dans cette province avec une telle force que je ne pense pas qu'on puisse lui faire autre chose que d'enlever la population et la remplacer par une autre toute catholique*.

L'année 1562 marque le terme du grand élan de la France vers la Réforme; il allait se briser contre la résistance des Jésuites qui, en cette même année, obtenaient l'existence légale dans notre pays. Le duc de Guise fut leur porte-épée; le 1^{er} mars 1562 il ouvrit par le massacre de Vassy la série des guerres civiles qui durèrent trente années, interrompues seulement par de courtes trêves. La Normandie fut l'un des pays les plus dévastés.

Tout d'abord, en septembre 1562, Rouen fut pillé pendant huit jours par les reîtres du duc de Guise *sans avoir égard à l'une ni à l'autre religion*, dit Castelnau; puis vinrent les expéditions à travers le pays de Caux de *quatre cornettes de reîtres* jusqu'à Luneray. En septembre 1568, le roi révoqua tous les édits de tolérance, *attendu*, disait-il, *que les précédents édits ont été arrachés par force à la Reine Mère, laquelle s'était promis de revenir dessus dès que les circonstances le lui permettraient*. Les reîtres devaient vivre sur l'habitant et étaient exhortés à s'attaquer surtout aux femmes des *hérétiques*. En 1572 eurent lieu les massacres de la Saint-Barthélemy : beaucoup de nobles revinrent aux églises afin de soustraire leurs femmes aux violences des soldats. Parlant des campagnes, le président du Parlement de Normandie écrivait en 1586 : *La famine est si grande qu'au meilleur bourg on ne pourrait trouver du pain. Le reste des habitants est dispersé par les champs qui mendient et cherchent nourriture à plusieurs pauvres enfants qu'ils traînent après eux. Le passage continuel des gens d'armes... achève de rendre gueux et mendiants le reste des laboureurs*.

Cette situation devait s'aggraver encore après 1589, quand Rouen tomba au pouvoir de la *Sainte Ligue*. Laissons parler les registres du Parlement de Rouen : *Les ligueurs s'abandonnent à toutes les violences, pillant et ravageant les lieux saints, constituant prisonniers les pauvres villageois, les contraignant par supplices et tourments exquis et non ouïs entre chrétiens de leur payer des rançons excessives, pre-*

nant et emmenant leurs chevaux, bestiaux, harnois, mettant le feu aux maisons des champs, et le pays réduit enfin à telle extrémité que la plupart des terres demeurent en friche, les villages sans habitants... montrant les dits ligueurs qu'ils étaient conduits et menés par l'ange destructeur. Dans la région de Caudebec les ligueurs furent aidés dans cette besogne par les Espagnols du duc de Parme.

Il est facile de se figurer ce que fut pendant ce temps l'existence des Barbet de Saint-Antoine et de Saint-Eustache demeurés calvinistes. Plus d'une fois, à l'approche d'un groupe de reîtres ou de ligueurs, la famille dut fuir et se retirer dans quelque une des carrières que l'on montre encore dans le pays. Après le départ des soldats on revenait dans la ferme dévastée et la famille, aidée des serviteurs, relevait le foyer renversé. Nous n'avons pour cette époque qu'une tradition disant que Jean Barbet le père était en 1562 dans la compagnie de Civile à la défense de Rouen et qu'il mourut à Caudebec pour sa religion. Les de Civile possédaient à Saint-Antoine le château de Rames.

Henri IV entra dans Paris le 27 février 1594 et, quatre ans après, il se jugea assez fort pour signer à Nantes son fameux *Édit pour la pacification* qui donna aux protestants de Normandie quatre-vingts ans de paix.

L'édit de Nantes octroyait aux protestants la liberté de conscience, permettait l'exercice public de leur religion dans les lieux où il existait en 1597 ainsi que dans les châteaux des seigneurs ayant plein fief de haubert, leur accordait des places de sûreté et ordonnait aux officiers de la couronne d'observer le dit édit de point en point afin que ce fût chose ferme et établie à toujours.

Pour Bolbec et les paroisses voisines, les lieux du culte protestant de 1560 à 1570 semblent avoir été les églises catholiques, comme l'indique la déclaration du curé de Saint-Nicolas que nous avons rapportée. Pendant les troubles qui suivirent, les réunions eurent lieu dans les châteaux des fiefs de Frémontier et de Lintot¹ dont les propriétaires, les sieurs de Graindor et de la Haye, étaient calvinistes; elles continuèrent à s'y tenir après l'Édit de Nantes. Les deux temples de Lintot et de Frémontier avaient les mêmes pasteurs et par suite les mêmes registres pour l'inscription des actes de l'état civil. Les registres du xvi^e siècle sont perdus, mais on a conservé presque tous ceux du xvii^e siècle².

Leur examen montre l'absence de familles de grande noblesse; les noms qui reviennent le plus souvent sont ceux de Graindor sieur de Frémontier, de la Haye sieur de Lintot, de Civile, Delamare, Barbet, Chamberlain, Estré, Castaigne, Hauchecorne, Ozenne, Fauquet, Lemaître, Bourdon, Haüy, Levêque, Hérubel, Biot, de

1. Le manoir de Frémontier n'existe plus; il était situé sur le mont Criquet à l'ouest de Bolbec. Lintot dans les registres des xvi^e et xvii^e siècles est écrit souvent Lynetot; l'orthographe et même la prononciation des noms de villes variaient autant que celles des noms des personnes.

2. Nous publions à la suite de cette notice un extrait de ces registres et une courte histoire des deux temples.

Larrey, Dubosc, Molley, Cauvin... ce dernier nom n'est autre que celui du célèbre réformateur qui en fit Calvinus dans ses écrits latins et dont la traduction donna celui de Calvin. La famille de Calvin était originaire de Pont-Levêque en Normandie¹.

Au début du xvii^e siècle, le nombre des baptêmes de Lintot et de Frémontier est d'environ 240 par an; il tombe peu à peu à 160 en 1680, ce qui montre que la population protestante de la région de Bolbec descendit de 6500 à 4300 habitants pendant cette période.

On peut suivre dans les registres les naissances, mariages et décès des Barbet. Nous y retrouvons les neuf enfants de Jean Barbet de Saint-Antoine : Adam,



Pavillons de Richelieu.

Abraham, Jean, Jacob, Denis, Pierre, Élisabeth, Anne et Marie. Les nombreuses familles étaient alors communes. Nous ne parlerons que de trois des fils : Abraham, qui fut prédicant, naquit en 1586 et mourut centenaire un an après la révocation de l'Édit de Nantes; Pierre, qui fut notre ancêtre, et Jean, né en 1591. Ce dernier eut une carrière intéressante. Comme beaucoup de cadets il quitta le pays pour chercher fortune. Nous le trouvons *maître masson* à Rouen en 1616. Le 2 mars 1633, *honorabile homme Jehan Barbet maître masson à Paris venant de Rouen, demeurant vieille rue du temple*, s'engageait vis-à-vis de M^{gr} le cardinal duc de Richelieu à *construire suivant dessins, plans et alignements qui lui seront donnés* une série de maisons dans la ville de Richelieu que créait le cardinal à proximité de son château. Nous avons encore les contrats faits par Jean Barbet de 1633 à 1642 avec les sieurs Bouthillier, Morant, Garnier, Aguessau, Alibert, Séguier, Bonneau, les adjudicataires des

1. L'orthographe de tous ces noms varie considérablement suivant les scribes; nous avons choisi ici celle qui a prévalu au xviii^e siècle.

aides, etc.¹, tous bénéficiaires de terrains donnés dans la ville nouvelle par le cardinal sous la condition d'y édifier un hôtel. Le prix à forfait est d'environ 10000 livres tournois pour « une maison manable, écuries, cour, jardin et aisances, et ce prix comprenait tous matériaux nécessaires, maçonnerie, charpenterie, menuiserie, couverture, serrurerie, vitrerie, plomberie, peines d'ouvrier et généralement toutes choses quelconques requises pour le bastiment de ladite maison. » Ces petits hôtels ont environ dix toises de façade sur la rue et quarante en profondeur ; ils sont d'un même type, rangés le long de voies droites tracées en damier. L'ensemble forme un rectangle limité par des fossés maçonnés que traversent des ponts-levis conduisant à des portes monumentales ; l'église de style Jésuite ne manque pas d'élégance. La ville est restée telle qu'elle fut

créée, le visiteur a la sensation de revivre l'époque du cardinal². Jean Barbet ne semble pas avoir travaillé au célèbre château dont Marot nous laissa les dessins et La Fontaine la description ; il n'en reste plus que le parc et les fossés pleins d'eau.

A l'ombre de l'illustre cardinal, le Maître Maçon s'éleva rapidement : en 1633 il est qualifié entrepreneur des pavillons de Richelieu, en 1636 maître architecte,

enfin, en 1642, il prend le titre d'architecte du Roi en Touraine. Son fils, tout jeune encore, publia à Paris, en 1641, un *Livre d'architecture d'autels et cheminées* qu'il dédia au cardinal de Richelieu³ ; il se retira en Hollande. Jean Barbet le père retourna en Normandie vers 1652 et semble avoir abjuré.

Pierre Barbet, notre ancêtre, est né en 1594 et se maria en même temps que sa sœur Marie au temple de Lintot, le 26 juillet 1615 ; il épousa Jeanne Mouette, alors que sa sœur épousait Pierre Mouette. Voici, à titre d'exemple, la rédaction de l'un de ces actes :

Le 26 juillet 1615 le mariage de Pierre Mouette de la paroisse de Saint-Nicolas et de Marie Barbet, fille de Jean Barbet demeurant à Saint-Antoine, a été proposé et trouvé sans difficulté et leur traité, vu au consistoire, signé des parents et amis de part et d'autre et reçu en promesse de mariage par M. de Caux, pasteur en la dite église.

1. Nous reproduisons les signatures apposées au bas du contrat avec d'Alibert. Richelieu est représenté par de Lopez que l'on disait être le dernier Abencérage venu en France pour négocier l'envoi d'un grand nombre de Maures d'Espagne en vue de la mise en valeur des terres incultes.

2. La figure de la page précédente est une vue de quelques-uns de ces pavillons.

3. La figure de la page 13 est la reproduction du frontispice de l'ouvrage de J. Barbet.

Handwritten signatures of J. A. Lopez, d'Alibert, Guereau, and Barbet, with a date stamp (10 Juillet 1636) and a signature 'urque'.

Suit immédiatement l'acte relatif à Pierre Barbet et à Jeanne Mouette, rédigé suivant le même modèle. On voit que la discipline calviniste obligeait les futurs à faire au préalable un traité de mariage¹ qui, signé des parties et des parents, était soumis au consistoire. S'il était agréé, le ministre convoquait chez lui les intéressés et déclarait leurs fiançailles. C'était l'occasion de la fête principale; venaient ensuite les trois publications de bans et enfin la bénédiction du mariage. Le consistoire ne se bornait pas à s'occuper des conditions de l'union; il suivait les religionnaires dans leur vie publique et privée, les convoquait pour les exhorter à faire leur devoir et leur infligeait des *censures* s'il y avait lieu. Nous publions en annexe ce qui reste des registres du consistoire du Havre au début du XVII^e siècle: la lecture de ce document suggère involontairement l'idée qu'une discipline semblable serait mal supportée aujourd'hui.

Pierre Barbet et sa sœur Marie étaient morts en 1629. Pierre laissait quatre fils: Thomas, Jean, Pierre et Philippe. Nous parlerons seulement de Thomas qui fut notre ancêtre et de Philippe, nouvel exemple de ces cadets qui, légalement privés de tout héritage, n'en arrivent pas moins à s'élever au-dessus de leur aîné.

Philippe épousa une catholique, Catherine Dubosc, fille d'un propriétaire de Villequier, dont le frère, André Dubosc, était *avocat au bailliage et siège présidial de Caudebec*. De ce mariage naquirent trois fils: Pierre, André et Philippe. André le cadet, entra au service de son oncle maternel et fut lui-même avocat. Nous avons de

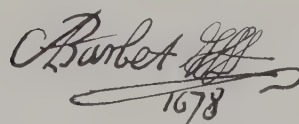


Et se vend à Amsterdam chez Corneille Danckertz demeurant à la Calverstraat

1. Voici l'un de ces traités rédigés tous d'après la même formule:

« Ensuit le traité de mariage qui au plaisir de Dieu sera fait et célébré après les solennités dûment et publiquement accomplies entre Pierre Barbet et Jeanne Mouette. Après que les dits époux ont promis prendre l'un l'autre par foi et loi de mariage du consentement de leurs parents et amis soussignés. » Suivent les conditions civiles, les cadeaux et les signatures.

lui un acte passé à Lillebonne chez Frérot, notaire, le 25^e jour de décembre 1678. Il s'agissait de régler la succession des parents qui venaient de mourir et notamment de partager un petit bien venant du père, *contenant un acre et demi tant en mesure qu'en labour sis en la paroisse de Saint-Antoine-de-la-forêt*, et, ajoute l'acte, *pour nourrir paix et amitié entre les dits frères, ils ont appointé par transaction finale et irrévocable...* La transaction consiste pour Pierre l'aîné à payer une rente à André en représentation de la part pouvant lui revenir dans la succession de ses parents. Les signatures des frères mises au bas de l'acte sont curieuses à comparer : celle de Pierre l'aîné est lourde, maladroite, d'aspect encore gothique, celle d'André est au contraire facile, alerte, de


Pierre Barbet
 1678
 (25 décembre 1678)

André
 Ordonnance
 de Juillet de
 Régistre
 folio


Barbet
 du 23^e jour
 l'an 1700
 Paris III
 286

forme moderne; la première est d'un laboureur, la seconde d'un homme habitué à manier la plume. Pierre mourra cultivateur à Villequier; André ira développer ses talents sur une scène plus vaste; nous le retrouverons avocat en la cour de Paris à la fin du XVII^e siècle; le 20 novembre 1696 il reçut des armoiries du roi : *Azur à une fasces d'or, surmontée de deux étoiles de même et en pointe d'un chien passant d'argent.*

La vie de Thomas, fils aîné de Pierre Barbet, et celle de ses enfants furent plus humbles et moins heureuses. Thomas, comme ses deux autres frères Jean et Pierre, resta protestant et mourut pour conserver sa foi. Il avait épousé le 9 juin 1642, au temple de Lintot, l'une de ses cousines, Judith Mollé, fille de Jérémie Mollé de Saint-Jean-de-Folleville. De ce mariage naquirent douze enfants inscrits sur les registres de Lintot; il n'en restait plus que quatre à la mort des parents en 1684. Guillaume, devenu l'aîné, est notre quadrisaïeul; il naquit le 15 décembre 1646. Ses frères Pierre et Abraham sont nés en 1649 et 1652. Le dernier, Abraham, eut pour parrain son grand-oncle Abraham Barbet et épousa, le 16 juin 1675, Anne, fille de François Haüy, ancien de l'Église de Lintot. Cet Abraham dit le jeune, après une tentative malheureuse de fuite en Angleterre, finira, en 1712, clerc dans l'étude de Charles Haüy, tabellion à Lillebonne. Le quatrième enfant de Thomas, une fille nommée Anne, épousa Pierre Massier au Temple de Criquetot le 18 mai 1683.

Guillaume Barbet l'aîné se maria le dimanche 16 novembre 1670 au temple de Lintot avec Marie, fille de Pierre Cauvin et de Renée Bourdon dont le frère Philippe est noté comme *très riche meunier et très entêté*, dans un rapport sur les protestants adressé en 1698 par le curé de Bolbec à l'archevêque de Rouen. Le traité de mariage

était du 25 mai 1670 et ne fut *reconnu* devant le notaire et tabellion royal que le 17 février 1677. Nous citons ces diverses dates pour montrer quelles longues formalités accompagnaient parfois un mariage.

Guillaume Barbet remplit pendant quelque temps les fonctions de scribe pour inscrire sur les registres de Lintot les baptêmes, mariages et décès ; son nom se lit encore sur la couverture de l'un de ces registres. Cette charge honorifique, le fait d'être souvent marqué comme témoin dans les actes, la qualification de prédicant qui lui est une fois donnée, justifient la réputation de zèle religieux qu'il avait conservée dans la mémoire de ses descendants.

Signatures au bas du contrat de mariage de G. Barbet¹.

Cependant il n'avait pas abandonné le métier de cultivateur. Nous avons un contrat signé de lui le mercredi 25 décembre 1672, au sujet d'une petite ferme de cinq acres, *édifiée de maisons, granges et étables, close et plantée* qu'il loua d'abord, puis acheta d'Abraham Debooz, *arpenteur de terre pour le roy*, demeurant à Saint-Antoine. Ce Debooz était un parent par alliance et ancien du temple de Lintot. Guillaume devait hériter, comme fils aîné, du bien de son père qui, d'après un acte, était de cinquante acres ; il louait en outre quelques terres. Enfin, pour être complet, ajoutons que, comme Thomas son père, Guillaume Barbet, et ses enfants feront de même, exerçait le commerce de fabricant mercier. Pendant l'hiver surtout, il occupait dans sa ferme un certain nombre d'ouvriers et d'ouvrières à filer et à tisser la toile de coton, à faire des bas et même des boutons.

C'était le début d'un usage qui s'introduisait dans les fermes normandes de joindre une industrie aux travaux de la culture. Nous verrons, à la génération suivante, cet usage se développer au point de faire négliger les soins dus à la terre. Nous reviendrons sur cette question à l'occasion de l'inventaire dressé en janvier 1733 après la mort d'un fils de Guillaume Barbet. Nous y trouverons des indications sur l'outillage qu'employait cette petite industrie de mercier.

Nous sommes arrivés au terme de la période de calme dont jouirent les protestants de Normandie avant la Révocation de l'Édit de Nantes. Ils avaient beaucoup

1. Guillaume Barbet est le marié, Thomas Barbet son père, Jean Barbet son oncle, Abraham Barbet son grand-oncle mort centenaire, Marye Gauvain est la mariée, Pierre Gauvain son père, Debos un parent géomètre arpenteur du roi et ancien du temple de Lintot, Philippe Bourdon est l'oncle de la mariée.

souffert au ^{xvi}^e siècle et ne formaient plus au ^{xvii}^e qu'une minorité répartie en plusieurs groupes, Bolbec était un des principaux. Beaucoup de familles, parmi lesquelles celle des Barbet, comptaient des membres dans les deux religions et vivaient néanmoins en excellents termes. Les protestants de Normandie s'abstinrent de prendre part aux guerres de la Rochelle et de la Fronde. Ils ne furent atteints que le jour où, cédant à l'influence de Rome et de ses confesseurs Jésuites, Louis XIV résolut la destruction totale du culte réformé dans son royaume.

Armand Audet Richelieu
 Guerreau
 Laigue

Signatures du contrat du 2 mars 1633 pour 32 maisons à Richelieu

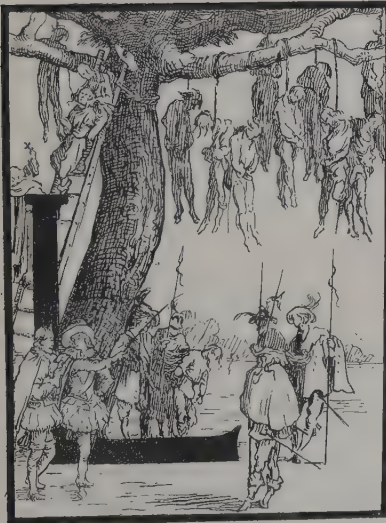


Les Dragonnades.

CHAPITRE III

LES PERSÉCUTIONS

MORT DE THOMAS ET D'ABRAHAM BARBET



ES premières persécutions commencèrent dans le Béarn.

La reine Jeanne d'Albret et son fils Henri avaient si bien prêché leurs sujets que les neuf dixièmes étaient protestants. Oubliant ce passé, le fils de Henri IV somma les Béarnais de rendre leurs églises aux catholiques, et, comme ils n'obéissaient pas, il envahit leur pays et fit pendre les plus opiniâtres.

Le jeune roi put reconnaître parmi ces pendus quelques vétérans qui, trente ans auparavant, accompagnaient son père à Arques ou à Ivry pour l'aider à conquérir son trône.

Après l'écrasement du Béarn vinrent les sièges des places de sûreté. La Rochelle fut prise après que la majorité de la population fut morte de faim. Rome voulait la disparition complète des protestants, mais Richelieu semble n'avoir cherché que l'écrasement de leur puissance. *La diversité des religions, disait-il, peut bien créer dans l'autre monde de la division, mais non en celui-ci.*

Il amena donc le Roi à signer en juillet 1629 l'édit de Nîmes qui rétablissait simplement l'édit de Nantes, exception faite des places de sûreté. Les protestants de Normandie étaient restés étrangers à ces luttes et le duc de Longueville, gouverneur de la province, écrivait au Roi à leur sujet : *Je les vois attachés à l'obéissance de Sa Majesté sous la foi des édits et jouir de la liberté qui leur est accordée par ceux en laquelle on est obligé de les maintenir par les armes contre ceux qui les voudraient troubler...*

Lors de la Fronde les protestants n'écoutèrent pas les avances des princes rebelles et, sur le conseil de Mazarin, Louis XIV leur marqua sa gratitude en confirmant solennellement l'édit de Nantes le 21 mai 1652. « *D'autant que nos sujets de la religion prétendue réformée nous ont donné des preuves de leur affection et fidélité dans les circonstances présentes, savoir faisons... qu'ils seront maintenus et gardés dans la pleine et entière jouissance de l'édit de Nantes.* » Comme Mazarin, Colbert s'opposa aux persécutions et employa même beaucoup de protestants; mais il n'avait pas sur les confesseurs jésuites de Louis XIV l'autorité que donnait à ses prédécesseurs leur haute dignité ecclésiastique. Ceux-ci exploitèrent jusqu'aux repentirs du roi, lui représentant que, pour obtenir le pardon d'une jeunesse scandaleuse, il devait réduire l'hérésie. « *Et comme, dit Saint-Simon, le Roi était toujours flatté de faire pénitence sur le dos d'autrui, il se réjouissait de le faire sur celui des huguenots et des jansénistes* ».

Pendant cette persécution le pouvoir s'efforça de masquer la violence sous des apparences légales; de là un nombre invraisemblable d'édits, d'ordonnances, de déclarations, de règlements rendus chaque année pour envelopper le réformé dans un réseau inextricable dont il ne pouvait sortir que par l'abjuration.

On commença par fermer un à un les temples protestants sous les prétextes les plus futiles; puis, en avril 1663, on interdit à ceux qui avaient abjuré la réforme d'y revenir sous peine de *relaps*, c'est-à-dire des galères à vie et de confiscation des biens. Un simple propos, l'entrée dans une église étaient considérés comme une abjuration, en sorte que les procès pour relaps encombrèrent les chambres criminelles.

Les médecins, sous les peines les plus dures, furent obligés de dénoncer leurs malades protestants et ceux-ci durent recevoir la visite du prêtre. En 1681, les enfants protestants, *tant mâles que femelles, âgés de 7 ans*, purent embrasser la religion catholique en dehors de leurs parents et se retirer là où ils voulaient; les parents étaient tenus de leur servir une pension alimentaire proportionnée à leur situation. Des maisons, dites de refuge, furent construites pour recevoir les enfants enlevés en vertu de cet édit. L'émigration des protestants hors du royaume prenant des proportions inquiétantes pour l'industrie, le commerce et la marine, le roi l'interdit sous peine des galères perpétuelles et de la confiscation des biens. L'édit du 20 août 1685 compléta cette interdiction en donnant aux dénonciateurs la moitié des biens confisqués. Il semblait que la situation ne pût être plus cruelle; les conseillers du Roi trouvèrent pourtant les moyens de l'aggraver. Comme à l'époque de la Ligue, on profita du droit de

loger les militaires chez l'habitant pour envoyer chez chaque huguenot des groupes de six à dix dragons avec ordre d'y vivre fort licencieusement; les dragons, que Madame de Sévigné appelle les *missionnaires bottés*, firent ce qu'on attendait d'eux. Parmi mille hurlements et mille blasphèmes, dit Claude, ils pendaient les gens, hommes et femmes, par les cheveux ou les pieds aux planchers des chambres ou aux crochets des cheminées; ils les faisaient fumer avec des bottes de foin mouillé jusqu'à ce qu'ils n'en pouvaient plus; et lorsqu'ils les avaient dépendus, s'ils ne voulaient pas changer, ils les rependaient incontinent... Ils les attachaient sous les bras et les plongeaient et replongeaient dans des puits dont ils ne les ôtaient qu'après avoir promis de changer de religion. Ils les dépouillaient nus et, après leur avoir fait mille indignités et infamies, ils les lardaient d'épingles, les déchiraient à coups de canifs, les prenaient par le nez avec des pincettes rouges et les promenaient jusqu'à ce qu'ils promissent de se faire catholiques. Ils les battaient à coups de bâtons et, tout meurtris et rompus, ils les traînaient aux églises où leur simple présence était comptée pour une abjuration. S'il s'en trouvait de malades attachés au lit par de grosses fièvres, ils avaient la cruauté d'assembler une douzaine de tambours et de faire battre la caisse sans discontinuer qu'ils n'eussent donné parole de changer. Ils arrachaient les ongles des pieds et des mains, enflaient les femmes avec des soufflets jusqu'à les faire crever... La terreur des dragons était telle que beaucoup de protestants cédèrent. Si on voulait faire abjurer le catholicisme et suivre l'Alcoran on n'aurait qu'à montrer les dragons, disait Fénelon, alors évêque de Cambrai.

Pour la Normandie, Beaupré Choiseul fut chargé des exécutions. Il entra dans Rouen, l'épée à la main, à la tête de douze régiments de cuirassiers et de vingt-quatre compagnies du royal étranger. En quatre jours cinq cents familles abjurèrent. Satisfait, il poussa jusqu'à Dieppe où il rencontra quelque résistance. Louvois ordonna alors de renforcer les logements des cuirassiers. « Vous ne sauriez, ajoutait-il, rendre trop dure et trop onéreuse la subsistance des troupes chez les Huguenots. » Le 6 novembre 1685 les régiments étrangers étaient dans la vallée de Lillebonne et leur chef Marilhac annonçait dans une lettre du 12 qu'il était à Bolbec où il travaillait tant qu'il pouvait pour la conversion des huguenots du pays ayant à sa queue deux compagnies de cavaliers.

Les registres paroissiaux donnent les résultats de ce travail : pour la région de Bolbec, 160 abjurations sont enregistrées à Bréauté du 6 au 20 novembre; à Montivilliers, les registres de l'abbaye mentionnent 260 abjurations pour les 17 et 18 novembre.

Enfin Louis XIV constata, en s'appuyant sur les rapports de Louvois, qu'une grande partie des réformés avait abjuré, et il révoqua l'édit de Nantes, comme devenu inutile. Dans une lettre célèbre, le Pape le félicita pour le comble de louanges immortelles ajoutées par cette dernière action à toutes celles qui rendent sa vie si glorieuse.

Ces divers édits devaient nécessairement atteindre les protestants de Saint-Antoine. Au commencement d'août 1684 un groupe d'habitants traita avec les mariniers d'Étretat pour être transporté en Angleterre. Il comptait plus de cent personnes. Les

Barbet de Saint-Antoine et de Saint-Eustache, les familles Cauvain, Courchey, Delahaye, Herubel en faisaient partie. Ceux de Saint-Antoine partirent dans la soirée et arrivèrent au petit jour à Etretat. Là il y eut quelques retards qui permirent probablement d'avertir les gens du roi, car au moment de l'embarquement parurent quatre gardes-côtes à cheval. Il se produisit une bagarre au cours de laquelle Thomas Barbet et sa femme reçurent des coups de feu. La famille fut obligée de revenir en arrière chercher la voiture et de retourner à Saint-Antoine. Plusieurs de ceux qui étaient restés, parmi lesquels Pierre Barbet, fils de Thomas, réussirent à s'embarquer. Deux voitures furent arrêtées dans lesquelles les gardes-côtes firent monter un certain nombre de fugitifs qu'ils amenèrent au Havre. Parmi eux était Abraham Courchey, beau-frère de Guillaume Barbet. Ces malheureux furent jugés et, conformément aux édits, condamnés aux galères perpétuelles. Mêlés aux criminels ils vécurent enchaînés à leur banc et ramèrent sous le fouet des argousins jusqu'à leur mort. Jean Bion, l'aumônier de la *Superbe*, nous a raconté la vie que menaient ces suppliciés. « Ils ne laissaient jamais entendre un mot d'impatience ou d'injure. J'avais l'occasion de les visiter tous les jours et tous les jours mon cœur me reprochait mon endurcissement et mon opiniâtreté de demeurer dans une religion où depuis longtemps j'apercevais une cruauté qui est le caractère opposé à l'Église de Jésus-Christ. » Cette réflexion rappelle celle de l'évêque de Pons : Ces abominations ne confirment pas seulement les huguenots dans leur infidélité, mais ébranlent encore la foi chancelante des catholiques.

Les Barbet, revenus à Saint-Antoine, ne furent pas inquiétés, soit qu'ils eussent fait quelque cadeau aux agents de la maréchaussée, soit que leur absence d'une nuit

n'ait pas été remarquée. Nous retrouvons Guillaume Barbet le 10 septembre 1684 à Criquetot. Il venait déclarer au temple resté ouvert le décès de ses parents morts de leurs blessures : Thomas, son père, le 30 août, à l'âge de soixante-neuf ans, et Judith Molé, sa

Ce 27 Octobre 1685 a esté baptisé un fils nommé Jean par Jean Fleuret et Marie Fleuret ces mariages et maxime fils de Guillaume Barbet et de Marie Cauvain ses père et mère ayant fuit ne faisant jusque présent profession de la religion prétendue réformée par moi Curé du dit lieu soussigné

J. Fleuret *Marie Fleuret*
J. Hongre

mère, le 9 septembre. Mon père ne parle que de cette tentative de fuite à l'étranger, mais il dut y en avoir au moins une autre. En effet, nous avons vu que les dragons étaient installés à Saint-Antoine le 6 novembre 1685 : or le 27 octobre précédent, se conformant à l'édit qui obligeait les protestants à faire baptiser leurs enfants aux églises catholiques, Guillaume faisait présenter un fils au baptême à Saint-Antoine; nous lisons à cette date dans le registre : *A esté baptisé Jean, fils de Guillaume Barbet et de Marie Cauvain, ses père et mère ayant fuit, ne faisant jusque à présent profession que de la religion prétendue réformée, par moi curé du dit lieu. — Soussigné : Le Hongre.*

Guillaume Barbet et sa femme avaient donc fui avant l'arrivée des dragons; peut-être s'étaient-ils simplement cachés dans une ferme voisine appartenant à des parents catholiques? Il dut y avoir encore une tentative d'émigration en 1686, car un procès fut plaidé à ce sujet devant la haute justice de Hallebosc-Bolbec. Le dossier en est cité dans un inventaire, mais nous n'en connaissons pas le contenu.

Nous avons parlé plusieurs fois d'Abraham Barbet, fils de Pierre et grand-oncle

de Guillaume, dont il signa comme témoin le traité de mariage. La fin d'un centenaire intéresse toujours et il est probable que mon père l'entendit raconter dans sa jeunesse, car il la citait volontiers à propos des circonstances qui accompagnèrent la mort de son ami F. de Lamennais. Abraham avait épousé en secondes noces Marguerite Mullot, dont il eut quatre filles: Rachel, Judith, Anne et Marie. L'aînée épousa Jean Poignant en 1654 et la plus jeune Daniel Durand en 1660. Abraham, qui avait été l'un



*Le 7^e may 1686 a esté inhumé le corps
d'Abraham Barbet cy devant de la paroisse
d'ant le curé de cette paroisse
age environ de 100 ans auquel j'avois
au paravant administré le St sacrement
par moy curé dudit lieu Loubigne
en présence de ses parents et amis
honnors Loubigne
abrham durand Jean poignant*

le Hongre

des prédicants les plus zélés de la région, habitait Saint-Antoine-de-la-Forêt. Sentant sa fin prochaine il avait recommandé qu'on ne parlât pas de son état et défendu d'appeler un médecin afin de ne pas être inquiété à ses derniers moments. Le bruit de sa maladie se répandit néanmoins; l'arrivée de ses petits-fils, le mouvement inaccoutumé qui en résultait attirèrent l'attention. Le 7 mai 1686, au matin, le curé le Hongre accompagné d'un domestique et d'un sergent requit qu'on lui ouvrît la porte et, traversant la pièce, alla droit au lit où reposait le vieillard. Il l'interpella et le somma d'abjurer l'hérésie de Calvin. Le centenaire fixa ses regards sur le prêtre, sa bouche était entr'ouverte comme pour parler, mais il resta muet et immobile. Sans attendre une réponse, le prêtre approcha, accomplit la cérémonie de l'extrême onction et,

jugeant ensuite que le malade, toujours immobile et sans regard, était mort, il envoya quérir le fossoyeur. Abraham fut immédiatement emporté au cimetière et enterré. Quand tout fut fini, le curé coucha sur son registre le procès-verbal qui suit, au bas duquel se voient les marques tremblantes des petit-fils Poignant et Durand :

Ce 7^e de mai 1686, a esté inhumé le corps d'Abraham Barbet cy devant de la religion prétendue réformée, dans le cimetière de cette paroisse, âgé de cent ans, auquel j'avais auparavant administré le Saint sacrement, par moi, curé du dit lieu, soussigné, en présence des parents soussignés.

Le curé le Hongre mourut subitement quelque temps après à l'âge de quarante-trois ans. Il fut enterré dans le cimetière de la paroisse auprès d'Abraham Barbet. Les curés des églises voisines lui firent un service dont la solennité est mentionnée dans le registre paroissial.

Me trouvant à Bolbec par une belle journée d'août, j'eus le désir de voir le petit cimetière. La promenade est agréable : en quittant la ville bâtie au bord de la rivière, le chemin monte à travers bois jusqu'au plateau. Par moment, des éclaircies permettent d'apercevoir la belle église de Gruchet qui, aux flancs du coteau opposé, dresse son clocher de pierre d'où sort un joyeux carillon. Dans ce riant paysage on pense involontairement à l'émotion qui serrait le cœur des réformés, lorsqu'ils entendaient ces cloches en se rendant dans les bois à une réunion organisée par un pasteur venu on ne savait d'où, au péril de sa vie. Quand on arrive au plateau, on est à Saint-Antoine-de-la-Forêt; l'église est au centre du village; sa porte romane surmontée de torsades et de chevrons brisés date des derniers ducs normands.

Je trouvai le cimetière tout bouleversé, un ouvrier y travaillait à préparer des fosses. Il s'étonna de mes questions : comment pouvais-je espérer voir des tombes si anciennes, alors qu'on enterre dans ce petit coin plus de vingt corps par an? Le terrassier avait raison. Ce cimetière de campagne qui enserme la vieille église n'est pas un champ de repos où, à l'ombre du sanctuaire et bercé par le chant des cloches, le mort sommeille à jamais, les yeux fermés et les mains jointes. C'est un charnier où il doit se consumer rapidement, car bientôt le fossoyeur repassera pour l'enlever et le jeter dans quelque coin dissimulé de l'étroite enceinte.

Les descendants d'Abraham demeurèrent fidèles à leur foi. En 1698, le roi ordonna aux intendants de lui envoyer les noms des protestants avec l'indication de leur fortune; ce travail fut fait par les curés des paroisses. Le curé de la Remuée cite parmi les protestants Rachel Barbet, la fille d'Abraham, âgée de quatre-vingts ans¹, et ses enfants Poignant. Ils durent beaucoup souffrir pendant les derniers moments de leur aïeul; mais leur douleur eût été plus grande encore si, au lieu d'être paralysé pendant son agonie, le centenaire s'était redressé pour protester contre une céré-

1. Elle n'avait en réalité que soixante-quinze ans.

monie qu'il jugeait contraire à sa conscience. La déclaration royale du 29 avril 1686 condamnait les cadavres de ceux qui refusaient les sacrements à être traînés sur la claie, jetés à la voirie; leurs biens confisqués étaient partagés entre le roi et le dénonciateur.

Le hasard a conservé une liasse de pétitions adressées au lieutenant du bailliage de Caux. Dans chacune d'elles un réformé supplie humblement pour qu'il lui soit permis d'enterrer une femme, une mère, un proche qui n'a pas reçu les sacrements. La supplique justifie en général ce manquement en invoquant l'état fiévreux du malade. Mais souvent on y trouve épinglée la petite lettre du curé qui établit les faits de façon différente; alors la justice suit son cours. C'est ainsi qu'un procès fut intenté à des parents par alliance de Guillaume Barbet. Jean Hérubel d'Hermeville avait un atelier de mercerie analogue à celui que possédaient les Barbet de Saint-Antoine; il fut poursuivi sur une plainte du curé de Montivilliers



pour infraction au repos dominical. Sa fille Jeanne, âgée de vingt et un ans, mourut le 29 octobre 1686, sans avoir voulu recevoir les sacrements. Jean Hérubel supplia aussitôt la justice de Montivilliers de lui permettre d'enterrer sa fille dont le refus, assurait-il, avait pour seule cause la violence de la maladie. Mais par lettre du même jour, Grieu, curé d'Hermeville, établit que la morte avait conservé jusqu'à sa dernière heure sa présence d'esprit. Le procureur du Roi ordonne alors que le cadavre de la jeune fille *décrété de prise de corps sera apporté dans la cour des prisons de ce lieu (Montivilliers) pour, les entrailles tirées, être conservé dans le sable jusqu'après l'instruction*. L'instruction se poursuit, le curé Grieu confirme sa déposition et le jugement

rendu porte que la mémoire de Jeanne Hérubel soit à jamais éteinte et supprimée et qu'en outre, pour punition du dit crime, son cadavre soit tiré des prisons par l'exécuteur des sentences criminelles, attaché au derrière d'un tombereau, la face contre terre, pour être traîné sur la claye par les lieux ordinaires et enfin jeté à la voirie, ses biens acquis et confisqués au Roy. La sentence fut exécutée, le cadavre de la jeune fille insulté pendant la traversée du pays fut jeté à la voirie où les chiens errants vinrent le visiter. On voit la puissance du curé à cette époque : sorte de proconsul en surplis, il exigeait une soumission totale jusqu'au dernier soupir et n'épargnait pas même le cadavre.

Jean Hérubel le père était mort pendant la procédure le 23 novembre 1686 ; il refusa les sacrements. Son fils supplia qu'on le laissât enterrer, prétextant que la mort avait été trop rapide pour que son père pût remplir ses devoirs. La lettre du curé Griefu établit le contraire. Toutefois le juge se borna à ordonner l'inhumation en terre profane et condamna les fils à 150 livres d'amende.

Avant d'achever le triste récit des persécutions, je dirai quelques mots des Barbet restés à Saint-Eustache¹. Pierre eut un grand nombre d'enfants parmi lesquels nous citerons Denis, Philippe et Pierre. Le premier eut un fils qui porta le même nom et que nous retrouvons à Paris avec les titres de *sieur d'Orival et de Béville, Secrétaire du Roi maison et couronne de France*. Il embrassa le catholicisme et épousa Yolande de Bailleul. Après sa mort survenue en 1650, sa veuve et ses deux fils Charles et Jacques revinrent au pays et achetèrent le château des Trois-Pierres, près de Saint-Eustache. Charles, seigneur des Trois-Pierres, y mourut à cinquante-six ans et son frère le suivit de près. Ils furent inhumés dans le chœur de l'église des Trois-Pierres.

Philippe et Pierre quittèrent Saint-Eustache comme leur frère Denis. Ils allèrent, en 1575, s'installer dans la ville nouvelle de *Françoise de Grâce*, aujourd'hui le Havre. Philippe s'engagea comme soldat dans la garnison, et Pierre monta un atelier de menuisier. Le premier fit un heureux mariage à la suite duquel il quitta le service, tout en conservant le surnom de *le Barbet* qu'on lui avait donné. Le second développa son industrie que continuèrent ses fils Thomas et Robert. Ceux-ci se marièrent, Thomas avec Élisabeth Coste en 1607 et Robert avec Marie le Compte en 1611. Ils eurent un grand nombre de filles qui épousèrent des officiers ou des soldats de la garnison du Havre et notamment Jacques et Jean Pertuson qui, après leur temps de service, se retirèrent à Saint-Eustache où leurs enfants épousèrent un fils et une fille

1. Sur les registres de Saint-Antoine, le nom de Barbet est presque toujours écrit avec un *t* final, mais sur ceux de Saint-Eustache l'orthographe varie. Dans les registres latins du début, le nom se termine par l'*e*. Quand les registres sont en français, le scribe ajoute tantôt un *t*, tantôt un *y*. Sur les registres protestants du XVII^e siècle, cette variation dans la finale du nom persiste et il n'est pas rare de lire : « Isaac Barbet fils de Robert Barbey », ce qui montre le peu de cas que l'on faisait de l'orthographe.

de Guillaume Barbet de Saint-Antoine. Un fils de Robert, nommé Isaac, se maria en 1644 à Bolbec avec Judith Farou; il en eut quatorze enfants, dont deux fils qui moururent jeunes. Cet Isaac Barbet fut Ancien au temple de Lintot.

Philippe le Barbet, qualifié bourgeois du Havre sur les actes, eut un fils, Isaac, qui épousa le 6 août 1617 une riche héritière, Esther le Buroys, fille aînée de Pierre, bourgeois du Havre. De ce mariage naquirent deux enfants : Esther, qui épousa Pierre Pouchet, de Bolbec, et Isaac, né le 3 novembre 1621, qui se maria, le 14 février 1649, au temple de Lintot, avec Esther de Graindor, fille puînée de Louis de Graindor, écuyer, sieur de Frémontier. Cet Isaac, à la mort de ses aînés qui ne laissaient pas d'enfants, hérita du bien familial et vint s'installer à Saint-Eustache. C'est là que naquirent ses enfants, notamment Louis l'aîné, né en mars 1651, et Jacob, né le 20 mars 1672. Nous voyons sur les registres Isaac porter, à partir de 1660, le titre d'*Officier en la grande fauconnerie de France*; un Isaac chef d'hôtel, sieur de Goderville, également *Officier en la grande fauconnerie de sa Majesté*, fut parrain de sa fille Marthe en 1670. Les fils n'eurent pas une aussi belle situation. Jacob servit le Roy dans la seconde brigade des gendarmes écossais et *s'en acquitta en honneste homme dans toutes les occasions suivant le congé du 11 février 1717*. Ces mots sont extraits d'une supplique où il expose *qu'étant tombé malade et grabataire, ne pouvant subsister avec sa famille et étant hors d'état de satisfaire ses créanciers, il ose très humblement supplier S. M. de lui accorder la permission d'aliéner et vendre une des trois fermes dont il vient d'hériter de Marie le Buroys sa tante maternelle*. Son ancien colonel appuie sa demande en disant *qu'il n'y a pas lieu de craindre qu'il se sauve à l'étranger avec l'argent qu'il retirera de cette vente étant, par ses infirmités, hors d'état de pouvoir sortir de sa maison*. On voit en marge le *Bon du Roi*, ce qui indique que le malheureux obtint la grâce qu'il demandait. Il mourut à Bolbec fidèle à sa foi.

Louis, le frère aîné, vécut sur le bien familial de Saint-Eustache. Il faisait partie du groupe qui, en 1686, chercha à fuir en même temps que Guillaume Barbet; il réussit du moins à quitter la France. Sur la fiche *Louis Barbet, laboureur à Saint-Eustache*, conservée aux Archives nationales, nous voyons ce qui restait du bien de la famille, lors de la confiscation par le Roi des biens du fugitif :

Part revenant à Louis Barbet sur la vente des biens meubles de feu Isaac Barbet, père du dit absent, 2663 livres; une ferme sise à Saint-Eustache, contenant soixante et onze acres.

La femme de Louis Barbet resta à Saint-Eustache. On la retrouve mentionnée deux fois dans les rapports des curés, en 1698 comme protestante, et en 1704 avec cette indication : *a déclaré vouloir mourir dans la foi de son mari*.

J. Barbet de Jouy a fait vers 1822 un voyage en Angleterre dont il a profité pour rechercher les traces de nos ancêtres fugitifs. Mais il ne resta qu'une quinzaine de jours et ne rapporta rien de précis. De plus longues études auraient certainement

été nécessaires¹. Peut-être aussi que, comme beaucoup d'autres, nos ancêtres allèrent en Amérique ou encore en Hollande où nous avons vu qu'un fils de Jean Barbet l'architecte s'était retiré quarante ans auparavant.

Notons à ce sujet qu'indépendamment de la surveillance côtière exercée par les vaisseaux du Roi, il y avait aussi des bateaux de flibustiers, même de Turcs, rôdant dans le voisinage des ports d'embarquement pour s'emparer des fugitifs qui étaient vendus sur les marchés d'esclaves. On estime que la moitié de ceux qui purent quitter la France disparurent de la sorte.

1. M. David Agnew a publié à Londres de 1871 à 1874 quatre volumes sur les *protestants exiles from France in the reign of Louis XIV and their descendants in great Britain*. Parmi ces derniers est le normand James Barbet, directeur de l'hôpital de Londres en 1824. Si l'ancêtre de ce James venait du pays de Caux, il faisait certainement partie des fugitifs dont nous avons parlé, car dans cette région notre famille était la seule de ce nom restée protestante après la révocation de l'Édit de Nantes.



Jeanne Hérubel jetée à la voirie.

CHAPITRE IV

SUITES DE L'ÉDIT DE RÉVOCATION

GUILLAUME BARBET, PRÉDICANT



L'Édit de révocation fit loi jusqu'en 1787. L'exercice de la religion catholique étant seul permis, les protestants furent appelés nouveaux catholiques ou nouveaux convertis¹. Ils devaient se marier à l'église pour que leurs enfants fussent légitimes, les y faire baptiser sous peine d'une amende de 500 livres et enfin recevoir les sacrements avant de mourir, s'ils ne voulaient pas que leurs cadavres fussent jetés à la voirie.

Les abjurations obtenues en novembre 1685 sous la pression des dragonnades étaient rarement sincères, ainsi qu'en témoignent les curés dans les procès pour relaps.

Un vieillard de soixante-dix ans, Élie Bouilling, meurt en décembre 1685, à Saint-Nicolas-de-la-Taille en repoussant le secours de la religion; le curé Yvelin dépose qu'il l'a fait en connaissance de cause, *car en signant son abjuration un mois auparavant, il avait dit que c'était pour obéir aux ordres du roy et que ce n'était pas de*

1. 8 mars 1715 « Déclaration du Roy qui ordonne que ceux qui auront déclaré qu'ils veulent persister et mourir dans la religion prétendue réformée, soit qu'ils aient fait abjuration ou non, seront réputés « relaps » ».

bon cœur. Discourant ensuite le dit Bouilling tint des discours scandaleux contre le souverain pontife. Un autre exemple : Isaac Osnot dit Biot meurt le 10 mai 1686. Vincent, le valet du curé, dépose que c'est en pleine conscience qu'il a refusé les sacrements car, rappelant les souffrances que lui avaient fait subir les dragons, il se peut, disait-il, qu'il y a six mois la force du mal que je ressentais m'ait obligé à abjurer, mais je le regrette et veux mourir dans ma première foi¹.

Dans leurs dépositions les curés déclarent qu'après les dragonnades de novembre 1685, les protestants semblèrent se soumettre, mais qu'à partir de Pâques 1686 ils revinrent insensiblement à leur ancienne religion.

A cette époque, en effet, des hommes nouveaux, sortis du pays même, prirent la place des ministres exilés, visitèrent leurs coreligionnaires et ne craignirent pas de réunir, malgré la rigueur des persécutions, des assemblées de trois ou quatre cents personnes. Nous avons trouvé dans le dossier d'un procès qui eut lieu à Montivilliers, en janvier 1687, quelques détails sur l'une de ces assemblées clandestines; ils permettent de se faire une idée de la vie que menaient alors les religionnaires.

Le samedi 11 janvier 1687, Fulley, lieutenant général au siège de Montivilliers, assisté de son greffier, se transporta dans la paroisse d'Écrainville pour y questionner quelques particuliers. Il s'agissait d'une assemblée de nouveaux convertis qui s'était tenue nocturnement dans les bois de Fouqueuzemare et des Loges à une lieue et demie à l'ouest d'Étretat. Le premier questionné fut le garde R. Lecœur; il raconta que, dans la soirée du 26 décembre 1686, revenant de l'affût aux loups avec trois autres, il fut surpris de rencontrer plusieurs groupes comptant plus de deux cents personnes de divers sexes qui pénétrèrent dans les bois. Le dit Lecœur alla aviser le chevalier d'Escrainville; celui-ci, devinant qu'il s'agissait d'une assemblée de nouveaux convertis, ordonna de prendre du renfort et de retourner aux bois voir ce qui s'y passait. En conséquence Lecœur et ses amis allèrent éveiller plusieurs gardes et tous, bien armés, au nombre de douze, retournèrent à la forêt. Il était minuit quand ils arrivèrent: ils virent un premier groupement de quatre-vingts personnes sortir du bois, puis un second groupe de six-vingts personnes, puis encore d'autres groupes moins nombreux qui rejoignirent les autres.

Comme cette assemblée leur parut trop forte pour être chargée, les gardes se contentèrent de suivre de loin, comptant qu'il se détacherait quelques personnes qu'ils pourraient arrêter aisément. Effectivement, alors que le plus grand nombre prenait la route de Bolbec, un petit groupe passa à travers champs pour gagner un chemin de traverse. Les douze gardes le chargèrent et l'arrêtèrent; il était formé de la famille Dédé, trois garçons âgés de vingt, douze et dix ans, quatre filles âgées de dix-neuf à onze ans, et un cousin des Dédé, nommé Gosselin, âgé de dix-sept ans.

1. Le cadavre de Biot fut jeté à la voirie.

D'autres témoins déclarèrent qu'ils avaient vu passer les groupes des réformés qui se rendaient à l'assemblée; ils venaient du grand chemin de Bolbec qu'ils quittèrent au droit du moulin de Fougueusemare pour pénétrer dans les bois. Il s'y trouvait quelques cavaliers dont deux portaient des pistolets dans l'arçon de leur selle. Certains détaillèrent jusqu'à la couleur de la robe des chevaux et celle des manteaux des cavaliers.

Après cet interrogatoire, Hay, procureur du Roy, requit que les particuliers arrêtés *fussent décrétés en prise de corps et constitués prisonniers aux prisons de Montivilliers pour être ouïs et examinés de bouche sur les charges du procès.*

Il ressort des dépositions des enfants Dédé que le 26 décembre au soir, jour de la Saint-Étienne, l'aîné, Pierre, avait quitté la maison de son oncle pour quérir ses frères et sœurs; tous passèrent chez Gosselin qui les suivit. Après une longue marche, ils entrèrent dans les bois *qu'ils traversèrent pendant une demi-lieue et descendirent dans un fond où il y avait déjà soixante personnes assemblées. Après avoir attendu une demi-heure pendant laquelle il arriva beaucoup de personnes qu'ils ne connaissaient pas, un de la compagnie éleva un psaume qui fut chanté par tous les assistants de l'un et de l'autre sexe au nombre de trois à quatre cents, après quoi l'on chanta plusieurs autres psaumes que le témoin ne put désigner. Les psaumes finis, on lut des prières qu'indiquait celui qui paraissait commander. Un des enfants dit qu'il y eut une prédication qui dura une heure, un autre prétendit que c'était la lecture d'une suite de prières. A minuit l'assemblée éleva un dernier psaume et on se sépara. Les témoins dirent qu'il n'y avait pas de ministre, qu'ils ignoraient le nom de celui qui commandait, qu'ils ne le virent même pas parce qu'il n'était pas plus haut que les autres, que tous se tenaient debout chapeau bas, qu'ils ne virent pas de gentils hommes ou autres gens de bonne mine marquant une distinction ou portant des armes. Ils ajoutèrent enfin que la scène était éclairée par douze chandelles et qu'on se sépara vers minuit.*

Ces détails dépeignent une de ces assemblées où prêchait notre ancêtre Guillaume Barbet. Bien qu'elle soit la plus ancienne de celles sur lesquelles j'aie trouvé des détails, il est bien probable qu'une réunion de cette importance ne fut pas la première. On remarquera que presque tous les assistants venaient de la région de Bolbec, située à vingt kilomètres à l'ouest de ces bois. Les fidèles quittaient donc leur demeure à la chute du jour et rentraient le lendemain à l'aube, ayant fait quarante kilomètres pour prier en commun pendant une heure.

Des enquêtes font connaître d'autres assemblées; il y en eut une en juin 1688 à 9 heures du matin, dans la ferme du sieur Sieurin à Criquetot, une autre en 1694 dans les bois de la Barre près de Bolbec, plusieurs autres encore, en 1696, à Tancarville chez la veuve Doray. Elles comptaient de quatre à six cents religionnaires. Parmi les noms des personnes arrêtées au bois de la Barre nous voyons celui de Leblond, gendre de G. Barbet. Le fils de la veuve Doray épousa aussi une demoiselle Barbet.

En 1698, le Roi, renseigné sur ces faits par ses confesseurs, demanda aux gouverneurs des provinces les listes des *nouveaux catholiques*. Ce furent les curés des paroisses qui les dressèrent. Dans le rapport du curé de Saint-Antoine en date du 7 juin 1698 nous lisons : *Guillaume Barbet et sa femme ont cinq enfants, trois garçons, le moindre a treize ans et deux filles d'environ vingt ans; son métier est d'être mercier, et en outre a une maison en propre et laboure cinquante acres de terre... Après les avoir interrogés tous en particulier, savoir s'ils ne voulaient pas bien venir à l'Église, m'ont tous répondu que non et que ce n'était point leur intention.*

Le curé de Saint-Eustache, après avoir mentionné la veuve Louis Barbet parmi les religionnaires, ajoute : « *Je prends la liberté de vous dire que nonobstant les déclarations que m'ont fait les dits religionnaires de vouloir mourir dans la dite religion, il se fait les jours de dimanche avant nos messes et pendant nos dites messes de paroisse des assemblées publiques dans les carrières et autres lieux où ils exercent leur dite religion au scandale de tous nos catholiques, et de plus se fait des mariages dont nous avons connaissance certaine.* »

Le curé Yvelin, de Saint-Nicolas-de-la-Taille, cite dans sa liste Jacob Barbet et la veuve Jacob Barbet, sa mère, avec leurs domestiques, et ajoute : « *Il se voit par ledit état qu'il y a cent quatre-vingt-quinze religionnaires en cette paroisse, âgés de douze ans et au-dessus, et soixante feux. Certifiant qu'il n'y a aucun des susdits, qui fasse aucun devoir de catholique, mais au contraire font des assemblées de quatre à cinq cents, dans les carrières de cette paroisse suivant que je l'ai écrit à Monseigneur l'intendant et s'opiniâtrent de jour en jour dans leur erreur depuis qu'ils se sont vus laissés au repos¹.* »

L'observation du curé Yvelin était juste. Les juges devenaient moins implacables dans l'application des édits, certains curés même se lassaient de dénoncer des cadavres et de faire confisquer les héritages. Au début on pensait enrichir ainsi le trésor et pouvoir réduire les impôts. Mais, aux termes mêmes des édits, le roi devait partager avec le dénonciateur et la part restant au roi disparaissait entre les mains des fermiers du domaine en frais de justice et de gérance. Nous avons une preuve de ce relâchement des juges dans un procès qui fit grand bruit au pays de Caux. Le sieur *Jean Buffet, fermier des domaines de la généralité de Rouen*, remontra en octobre 1686 aux juges de Montivilliers qu'il y avait des protestants qui, malades, avaient refusé les sacrements et qui étaient revenus à la santé ou décédés, sans qu'il eût été fait procès à leurs

1. On remarquera que cette petite paroisse de Saint-Nicolas-de-la-Taille fut à plusieurs reprises un centre des luttes religieuses. Nous avons vu qu'en 1541, frère Dominique Anfray, inquisiteur, y fut envoyé pour étouffer l'hérésie de Luther. De 1560 à 1566, l'église fut fermée par les protestants. Après 1621, la cure fut occupée par Pierre Ménestrel, connu par ses ouvrages contre les Jésuites. Ils furent condamnés par l'archevêque de Rouen, malgré l'opposition du Parlement de cette ville. Pierre Ménestrel fut remplacé par noble homme Jean Roussel, auquel succéda son neveu Yvelin. Ces deux derniers curés fondèrent à Saint-Nicolas un petit séminaire qui subsista jusqu'à la Révolution. (Voir sur ce séminaire l'étude de A. Lechevalier.)

personnes ou à leurs cadavres. Il y avait là, disait Jean Buffet, inobservation de la déclaration du roi du 29 avril 1686 et préjudice à ses intérêts, puisque indépendamment des peines corporelles les biens de ces coupables auraient dû être confisqués. Buffet demandait donc des poursuites d'abord contre les curés de Bréauté et de Goderville qui avaient laissé enterrer des protestants impénitents, puis contre les cadavres de ces protestants, enfin contre les héritiers des biens qui auraient dû être confisqués.

Après une longue procédure où comparurent de nombreux témoins, les juges se contentèrent de distribuer quelques amendes aux héritiers. Les accusations du sieur Buffet reposaient sur des dépositions ainsi conçues : *La veuve Louvel de Bréauté récitait de son vivant des prières à haute voix en compagnie de ses amies ; je l'ai ainsi entendue deux fois en me cachant sur un fossé¹ qui est derrière les bâtiments de la dite dame.*

Tous ces documents contemporains nous éclairent sur l'existence de nos parents. Le soir, autour de la grande cheminée, ils parlaient des assemblées nocturnes, des procès, des arrestations, des menaces que le curé avait prononcées du haut de la chaire. Il ne faut pas oublier que les réformés se réunissaient souvent pour prier, que les mariages mixtes étant interdits, ils se mariaient entre eux, et qu'ainsi, presque toutes les familles étant unies par des liens de parenté, le malheur d'un religionnaire intéressait tous les autres.

Nous avons vu dans les rapports des curés que Guillaume Barbet avait encore cinq enfants en 1698, trois garçons et deux filles, seuls survivants d'une famille de quatorze enfants. La mortalité était grande à cette époque, dont Saint-Simon, Fénelon et Vauban nous ont laissé de lamentables descriptions.

Les protestants tenaient l'industrie et beaucoup de terres ; leur ruine ou leur fuite arrêtaient les usines et une partie de la culture. « En 1694, dit un curé contemporain², dans le pays de Caux le peuple meurt de faim, en quelques semaines les pauvres se montrèrent par milliers, semblables à des squelettes hideux et décharnés, marchant d'un pas lent et incertain. Les cadavres des pauvres morts de faim encombraient les voies publiques ; les lamentations et les gémissements des mourants se faisaient entendre de tous les côtés... »

Nous avons eu la curiosité de rechercher, pour la principale ville de la région, si la statistique des naissances et des décès confirmait les récits contemporains. A Bolbec en 1693 et 1694, il y eut 65 et 57 naissances contre 192 et 117 décès. La mortalité qui nous semblait anormale dans la famille de Guillaume Barbet était donc faible pour l'époque. Guillaume put voir avant de mourir le mariage de Marie, sa fille aînée, qui épousa en 1702 J. Leblond dont nous avons cité le nom à propos des arrestations faites au cours d'une réunion tenue près de Bolbec. Le traité de mariage fut passé le

1. Rappelons qu'en Normandie le fossé est la levée de terre qui limite une propriété ou une ferme.

2. DECLIEU, *Système ou nouvel univers*, 4^e vol., le Havre, 1696 (cité par A. Lechevalier).

30 décembre chez Marion, tabellion royal, et la bénédiction donnée un mois après dans une assemblée secrète tenue à la carrière.

Guillaume Barbet mourut dans sa maison de Saint-Antoine, le 25 janvier 1707. La déclaration de son décès se trouve dans les registres du bailliage de Montivilliers, à la date du 3 février suivant; elle fut faite par Pierre Barbet, son fils aîné et par Jacques Dumonchel de Gaineville, *ami des Barbet*, dit l'acte. Ce Jacques Dumonchel avait perdu un jeune frère de façon tragique. Mort à quatorze ans, le 31 août 1686, après avoir refusé les sacrements, Pierre Dumonchel fut dénoncé par le curé de Gaineville: un cavalier de la maréchaussée vint en conséquence, le 1^{er} septembre, s'emparer du corps de l'enfant et le transporta en travers de sa selle aux prisons de Montivilliers. Le 2 janvier 1687, après le procès d'usage, le cadavre fut traîné sur la claie et jeté à la voirie.

Guillaume Barbet mourut aussi dans la religion de ses ancêtres, sans avoir reçu les sacrements. Ses enfants creusèrent de nuit sa tombe dans un coin de son jardin et l'ensevelirent sans que le cadavre fût requis par les gens du Roi. Les édits étaient toujours en vigueur, mais les mœurs avaient changé.

Pierre Barbet
Guillaume Barbet
Thomas Barbet
marie le prestre
 (16 décembre 1714)

Signatures
 des enfants de Guillaume Barbet.

Pierre, fils aîné de Guillaume Barbet, était né le 1^{er} novembre 1671. Il hérita des cinquante acres qui restaient du bien familial de Saint-Antoine, ainsi que des deux tiers de la fabrique et du magasin de mercerie. Il se maria le 3 septembre 1714 avec Élisabeth Manneville, de Saint-Antoine, et n'en eut qu'une fille, Élisabeth, née dans le même village en 1717. Il mourut en 1731.

Le second fils de Guillaume Barbet s'appelait lui-même Guillaume: c'est notre trisaïeul. Plus loin nous parlerons de lui en détail.

Le troisième fils, Thomas, né le 28 décembre 1687, se maria en 1712 avec Anne Pertuzon une de ses cousines de Saint-Eustache-de-la-Forêt. Il quitta Saint-Antoine en 1720, pour aller habiter la Remuée; il eut cinq enfants parmi lesquels Thomas, son dernier fils, mourut sans descendance à la Remuée en 1790. Enfin Suzanne, la seconde et dernière fille de Guillaume Barbet, née le 31 janvier 1684, épousa aussi en 1710 un cousin Jacques Pertuzon de Saint-Eustache. Son contrat de mariage est du 17 février et la bénédiction nuptiale lui fut donnée à la carrière du Val. Abraham, le dernier des frères Pertuzon, se maria avec Jeanne Barbet.

Tous restèrent attachés à la foi protestante. Quand des enfants naissaient de ces mariages bénis hors de l'Église catholique, il fallait se conformer à la loi et les faire baptiser; les curés les considéraient comme illégitimes et les inscrivaient comme tels

sur leurs registres. Aussi, voyons-nous souvent le nom de la mère laissé en blanc, les curés se refusant à l'inscrire tant que le certificat du mariage catholique ne leur était pas produit. Parfois ils mettaient les noms des parents avec cette mention : *comme ils sont de la religion prétendue réformée avons mis le dit enfant comme illégitime jusqu'à ce qu'il nous ait été fait apparoir un certificat en bonne forme de leur prétendu mariage*¹. Le curé pouvait être plus dur, témoin cet acte dressé à Octeville pour le baptême d'un enfant mâle produit sur terre par Jeanne Bredel de la religion prétendue réformée et sera le dit enfant mis ès mains d'une personne catholique, apostolique et romaine aux frais de la dite Bredel². Plus tard les curés furent moins sévères et rédigeaient ainsi qu'il suit l'acte de baptême des réformés : *Le 22 avril 1726 Abraham Pertuzon nous a requis d'administrer le sacrement du baptême à une fille qu'il a déclarée être de ses œuvres et de celles de Jeanne Barbet, tous deux de la religion prétendue réformée, laquelle a été baptisée par nous vicaire, et nommée Jeanne, etc.* ; selon les édits, l'enfant était légalement illégitime. Il y eut à ce sujet, en 1730, un procès célèbre ; un certain Duhamel, catholique, réclama l'héritage de son frère resté protestant, au préjudice de ses neveux légalement bâtards. Le Parlement de Normandie refusa d'appliquer l'édit et maintint la veuve et les enfants dans leur héritage.

Abraham Pertuzon, le mari de Jeanne Barbet, resta un protestant militant ; quoique laïque il fut délégué par ses coreligionnaires de la région de Bolbec pour les représenter au synode national qui eut lieu dans les Cévennes, le 11 septembre 1748.

La violence des persécutions s'atténuait, mais il faudra quarante ans encore pour voir enregistrer un édit de tolérance. L'abbé de Lamennais pensait aux dragonnades quand il écrivait :

« On a vu des temps où l'homme, en égorgeant l'homme dont les croyances différaient des siennes, se persuadait offrir un sacrifice agréable à Dieu.

Ayez en abomination ces meurtres exécrables...

On ne commence à persécuter que quand on désespère de convaincre, et qui désespère de convaincre, ou blasphème en lui-même la puissance de la vérité, ou manque de confiance dans la vérité des doctrines qu'il annonce.

Quoi de plus insensé que de dire aux hommes : croyez ou mourez !

La foi est fille du verbe : elle pénètre dans les cœurs avec la parole, et non avec un poignard...

L'esprit de Jésus est un esprit de paix, de miséricorde et d'amour.

Ceux qui persécutent en son nom, qui scrutent les consciences avec l'épée, qui tor-

1. Registre d'Épouville (près du Havre), 13 janvier 1698.

2. Registre d'Octeville (près du Havre), acte du 7 février 1684, relatif à un baptême cité par A. Lechevalier, dans une étude intitulée « A travers les anciens registres paroissiaux de l'arrondissement du Havre. »

turent le corps pour convertir l'âme, qui font couler des pleurs au lieu de les essuyer, ceux-là n'ont pas l'esprit de Jésus.

Malheur à qui profane l'Évangile en le rendant pour les hommes un objet de terreur ! Malheur à qui écrit la bonne nouvelle sur une feuille sanglante¹ ! »

1. Paroles d'un croyant, chapitre XXVIII.



CHAPITRE V

VERS L'ÉDIT DE TOLÉRANCE

G. BARBET-LE PRESTRE ET G. BARBET DE LA HAIE



Église de Saint-Jean-de-la-Neuville.

Le second fils de Guillaume Barbet et de Marie Cauvin s'appelait aussi Guillaume; né à Saint-Antoine le 10 janvier 1677, il avait trente ans quand son père mourut : c'est notre trisaïeul. Nous savons que, selon la coutume particulière du pays de Caux, la ferme avec ses bâtiments, ses plantations et son jardin formaient le bien de famille et revenaient en totalité à l'aîné qui recevait en outre les deux tiers du reste de la succession; le dernier tiers devait être réparti entre les puînés. Guillaume Barbet acquit de ses deux frères, Pierre et Thomas, la part de ce *reste de la succession* qui, dans l'espèce, se composait de la maison de mercerie; puis il alla s'installer dans une paroisse

voisine, à Saint-Jean-de-la-Neuvville; il s'éloignait peu du village où ses ancêtres avaient vécu et pouvait en voir le clocher de sa maison.

En 1714, Guillaume épousa Marie Le Prestre, *fille unique de Jean Le Prestre, riche laboureur et de Marie Dubosc*, suivant contrat passé à Bolbec, le 16 décembre. Pour le distinguer de son père et aussi de son fils qui se nommera également Guillaume, nous joindrons à son nom celui de sa femme. Barbet-Le Prestre mourut le 2 janvier 1733, laissant deux enfants mineurs, ce qui obligea sa femme à *requérir Robert Prudhomme, notaire garde-notes du Roy à Saint-Romain-de-Colbosc, de faire l'inventaire des biens qu'il laissait*. Cette opération fut faite du 22 janvier au 18 avril 1733, en présence des oncles des mineurs, Jean Doray de la Fresnaye qui avait épousé Marie Barbet, veuve d'Isaac Leblond, Jacques Pertuzon, mari de Suzanne Barbet et Thomas Barbet; Pierre Barbet l'aîné était déjà mort.

La lecture de cet inventaire est intéressante, parce qu'elle nous fait connaître l'intérieur des cultivateurs ou, pour employer le mot de l'époque, des *laboureurs* du pays de Caux¹.

La maison d'habitation se compose d'une cuisine, d'une *boutique* et de quatre chambres. Dans la cuisine nous voyons d'abord les ustensiles de la grande cheminée autour de laquelle se tenait la famille : crémaillère, landiers, chenets, garde-feux, palette, pincettes, soufflet, gril, broche à rôtir. Sur les *gnolles*, vingt et un plats d'étain, tant fin que commun, de différentes grandeurs, six douzaines d'assiettes, deux moines, six pots, trois chopines d'étain, huit marmites d'airain, grils, fourchettes, cuillères, salières, quatre chandeliers de cuivre, une tasse d'argent; il n'est pas fait mention de vaisselle de faïence. Le mobilier se compose d'une grande table carrée, six chaises, un fauteuil, un buffet, une armoire, une horloge sonnante en cuivre avec ses poids... Le chef de famille mangeait seul à table; assis dans son fauteuil, il buvait dans sa *tasse d'argent*, servi par sa femme qui s'empressait entre le buffet et la table, aidée de ses filles et de ses servantes.

La *boutique* renfermait quatre grandes armoires à deux battants fermant à clef contenant les objets en magasin : *six cents paires de bas de laine de divers prix et qualités, un millier de bonnets de coton, mouchoirs, torchons, fils, pièces de rubans, lacets, boutons par centaines de garnitures*. Le mobilier se composait d'une grande table et de six chaises. C'est probablement là que la *laboureuse* recevait ses amies et ses clientes. Là aussi sans doute se tenaient ces réunions clandestines pour prier en commun qui valurent à Guillaume Barbet-Le Prestre quelques démêlés avec la justice. Après la *boutique* viennent les chambres, chacune avec son *bois de couche monté, garni d'un lit de*

1. Le laboureur était le maître de la ferme. Le laboureur au sens actuel du mot s'appelait valet de charruée. Dans la charmante fable de La Fontaine, *le Laboureur et ses enfants*, le laboureur est le propriétaire de sa terre. Il est curieux de lire, dans les pamphlets du XVIII^e siècle, l'opposition entre les *riches laboureurs* et les *pauvres journaliers*. Elle était la même que celle qui se manifeste aujourd'hui entre *riches usiniers* et *malheureux ouvriers*.

plume avec traversin, paillasse, matelas garni de laine, draps de toile, couverture de laine rouge, rideaux de droguet, table, chaises de paille, fauteuils tournés avec leurs coussins, grande armoire de chêne contenant la lingerie et les effets...

A la suite des chambres est l'atelier contenant les *métiers à faire la toile et les mouchoirs avec tous les ustensiles des dits métiers*; des rouets à filer avec leurs têtes et leurs treuils. C'était l'association de l'industrie et de la culture que nous avons vue naître à la génération précédente et qui s'était généralisée. Pendant le chômage d'hiver les journaliers filaient, cardaient, tissaient les toiles de coton et augmentaient ainsi leurs salaires. Aux époques où le coton était abondant et les toiles recherchées, les bénéfiques étaient tels que les laboureurs délaissaient leurs terres.

En 1722 le Parlement de Normandie se plaignait au Roi de l'abandon des champs et de l'élévation des salaires. *Un valet de charrue qui, les années précédentes, gagnait quarante à cinquante livres par an exige aujourd'hui jusqu'à cent cinquante livres, les journaliers payés sept, huit, neuf et dix sous exigent maintenant jusqu'à vingt, vingt-cinq sous et même trente sous...* Et le Parlement concluait en demandant la suppression de l'industrie dans les campagnes.

L'inventaire nous donne ensuite la liste du matériel de culture distribué dans la cour et les hangars, des grains enfermés dans les greniers. Chariots montés, banneaux à essieux de fer avec limon, charrettes, voitures, charrues montées, charrues fermées et enfin la liste des animaux se trouvant dans les écuries, chevaux, poulains, bœufs, vaches, moutons. Tout cela donne une idée de l'existence du *laboureur* qui, devant sa maison ouverte uniquement sur la *cour*, gouvernait un monde de journaliers, valets de charrue, valets de harnois et d'écurie, charretiers, bouviers, batteurs en grange, moissonneurs, manœuvriers, tisseurs, bergers, femmes de ferme et de basse-cour... On comprend qu'en ce temps les enfants fussent considérés comme une fortune. Jusqu'à vingt-cinq ou trente ans, âge auquel ils s'établissaient, ils travaillaient à la ferme, encadrant et entraînant les autres ouvriers. Leur instruction était limitée, mais cette vie de travail développait leurs connaissances pratiques et aussi leur énergie; ils furent parmi les colons les plus actifs du nouveau monde.

Une des curiosités de l'inventaire est la description des *liasses d'écritures sur papier et sur parchemin* conservées dans de grandes armoires de chêne fermant à clef. Cette description nous donne une suite d'extraits des *traités de mariage* des ancêtres de Barbet-Le Prestre, et aussi de ceux de ses frères, sœurs et cousins. Ces derniers sont souvent accompagnés de brouillons, ce qui indique que Barbet-Le Prestre devait être le conseiller de sa famille. Ces documents concordent avec les notes laissées par mon père, et aussi avec les indications des registres de l'état civil tant catholiques que protestants.

Nous avons ensuite la nomenclature des actes de propriété : une terre de cinquante acres à Saint-Antoine qui devait être le bien de l'aîné; une de quinze acres au

même endroit, d'autres héritages, mesures de moindre importance, aux Essarts, à Saint-Jean-de-la-Neuille, Tancarville, la Remuée, Mélamare, baux d'une ferme de soixante-dix acres à Saint-Jean-de-la-Neuille, etc. Enfin, en dernier lieu, des liasses d'écritures relatives à divers procès, les uns plaidés *devant les juges consulaires de Rouen* au sujet de limites de propriétés, d'autres devant la *haute justice de Hallebosc*; ces derniers avaient trait à une évasion et à des assemblées clandestines de religionnaires. Ces actes auraient été intéressants à consulter mais nous n'avons que les titres. Le dénonciateur était peut-être le curé de la paroisse qui semble avoir enregistré avec la plus grande sévérité les baptêmes des enfants de Barbet-Le Prestre. Pour l'aîné, Guillaume, il laissa en blanc le nom de la mère; pour la fille Marie, il écrivit d'abord exactement le nom de la mère, puis le biffa et inscrivit en surcharge le nom de jeune fille de la grand'mère du nouveau-né.

Il est vrai que cette époque marque une reprise des persécutions. Après la mort de Louis XIV, le Régent avait incliné vers la tolérance; sans oser modifier les édits, il avait laissé comprendre qu'il fermait les yeux sur leur application. Le 14 mai 1724, le Cardinal de Fleury fit signer par Louis XV le fameux édit qui commence par ces mots : « *De tous les grands desseins que le feu Roy a formés, il n'y en a point que nous ayons plus à cœur de suivre que celui qu'il avoit conçu d'éteindre entièrement l'hérésie dans son royaume.* » En conséquence, la déclaration confirmait les édits de Louis XIV en les aggravant. Toutefois, les idées de tolérance avaient fait des progrès : le parlement de Rouen attendit plus d'un an avant d'enregistrer le nouvel édit et l'appliqua avec mollesse. « *Les membres du Parlement sont portés à la tolérance, ils détestent les actes de violence* », écrivait Gautier, l'un des pasteurs qui visitaient alors secrètement la Normandie.

La persécution prit à cette époque une forme nouvelle : elle s'attaqua aux enfants. Pour se passer des juges, les évêques se faisaient livrer des lettres de cachet signées du Roi sur lesquelles le nom de l'enfant était laissé en blanc.

Elles étaient ainsi conçues :

De par le Roy, il est ordonné de retirer la fille ... de chez ses parents demeurant au pays de Caux et de la conduire dans le couvent des nouvelles catholiques à Rouen.

Fait à Versailles, le.... Signé : Louis.

Munis de cette pièce, les cavaliers de la maréchaussée venaient à minuit sommer qu'on leur livrât l'enfant qui disparaissait à jamais, si les parents n'abjuraient pas à la satisfaction du curé. Dans ses notes, mon père rappelle que le curé de Saint-Jean-de-la-Neuille avait, à plusieurs reprises, menacé Guillaume Barbet et sa femme de faire enlever leur fille Marie. On peut s'imaginer la terreur dans laquelle ils vivaient, s'attendant chaque nuit à voir arriver les cavaliers de la maréchaussée. Aussi n'est-il pas surprenant qu'aussitôt devenue veuve, Marie Barbet-Le Prestre ait quitté Saint-Jean-de-la-Neuille, pour se retirer avec ses enfants à Gommerville, paroisse voisine,

dont le curé était moins sévère et où se trouvaient plusieurs de ses parents nouveaux convertis.

Nous avons dit que Barbet-Le Prestre avait laissé deux enfants, un fils nommé Guillaume comme son père, né le 23 juillet 1717, et une fille, Marie, née le 15 février 1721, qui mourut à l'âge de seize ans. En 1735, nous voyons le jeune Guillaume signer sur les registres de Gommerville comme parrain d'un enfant de Philippe Rousselin et d'Hélène Barbet, qui s'étaient mariés le 18 novembre 1732. L'acte de mariage porte que *toutes les cérémonies ont été bien et dûment observées*, mention réservée aux actes relatifs à des nouveaux convertis¹. Cinq ans après, nous retrouvons la signature de Guillaume au bas de deux actes de mariage. Le premier est celui de sa cousine germaine, Anne, fille de Thomas Barbet, qui se mariait avec Jacques Horsla-ville, fabricant tisse-



rand; le second concerne Guillaume lui-même, qui épouse *honnête fille Suzanne de la Haye, fille du sieur Abraham de la Haye et de honnête femme Jeanne Leroux*; la famille de la Haye était une des plus nombreuses du pays de Caux. Un membre de cette famille avait été anobli au début du xvi^e siècle et avait été des premiers à pratiquer la Réforme. Nous avons parlé d'une de la Haye qui fut suppliciée à

1. Hélène Barbet était fille de Jean Barbet et de Barbe Durand. Ce Jean Barbet était lui-même fils de Jean Barbet et de Marie Fouache. Philippe Rousselin et Hélène Barbet furent à leur tour parrain et marraine d'un enfant de notre bisaïeul.

Rouen pour hérésie en 1540. Le fief de Lintot où se trouvait déjà un temple protestant avant l'édit de Nantes était la propriété de Pierre de la Haye. Une branche de la même famille, également protestante, habitait Montivilliers; elle fournit plusieurs avocats au barreau de cette ville. Le *traité de mariage* entre Guillaume Barbet et Suzanne de la Haye fut passé le 2 février 1740 par-devant Robert Prudhomme, notaire garde-notes à Saint-Romain-de-Colbosc. Nous y trouvons, après l'indication des sommes versées en dot par les parents et les garanties données à l'épousée, la nomenclature des pièces du trousseau : les armoires de bois de chêne à deux battants, fermant à clef, les coffres et les cassettes si recherchés aujourd'hui. Ces meubles étaient donnés par les parents de la mariée, remplis de linge de maison et de corps : cornettes, manchettes, corsages de soie rouge, bas de laine rouge, habits neufs, complets en drap d'Elbeuf, capotes de Valenciennes et de bourraquin, dentelles d'Alençon, jupes de serge et de soie, tentures de damas de Caux... La longueur de ces énumérations dénote un goût d'élégance qui confirme la réputation de beauté et de coquetterie

des femmes du pays de Caux. Les dentelles servaient surtout à garnir ces vastes et célèbres coiffures évocatrices du moyen âge qui persistèrent dans le pays jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Après les armoires à linge viennent les meubles et notamment le lit fourni et garni de plumes, traversins, oreillers, draps, couvertures de laine, entou-

Guillaume Barbet
Suzon de la Haye
Abraham de la Haye
Prezze de La Haye
 (10 fév. 1740)
Marie Le Prestre
Thomas Barbet
Thomas Barbet
Abraham Preterre
Jean Pertuzon

rage de rideaux de brocatelle et de damas de Caux et enfin le rouet à filer avec sa tête et son treuil qui occupait la maîtresse de maison pendant les heures de loisir. Le caractère des meubles donnés aux époux varie avec les époques; dans le traité de mariage du grand-père du marié, il n'est pas question de ces grandes armoires en bois de chêne à deux battants; le trousseau était placé dans des coffres dont le dessus formait couvercle et fermait à clef. Dans les contrats de mariage des fils de Guillaume de la Haye, les armoires disparaîtront et seront remplacées par des commodes en bois de chêne avec tiroirs. Nous donnons la reproduction des signatures qui terminent le contrat : nous retrouvons celles des mariés, Guillaume Barbet et Suzon de la Haye, de la mère Marie Le Prestre, des oncles du marié, Thomas Barbet et Jacques Pertuzon et des cousins Thomas Barbet, Jean Pertuzon, Abraham Preterre, enfin celles des parents, frères et frères en loi de la mariée.

La bénédiction nuptiale fut donnée aux mariés à la Remuée, dans la maison de Thomas Barbet, par un ministre protestant. Est-ce Preneuf ou Viala? A cette époque, en 1740, Viala commençait à organiser dans cette partie du pays de Caux des églises protestantes avec leurs anciens. Il y en avait une à la Remuée, avec trois anciens, parmi lesquels Thomas Barbet; d'autres à Saint-Nicolas-de-la-Taille, Saint-Eustache,

Mélamare, Gruchet; chacune avait trois ou quatre anciens et comptait de cent cinquante à trois cents membres. Ces tentatives hardies amenèrent de nouvelles persécutions, qui se traduisirent par des enlèvements d'enfants et des poursuites contre les ministres. Le roi rendit même un édit nouveau, condamnant solidairement à une amende de 3000 livres tous les réformés de la paroisse dans laquelle se tiendrait une réunion. Toutefois, en Normandie, ces mesures ne semblent pas avoir changé les choses, les officiers de police affectaient de ne rien voir.

On suit les progrès de ces idées de tolérance quand on examine les registres ouverts conformément aux édits de 1685 et 1686, pour recevoir les déclarations de décès des protestants. Ils furent régulièrement tenus pendant les premières années, mais à partir de 1695, les protestants ne demandent plus l'autorisation d'inhumer et ne font leur déclaration que plusieurs jours après l'enterrement. Cette dernière formalité était même souvent supprimée par l'indifférence des officiers chargés de la recevoir et qui prenaient de longs congés. Louis XV signa le 9 avril 1736 un édit renouvelant aux protestants la défense d'enterrer leurs morts avant d'avoir obtenu une ordonnance du juge de police local, celui de Montivilliers pour la région qui nous occupe. Cet édit fut observé pendant une dizaine d'années; à partir de 1745 apparaissent de fréquentes lacunes : sur les registres se trouvent épinglées des feuilles volantes qui sont des actes d'huissier, requis par les déclarants, et constatant l'absence des officiers chargés de les recevoir. Nous croyons intéressant de donner un exemple de l'une de ces ordonnances :

Nous avons accordé mandement à Guillaume Barbet de Gommerville pour faire inhumer le corps d'Abraham de la Haye, son beau-père, décédé de ce jour 8 avril 1742, environ neuf heures du matin étant âgé de soixante-dix-huit ans environ... Signé du juge et de Guillaume Barbet.

Comme nous l'avons fait pour son père, nous joindrons au nom de ce troisième Guillaume Barbet celui de sa femme. Barbet de la Haye continua après son mariage à demeurer avec sa mère qui ne voulut jamais le laisser retourner à Saint-Jean-de-la-Neuveville pour exploiter les biens provenant de son père. Il resta deux ans à Gommerville; c'est là qu'il eut ses deux premiers enfants, Guillaume et Suzanne, nés en 1741 et 1742. En 1743, il loua de Monseigneur le duc de Luxembourg, comte de Tancarville, la ferme d'Obermare, située à une lieue au sud de Saint-Romain-de-Colbosc, qu'il habitera jusqu'à sa mort. Barbet de la Haye trouva dans le voisinage d'Obermare, à Saint-Vigor, plusieurs membres de sa famille ralliés au catholicisme : Jacques et Jean Barbet ses petits-cousins¹ dont les fermes, voisines de celle d'Obermare, s'étendaient jusqu'aux falaises qui bordent la Seine. Mabire et Thieulent, curé et vicaire de Saint-Vigor, étaient parents par alliance de Jacques et de Jean Barbet : nous verrons qu'ils

1. Jacques Barbet descendait d'Adam Barbet. Cet Adam était frère de Pierre, trisaïeul de Barbet de la Haye. Jean Barbet était cousin au même degré.

tolérèrent l'enterrement dans le cimetière d'un fils de Barbet de la Haye. Il est probable que ce voisinage bienveillant avait décidé Marie Le Prestre et son fils à préférer Obermare à Saint-Jean-de-la-Neuville. La belle ferme d'Obermare, construite à la fin du xvr^e siècle, sur la lisière de l'ancienne forêt de Lillebonne, existe encore dans son état ancien. Le long des levées de terre plantées de grands hêtres qui forment l'enceinte de la *masure* sont disposés les bâtiments d'exploitation dont les principaux sont construits en pierre taillée et couverts d'ardoises. La maison d'habitation a un étage, ses fenêtres sont à meneaux ; à côté s'étend la grande mare qui a donné son

nom à la ferme (Obermare ou mare d'en haut). Un peu plus loin le pigeonnier dresse son toit en poivrière.



Obermare.

La levée de terre qui borde la ferme du côté du chemin ne suit pas une ligne droite ; elle présente un redan enfermant, sur trois côtés, l'étroit cimetière au centre duquel existait il y a encore dix ans une très vieille chapelle dédiée à Saint-Vincent. Dans l'un de ses murs, on montrait, à hauteur d'appui, les contours d'une petite ouverture qui avait été bouchée. Quand on démolit l'église, on retrouva, dans l'épaisseur du mur, la grille à gros barreaux à travers laquelle, au xii^e siècle, le prêtre confessait ceux auxquels il n'était pas permis d'entrer dans le sanctuaire. Les terres de la ferme s'étendent sur le plateau jusqu'à l'antique chapelle de Saint-

Jean d'Abbetot qu'ornent de vieilles fresques : Guillaume le Conquérant s'y arrêta sans doute pour prier pendant ses chasses dans la forêt de Lillebonne.

Contre la ferme d'Obermare passe le raidillon qui longe Saint-Vigor et arrive à la Seine à Sandouville. C'est une coulée à pente rapide qui traverse la falaise et que durent suivre les pirates normands pour escalader le plateau. Les racines scandinaves qui composent les noms des villages et des fermes témoignent de ces incursions. En ces temps éloignés la Seine battait la haute falaise ; aujourd'hui elle s'est déplacée vers le sud, en laissant derrière elle des marais et des pâturages. Ceux-ci commençaient déjà à être exploités au temps de notre bisaïeul, car nous voyons, dans un bail du 27 avril 1747, que Barbet de la Haye loua de Monseigneur le duc de Luxembourg, comte de Tancarville... *le droit de mettre pâturer deux cent vingt bêtes sur les nouveaux marais de Saint-Vigor et de Sandouville*. La situation de ces marais s'est encore améliorée depuis, par suite des travaux exécutés pour l'endiguement de

la basse Seine. Ce sont des prés d'une valeur considérable, dont les communes de Saint-Vigor et de Sandouville sont devenues propriétaires à la Révolution, après la confiscation des biens des comtes de Tancarville.

Notre bisaïeul Barbet de la Haye passa paisiblement sa vie à Obermare entre sa femme et sa mère. Nous avons vu qu'il avait eu deux enfants à Gommerville. Il en eut encore cinq à Obermare : Pierre, Marie, Thomas, Abraham et Juste, nés respectivement en 1747, 1749, 1751, 1754 et 1756. On remarquera que les premiers-nés portent les prénoms de leur père et de leurs grands-oncles, en sorte que la famille se retrouvait composée telle qu'elle était un siècle auparavant. C'était une pieuse habitude dans le pays de Caux. Parmi les enfants un seul mourut avant son père. Voici son acte de décès tel qu'il est inscrit sur le registre de Saint-Vincent :

Ce jour d'hui 23 octobre 1762...

Abraham Barbet, fils de Monsieur Guillaume Barbet, de la religion prétendue réformée, officier garde-côte et de la dame de la Haye est

mort à l'âge d'environ huit ans, a été inhumé dans le cimetière de cette église par nous vicaire de ce lieu... Signé : Thieullen.

Ce jour d'hui vingt trois octobre mil sept cent soixante deux. Robert alexandre abraham barbet fils de monsieur guillaume barbet Officier garde côte de la religion prétendue réformée et de la dame de la Haye mort a l'âge d'environ huit ans a été inhumé dans la annexe de cette église par nous l'curé de ce lieu soussigné jureme de Louis du val journalier de cette paroisse Louis du val pourre michel litrey de cette paroisse Louis du val soussignés P. E. Michel Le Tray B. Thieullen

C'était par une tolérance du vicaire que l'enterrement avait pu avoir lieu.

Barbet de la Haye, suivant l'usage du pays, laissa la direction de la ferme à son aîné Guillaume dès que celui-ci eut atteint sa majorité et ne s'occupa plus que de la charge d'officier garde-côtes qu'il avait obtenue en 1758. Dans le pays de Caux la garde des côtes était assurée au moyen de milices recrutées par le tirage au sort parmi les cultivateurs des paroisses voisines de la mer et de la basse Seine. Les milices cauchoises formaient cinq capitaineries composées chacune d'une compagnie de canonnières et de quatre compagnies de fusiliers. Chaque compagnie était commandée par deux officiers, un capitaine et un lieutenant; elle possédait en outre un *clerc de guet* faisant fonctions de fourrier. Saint-Vincent Obermare formait avec Sandouville, Oudalle, Saint-Vigor et Abbetot la compagnie de la basse Seine; les gardes-côtes faisaient leur service dans le voisinage de la paroisse où ils habitaient. Le costume des officiers gardes-côtes se composait sous Louis XV d'un chapeau uni brodé de noir, avec un bouton uniforme et d'un habit entièrement bleu, sans revers, à la Française, comme les invalides; les capitaines sont distingués par trois boutons sur chaque manche. L'habit des lieutenants n'a pas de bouton sur les manches. Les canonnières portent l'uniforme avec revers vert de mer¹.

1. Voir rapport de de Mathan, inspecteur général des canonnières gardes-côtes au Havre et une note d'Alphonse Martin.

Beaucoup de corps de garde où les miliciens faisaient le guet se voient encore au sommet des hautes falaises qui dominent l'estuaire de la Seine. Les guetteurs rendirent de grands services pendant les guerres du XVIII^e siècle quand l'Angleterre envoya des vaisseaux pour se saisir du Havre; en mai 1759, ils s'opposèrent à un débarquement des ennemis.

Barbet de la Haye mourut en 1766 et fut inhumé contre le mur du cimetière près de son fils, mais le curé n'inscrivit pas l'acte de décès sur son registre.

L'année suivante, l'aînée de ses filles, Suzanne, épousa Abraham Frey, protestant. Ils allèrent dans la suite habiter Rouen où Frey travaillera à la fabrique de Déville que devait fonder Juste, le plus jeune des fils de Barbet de la Haye; Suzanne Frey mourut à Rouen, le 15 juin 1813.

Marie Barbet-Le Prestre, la vieille aïeule, s'éteignit le 6 octobre 1771 à l'âge de quatre-vingt-quinze ans. La mort la prit pendant qu'elle filait à son rouet. Enfant, elle avait vu les scènes de la révocation de l'édit de Nantes; femme, elle accompagna son mari aux prêches, dans les bois et les carrières. Devenue mère, elle trembla sous la menace de l'enlèvement de ses enfants. Ce sont ces récits du passé que notre grand-père entendit dans son enfance et qu'il répéta, à son tour à mon père ainsi qu'on le voit dans ses notes. Marie Barbet-Le Prestre s'était toujours occupée de la direction de la ferme de son fils. Son décès fut déclaré à Montivilliers, le 6 décembre 1771, et dans le mandement que le procureur accorda pour la faire enterrer, nous remarquons la mention qui suit : *parce qu'elle faisait profession de la religion prétendue réformée le dit enterrement ne pourra se faire qu'après le coucher du soleil, sans bruit et sans éclat*. Elle fut enterrée dans la cour de la ferme, le long du mur mitoyen du cimetière, près de son fils Guillaume et de son petit-fils Abraham.

Guillaume, l'aîné des fils de Guillaume Barbet de la Haye, épousa, le 13 décembre 1773, Suzanne Hachard, de la Remuée. La bénédiction fut donnée à Obermare par le pasteur de la Remuée. Les fêtes de ce mariage furent les dernières où la famille se trouva au complet. Trois ans après son mariage, Guillaume Barbet n'ayant pas renouvelé le bail de la ferme d'Obermare, alla habiter les terres que son grand-père avait laissées à Saint-Jean-de-la-Neuvville. D'un tempérament maladif, il mourut sans enfants, le 4 septembre 1789.

Marie-Madeleine, la seconde fille de Barbet de la Haye, épousa Daniel Fichet, le 8 juillet 1773. Celui-ci loua une ferme importante à Touffreville-la-Cable, sur la rive gauche de la vallée de Lillebonne. Il y mourut en laissant cinq enfants. Sa veuve se retira quelques années après à Bolbec où elle mourut le 1^{er} juin 1820.

Suzanne de la Haye ne suivit pas son fils aîné à Saint-Jean-de-la-Neuvville. Elle acheta une maison à Touffreville-la-Cable, près de sa seconde fille Marie-Madeleine, et c'est là qu'elle passa ses quinze dernières années. Le château de Touffreville appartenait aux Graindor, alliés de la famille; en outre deux gros fermiers de la paroisse, Godard

et Cantais, étaient ses cousins; ils descendaient d'Anne Barbet, fille de Guillaume et de Marie Cauvin. Pierre, le second fils de Barbet de la Haye, épousa Anne Fichet, le 18 décembre 1781. Il alla s'installer près de sa sœur et de sa mère dans une grande ferme sise entre Auberville-la-Campagne et Touffreville-la-Cable. Il eut de nombreux enfants et sur l'acte de son décès dressé le 28 avril 1805, il est qualifié de notable. Le troisième fils, Thomas-Philippe épousa, le 20 mai 1783, Marthe Dufflo et alla vivre à Lillebonne: il ne semble pas avoir laissé d'enfants.

Nous parlerons plus longuement du quatrième et dernier fils, Jacques-Juste-Bonaventure Barbet, qui est notre grand-père. Né le 10 octobre 1756, il quitta la ferme d'Obermare un jour de février 1776, sans autre fortune que son énergie et sa jeunesse car, étant le dernier-né, il n'avait pour ainsi dire aucun droit à la succession paternelle. Il resta quelques mois à Bolbec, dans une fabrique d'impression sur étoffes, puis se rendit à Rouen, espérant bien y faire sa fortune. Il entra aussitôt dans une fabrique d'indienne de la vallée de Darnetal; il y introduisit d'ingénieuses modifications d'outillage. Au bout de six ans, il fut en état de monter au même endroit une petite usine d'impression. Il se maria à cette époque, et son mariage nous montre que, comme ses parents, il resta fidèle à la foi de ses ancêtres.

Rappelons que le traité d'Utrecht confirmait aux Hollandais le droit de mettre des garnisons dans les villes frontières de Tournay, Ypres, Menin, Armentières, Namur dont l'ensemble s'appelait *la Barrière*. D'autre part, les troupes composant ces garnisons avaient toute liberté d'exercer le culte protestant. Il en résultait que, dans les villes catholiques de *la Barrière*, les Hollandais élevèrent des temples, et que pendant le XVIII^e siècle, bien des calvinistes français s'y rendirent pour prier. Ils étaient d'ailleurs bien reçus, et les ministres de la Barrière enregistraient même leurs déclarations de baptême et de mariage. Le clergé français se plaignit au Roi et sur un rapport de l'archevêque de Cambrai, le jour de Pâques 1732, le duc de Boufflers, gouverneur des Flandres françaises, établit un cordon de troupes le long de la frontière, pour arrêter les protestants. On en prit jusqu'à deux mille qui se rendaient à Tournay pour communier: les riches furent condamnés à de lourdes amendes, les pauvres furent envoyés aux galères. Depuis lors, le passage de la frontière eut lieu par petits groupes isolés et à la faveur d'un déguisement. Les uns, vêtus comme des ouvriers agricoles, portaient un outil sur l'épaule; d'autres chargés d'un ballot de marchandises se faisaient passer pour des colporteurs. C'est ainsi que notre grand-père franchit la frontière un matin de février 1783, pour faire bénir son mariage et nous lisons dans les registres du temple de Tournay: *Le 10 février 1783 ont été mariés dans notre église Monsieur Jacques-Juste-Bonaventure Barbet, natif de Saint-Vincent Obermare en Caux, demeurant à Bonville, proche de Rouen et Madame Marie-Marguerite Gogibus, veuve du sieur François Bataille, native de Saint-Thomas-la-Chaussée, près de Dieppe et demeurant à Rouen.*

Les protestants allaient bientôt rentrer dans la loi commune. L'édit concernant les non-catholiques, donné à Versailles en novembre 1787, et enregistré au Parlement de Normandie, le 26 février 1788, mit fin à une persécution plus que séculaire. Les motifs placés en tête de cet édit de tolérance marquent une grande élévation de cœur et même un rare courage moral. Louis XVI déclare qu'il proscrira *avec la plus sévère attention toutes les voies de violence qui sont aussi contraires aux principes de la raison et de l'humanité qu'au véritable esprit du christianisme*. « Notre justice et l'intérêt de notre royaume ne nous permettent pas d'exclure plus longtemps des droits de l'état civil ceux de nos sujets... qui ne professent pas la religion catholique. Une assez longue expérience a démontré que les épreuves rigoureuses étaient insuffisantes pour convertir. Nous ne pouvons donc plus souffrir que nos lois punissent inutilement les protestants qui, dépouillés de toute existence légale, sont placés dans l'alternative de faire des conversions simulées ou de compromettre l'état de leurs enfants par des mariages frappés d'avance de nullité... Un tel état de choses sollicitait notre autorité de mettre un terme à ces dangereuses contradictions entre les droits de la nature et les dispositions de la loi.

En conséquence l'édit permettait de déclarer les naissances, mariages et décès devant les officiers de justice et donnait aux unions contractées ainsi devant l'autorité civile les mêmes effets que ceux contractés en la forme ordinaire par les sujets catholiques.

L'édit revenait même sur le passé : *Quant aux unions conjugales qu'auraient pu contracter nos sujets non catholiques sans avoir observé les formalités prescrites, voulons qu'en se conformant aux dispositions de l'édit, dans le terme d'une année, ils puissent acquérir pour eux et leurs enfants la jouissance de tous les droits résultant des mariages légitimes et ce à compter du jour de leur union.*

La Révolution ne fit qu'étendre aux catholiques eux-mêmes ces dispositions. L'émotion que causa l'édit de tolérance fut considérable, l'Assemblée du clergé protesta, mais le roi le maintint. Tous les religionnaires mariés clandestinement se pressèrent aux bailliages. On voit, sur les registres, des veufs octogénaires demander la régularisation d'unions vieilles de plus d'un demi-siècle, ainsi que celle de la naissance de leurs enfants. Nous lisons sur les registres de Caudebec :

Le 27 septembre 1788, à Caudebec... a comparu Suzanne de la Haye, demeurant à Touffreville-la-Cable, âgée de soixante-quatorze ans, fille de feu Abraham de la Haye et de Jeanne Leroux, laquelle comparante a déclaré avoir contracté une union conjugale le 2 février 1741 avec Guillaume Barbet, décédé il y a vingt-deux ans, fils de feu Guillaume et de feu Marie Leprêtre, suivant contrat de mariage devant le notaire de Saint-Romain du même jour... et que de leur mariage sont sortis quatre garçons et deux filles, que l'aîné des garçons est âgé de quarante-sept ans, le second de quarante-deux ans, le troisième de trente-six ans, le quatrième de trente-quatre ans; l'aînée des filles de quarante-six ans, la

seconde quarante ans, laquelle déclaration la dite de la Haye et les témoins ont signé avec nous après lecture.

On comparera cette signature de Suzanne de la Haye avec celle qui est apposée au bas de son contrat de mariage (page 40); elle signait alors Suzon de la Haye. Un graphologue trouverait certainement dans les modifications de l'écriture, la trace des tristesses et des découragements de la vieillesse, peut-être aussi l'annonce d'une mort prochaine : neuf mois plus tard nous lisons dans le même registre :

Suzanne de la haye (27 sept^r 1788)

*pierre barbet guillaume barbet
(27 juin 1789)*

Le 27 juin 1789 à Caudebec, ont comparu Guillaume Barbet, demeurant à Saint-Jean-de-la-Neuville, et Pierre Barbet, demeurant à Auberville-la-Campagne, lesquels ont déclaré que Suzanne de la Haye leur mère, veuve de Guillaume Barbet, demeurant à Touffreville-la-Cable, âgée de soixante-quatorze ans, est décédée le 25 de ce mois sur les environs de midi, au dit lieu, ce que les comparants ont signé avec nous après lecture.

Nous avons placé les signatures de Guillaume et Pierre Barbet au-dessous de celle de leur mère reproduite plus haut.

Le 4 septembre de la même année 1789, Guillaume Barbet, l'aîné des fils, mourut sans enfant à Saint-Jean-de-la-Neuville; son acte de décès fut enregistré au bailliage de Montivilliers.

Avec Suzanne de la Haye finit la partie de notre étude relative à l'ancien régime; avant d'entrer dans la période contemporaine, nous résumerons en quelques mots le passé.

La paroisse de Saint-Eustache, créée dans la forêt de Lillebonne au début du ^{xiii}e siècle, fut, dès cette époque, habitée par une famille Barbet qui fournit du ^{xiii}e au ^{xv}e siècle plusieurs prêtres dont un évêque du nom de Pierre.

A la fin du ^{xv}e siècle, nous trouvons les Barbet possesseurs à Saint-Eustache d'un fief où était une mare portant leur nom. En 1513, Pierre Barbet qui en était le propriétaire mourut et Robert, le plus jeune de ses fils, quitta Saint-Eustache pour aller habiter la paroisse voisine de Saint-Antoine.

Robert épousa Cardine Legay, eut un fils Jean qui, en 1560, embrassa la Réforme et fut tué à Caudebec. Ce Jean Barbet s'était marié en 1546 avec Guillemette Mansoys, dont il avait eu le 11 janvier 1548 un fils, nommé aussi Jean. Ce dernier épousa, en 1579, Jeanne Fouache, dont il eut neuf enfants, parmi lesquels nous avons suivi Abraham le centenaire, Jean l'architecte de Richelieu et Pierre notre ancêtre, né en 1594.

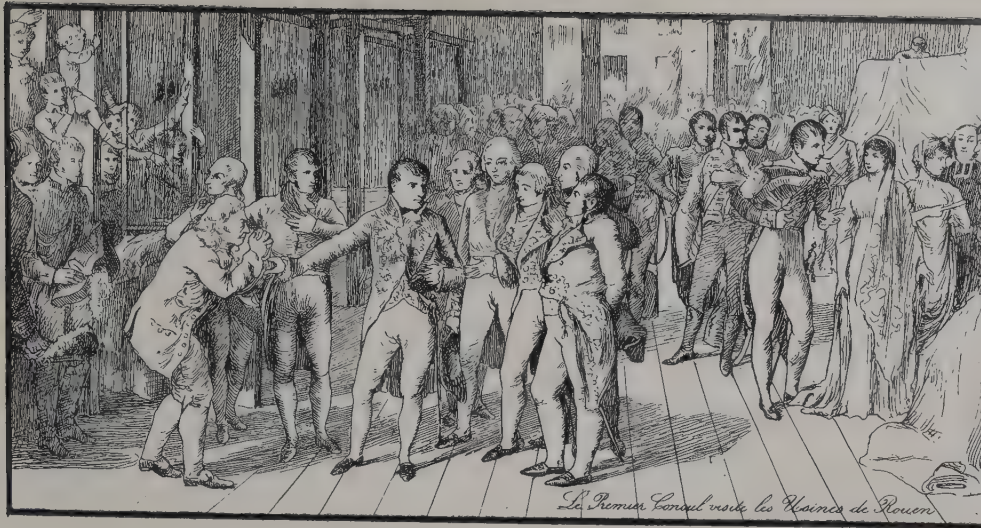
Pierre épousa, en 1615, Jeanne Mouette; son fils aîné Thomas, né le 21 mars 1616, épousa Judith Molé le 19 juin 1642, et mourut le 3 août 1684, des blessures

qu'il reçut en voulant quitter la France. Le dernier des fils de Pierre, Philippe, se maria à Villequier et eut un fils, André, avocat qui fut anobli.

Le fils aîné de Thomas Barbet et de J. Molé, Guillaume né le 16 décembre 1646, épousa le 25 mai 1670 Marie Cauvin; ce fut un calviniste militant; il mourut le 25 janvier 1707. Son second fils, Guillaume, né à Saint-Antoine le 10 janvier 1677, épousa le 16 décembre 1714, Marie Le Prêtre, et fut prédicant comme son père. Il mourut en 1733, laissant un fils unique, né le 23 juillet 1717, lequel s'appela encore Guillaume.

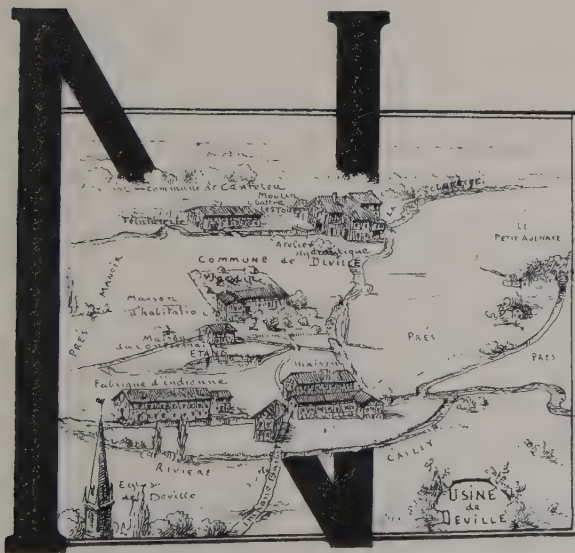
Ce dernier Guillaume épousa le 2 février 1740 Suzanne de la Haye, habita la ferme d'Obermare et mourut officier garde-côte du Roi. Son dernier fils, Juste, est notre grand-père.

Nous n'avons suivi que la ligne directe de nos ancêtres sur lesquels nos parents ont laissé des souvenirs. Les autres branches, et surtout la branche aînée qui demeura à Saint-Eustache du xiii^e au xvii^e siècle seraient intéressantes à étudier. Au xiii^e siècle un prêtre, Pierre Barbet de Saint-Eustache, a laissé un nom connu et plusieurs Barbet de la même origine ont occupé au xvi^e et au xvii^e siècles des charges importantes. Le temps nous a manqué pour faire des recherches à leur sujet.



CHAPITRE VI

JUSTE BARBET ET L'USINE DE DÉVILLE



OUS avons laissé notre grand-père à la tête d'une indienne à Darnetal. Le succès de cette industrie l'engagea, en 1784, à fonder une grande entreprise dans la paroisse de Déville-lès-Rouen, au bas de la vallée de Maromme, qui limite à l'Ouest l'agglomération rouennaise. En cet endroit s'étendent des prairies où serpentent les nombreux bras de la rivière de Cailly. C'est là que Juste Barbet acheta les petites fermes de Bapaume, du Manoir, du

petit et du grand Aulnoye. Bien qu'il ne reste plus que des ruines de l'usine bâtie en 1784, celles-ci permettent encore de reconstituer les anciens plans. Pour s'y rendre, il suffit de suivre la route de Rouen au Havre jusqu'au clocher de Déville et, en cet endroit, de descendre le chemin qui longe l'église jusqu'à l'entrée de l'impasse

Barbet. Il traverse un pont de briques construit sur le Cailly et aboutit dans la vaste prairie où l'on étendait les toiles pour les faire blanchir.

Les bâtiments de la fabrique d'indienne s'élevaient sur la gauche, à la sortie du pont, et comprenaient un grand pavillon pour le concierge et les comptables; puis l'usine proprement dite en bordure de la rive droite de la rivière. Plus loin, en s'éloignant du Cailly, se trouvait un réseau de canaux ainsi qu'un étang circulaire pour le trempage des toiles; plus loin encore la maison d'habitation avec sa cour et son jardin. En arrière de la maison, au nord, les grands prés servant au blanchiment des toiles s'étendaient jusqu'à la Clerette, qui n'est qu'un bras de la rivière de Cailly. Le long de la Clerette se trouvaient d'autres dépendances de l'usine: magasin de rouleaux, teinturerie, moulin hydraulique, usine à vapeur, ateliers de réparation et de construction, en un mot toute l'installation d'une grande indienne à cette époque.

Cette usine qui fut exploitée pendant plus d'un siècle atteignit son plus fort rendement à l'époque de la Révolution. En 1792, son produit net annuel était de 200 000 francs. C'était, il est vrai, le moment de la grande vogue de l'indienne, presque exclusivement employée pour le costume des femmes ainsi que pour les cravates, les gilets et les pantalons. En 1812 et 1813, les bénéfices atteignaient encore 140 000 francs par an. Pour donner à ces chiffres toute leur importance nous les rapprocherons du prix d'installation de l'usine et des dépenses annuelles d'exploitation. D'après l'inventaire de 1813 l'usine est estimée, terrains compris, à la somme de 321 000 francs qui, d'après le bénéfice indiqué plus haut, rapportaient plus de 40 p. 100. En 1827, la vogue de l'indienne ayant considérablement diminué, le bénéfice descendit à 62 208 francs. La même année, les dépenses d'exploitation s'élevaient à 426 333 francs, se décomposant ainsi :

	francs.
Achat de coton et laine	300 123
Ouvriers, loyers, intérêts 5 p. 100 de la valeur de l'usine et divers.	126 210
	426 333

La vente des toiles produisit 488 541 francs, laissant le produit net de 62 208 francs indiqué plus haut.

Ces chiffres donnent une idée de l'importance des bénéfices que produisaient alors les indiennes.

Indépendamment de cette usine, Juste Barbet en créa une seconde dans le voisinage, au bord de la rivière de Clerette, sur la ferme de Bapaume; il plaça des capitaux dans une filature au Houlme ainsi que dans une fabrique de toile de coton qu'Oberkampf fonda à Essonnes. Suivant l'usage du pays de Caux, quand son aîné qui s'appelait aussi Juste atteignit sa majorité, il l'associa à son industrie. Puis quand ce fils épousa l'une des filles d'Arnaudtizon, filateur de Rouen, il lui donna en dot l'usine

de Bapaume et le remplaça à Déville par ses deux puînés, Henry et Auguste. Ce dernier, qui est notre père, s'occupait spécialement de la comptabilité de l'usine et c'est dans quelques-uns de ses inventaires que nous avons trouvé les chiffres cités plus haut.

Le 3 juillet 1813, Juste Barbet père mourait des suites d'une pleurésie contractée, lors d'une inondation du Cailly, en allant lui-même avec son personnel sauver des pièces de toile et des éléments de machines. Voici comment le *Journal de Rouen* du 6 juillet 1813 annonça l'événement : « M. Jacques-Juste-Bonaventure Barbet, manufacturier d'indienne à Déville, y est mort le 3 de ce mois, âgé d'environ cinquante-sept ans. Ses restes ont été transférés le 5 dans le cimetière des protestants de la Ville de Rouen. Le cercueil était entouré des ouvriers que lui et ses fils emploient dans leurs ateliers. Sa famille, le corps municipal de Déville et ses amis formaient un nombreux cortège. M. Gonfreville, maire de cette commune et qui avait M. Barbet pour adjoint, a prononcé sur sa tombe un discours d'autant plus touchant qu'il avait à déplorer la perte d'un collègue estimable, d'un ami sincère, d'un bon citoyen, du père des ouvriers et des pauvres. M. Barbet laisse une veuve éplorée et trois fils inconsolables de sa perte. »



Nous avons de lui un assez bon portrait peint par Desoria et daté de 1804 : il est représenté tenant dans sa main quelques échantillons d'indienne.

Juste Barbet laissait en mourant une fortune d'environ deux millions¹, malgré la perte considérable que lui avait fait subir la dépréciation des assignats.

Nous avons dit qu'il avait trois fils : Juste, Henry et Auguste. Sa veuve vécut encore vingt ans et s'éteignit à l'âge de quatre-vingt-cinq ans le 14 avril 1834, alors que son second fils était maire de Rouen.

Sur la demande de leur mère les trois fils s'associèrent² pour exploiter en commun l'usine de Déville. Mais l'aîné, qui possédait déjà l'usine de Bapaume et avait certains intérêts dans la filature de coton d'Essonnes, se retira de l'association au

1. Inventaire du 21 novembre 1813.

2. Contrat du 12 juillet 1813.

bout d'un an¹ pour avoir la libre disposition de ses capitaux et les placer dans la célèbre indienne à Jouy. Les deux autres frères Henry et Auguste continuèrent donc seuls à exploiter l'usine de leur père et cette association dura jusqu'en 1834, date à laquelle Auguste se retira, laissant Henry Barbet seul propriétaire.

L'usine de Déville valut à Juste Barbet le père une heure de notoriété; le premier Consul vint la visiter en 1802 lors de son séjour à Rouen. Voici comment Auguste Barbet raconte cet événement :

Dès que notre père apprit que le premier Consul visiterait les usines, il alla demander au préfet si celles de Déville n'auraient pas cette faveur. Le préfet lui répondit qu'il en était question, qu'il en reparlerait au ministre Chaptal déjà arrivé à Rouen, mais que pour le moment il organisait une escorte pour accompagner le premier Consul dans ses sorties. Mon père obtint pour son aîné l'honneur d'en faire partie. En conséquence, le samedi 30 octobre 1802, après-midi, notre frère partit avec l'escorte au-devant du héros qui sut ramener la paix et le bon ordre au sein de notre pays. Moi-même j'allai attendre son passage sur les quais. Il apparut à quatre heures accompagné de Madame Bonaparte; penchés vers la portière tous deux saluaient en souriant avec bonté, et comme la voiture allait lentement je la suivis jusqu'à la Préfecture; sur le fronton était écrit : « Au Héros pacificateur »; en-dessous était son buste encadré par une Victoire au repos et une statue de la Paix lui présentant une branche d'olivier.

L'allégresse communicative s'est portée jusqu'au théâtre. Pendant la représentation le public se souleva dans l'enthousiasme le plus grand quand l'acteur dit une poésie dont le refrain était : « Vive des nations le pacificateur ! »

Le 2 novembre, le premier Consul accompagné de Madame Bonaparte, visita plusieurs usines du faubourg Saint-Sever. Chez les frères Morris il examina les cylindres et la manière dont se font les rouleaux de papier. De là il entra chez Dodard visiter une fabrique de toiles cirées et aussi une usine mue par un manège où se trouvent des métiers nouveaux avec manette volante pour faire des toiles chinées. Je me trouvais dans la manufacture de velours du citoyen Sevenne quand arriva le premier Consul et sa cour. Il se promena dans les ateliers. Je le vis manier lui-même des outils servant à ciseler le velours. On lui montra aussi le four à roussir. Enfin il se fit présenter un vieil ouvrier qui fut le premier à fabriquer ces velours genre anglais auquel il donna un titre de pension². Partout à l'intérieur, comme au passage des rues, on criait : « Vive le premier Consul ! »

Le 3, le premier Consul alla voir les usines d'Elbeuf; tard dans la soirée il vint à

1. Contrat du 26 septembre 1814.

2. Cette scène est représentée dans un dessin d'Isabey d'où nous avons extrait la gravure servant de frontispice à ce chapitre.

Déville. Il visita l'usine de M. Gonfreville, maire de la commune, puis la nôtre; mon père avait fait graver une grande planche où se voyait le Général à cheval; le premier Consul vit imprimer plusieurs toiles avec cette planche. Il questionna mon père sur le nombre des ouvriers, les perfectionnements qu'il avait apportés à la fabrication, les produits qu'il en tirait, marquant qu'il était déjà fort au courant de cette industrie. Avant de sortir il fit remettre aux ouvriers cinq jours de paye ainsi qu'il avait fait lors des autres visites.

Le 4 novembre eut lieu la Revue, ce fut la première fête de ce genre que nous vîmes à Rouen. Le lendemain matin, dès six heures, le premier Consul partait pour le Havre. Comme il était obligé de passer par Déville, près de notre usine, j'allai au petit jour attendre à l'angle de notre rue et de la grande route. Il pleuvait; accompagné de plusieurs cavaliers il passa au petit trot de son cheval gris. Il se détourna de mon côté et il me sembla qu'il parlait. L'escorte était déjà loin que j'étais encore immobile sous la pluie, mon chapeau à la main. La voiture de Madame Bonaparte et celles des Ministres passèrent vers midi.

Dans le récit de mon père il est à noter que les Rouennais chantent, non pas les victoires, mais la paix. Il en fut de même pendant le reste du voyage : à Yvetot l'arc de triomphe sous lequel passa le premier Consul portait l'inscription : *Au Dieu de la Paix*. Le soir, à 6 heures, le maire de Bolbec le reçut par ces mots : *Notre commerce, nos fabriques languissaient au bruit des victoires, la paix pouvait seule les faire prospérer, vous venez de la donner au monde*. Au Havre c'est encore la paix que la foule célébra.

Bonaparte aimait à rappeler la vaillance déployée sur le champ de bataille d'Austerlitz par le 57^e régiment composé de Normands : « *Les Normands ont toujours bien fait leur devoir et je regarde comme heureux les moments passés au milieu des bons habitants de Rouen.* » C'est par ces mots qu'il accueillit en 1810 l'invitation que lui firent les Rouennais de venir visiter leur ville.

L'Empereur vint à Rouen le 30 mai 1810, à la suite du voyage qu'il fit dans le Nord après son mariage. Il était accompagné par l'impératrice Marie-Louise. La réception fut plus pompeuse, mais la joie populaire moins éclatante qu'en 1802. Ce n'était plus le premier Consul avec M^{me} Bonaparte que l'on recevait, mais leurs Augustes Majestés Impériales et Royales. L'Empereur arrivait du Havre; un arc de triomphe de 35 pieds de haut se dressait sur le mont Riboudet; au-dessus était écrit *A Napoléon. A Marie-Louise*. La voûte encadrée de trophées était surmontée de Victoires portant des couronnes de lauriers et la partie de la route du Havre qui passait sous cette voûte était bordée de gros orangers. Mon père, dans ses notes, élève son style pour conter l'arrivée des souverains :

Le 30, à trois heures, toutes les cloches sonnent en grande volée, cent coups de canon et les acclamations lointaines annoncent l'arrivée de Leurs Majestés Impériales et

Royales sur les limites de notre ville; le corps municipal attendait depuis le matin à l'arc de triomphe où se trouvait un peuple immense; les deux sommets de la route couverts d'une foule considérable offraient un coup d'œil enchanteur... La rapidité du passage a fait naître le regret de ne pouvoir contempler les Augustes Souverains... Les rues qui conduisaient à leur palais étaient sablées et tendues de tapisseries de haute lisse. Des guirlandes de fleurs formaient berceau de verdure au-dessus des rues.

L'Empereur visita toutes les usines, plus rapidement que la première fois, mais avec autant d'intérêt; il fut particulièrement bienveillant pour notre grand-père qu'il félicita sur les dispositions de ses machines... et aussi sur sa taille : effectivement il avait plus de 6 pieds de haut.

L'Impératrice revint seule à Rouen trois ans plus tard, en 1813, à la suite de son voyage à Cherbourg. Elle arriva par un temps magnifique le 2 septembre, à 8 heures; à midi elle visita les travaux du Pont de Pierre auquel on a donné depuis le nom de Corneille. Dans l'après-midi elle alla voir à Déville les filatures de MM. Pinel et les indiennes des frères Barbet, d'où elle se rendit à pied chez M. Gonfreville, maire de Déville, pour y voir ses belles teintures. Sa Majesté a admiré la vivacité des tons de la couleur dite rouge des Indes particulière aux manufactures de Rouen et la délicatesse de la couleur bleu Marie-Louise dont on lui présenta plusieurs écheveaux. Nous étions tous réunis dans la maison de M. Gonfreville et Sa Majesté a paru touchée du spectacle que lui offrait ce vénérable vieillard entouré de ses onze enfants. L'Impératrice régente visita également les ateliers de M^{me} veuve Long où nous la suivîmes. Les murs en étaient tendus avec les produits de l'établissement. Sa Majesté alla ensuite dans les jardins, admira divers points de vue de la belle et riche vallée de Déville et fut frappée de l'immense quantité d'établissements qu'elle renferme, lesquels sont consacrés à tous les genres d'industrie. L'Impératrice régente quitta Rouen le 4 septembre à midi en laissant espérer une nouvelle visite.

A cette époque le préfet de la Seine-Inférieure était Stanislas de Girardin. Les frères Barbet fréquentaient les salons de la Préfecture et c'est ainsi qu'Auguste, le plus jeune, épousa, le 18 octobre 1813, Aglaure, la belle-fille du préfet. Cette alliance attira les frères vers la politique, alors que jusque-là ils ne s'étaient occupés que de leur industrie. Stanislas de Girardin descendait d'une famille italienne émigrée; son grand-père Alexandre Gherardini avait épousé la fille de Hatte, riche fermier général. René, fils d'Alexandre, trouva dans l'héritage de Hatte la terre d'Ermenonville qu'il fit transformer en un parc à l'anglaise par des jardiniers écossais; le premier il prit le nom de *Marquis de Girardin*; selon la mode d'alors il se disait admirateur de Jean-Jacques Rousseau qu'il attira à Ermenonville. Le grand homme consentit à venir, mais ce fut pour mourir; il termina sa triste vie dans le cadre de verdure d'Ermenonville le 2 juillet 1778 après un séjour d'un mois.

Stanislas était le fils aîné de René de Girardin; il se flattait volontiers d'avoir

été élevé sous les yeux de Rousseau et ce libéralisme lui valut d'être nommé député à l'Assemblée nationale. En 1806, il prit du service sous Joseph Bonaparte qu'il accompagna à Madrid. A son retour d'Espagne, l'Empereur le fit préfet de la Seine-Inférieure et comte. Il demeura fidèle à l'Empereur qui, pendant les Cent jours, lui confia l'importante préfecture de Seine-et-Oise. Après 1815, il resta quelques années à l'écart, partageant son temps entre Ermenonville et Rouen. C'est dans la première circonscription de cette dernière ville qu'il se présenta aux élections législatives de 1819 et fut élu député : il conserva son mandat jusqu'au 25 février 1827, date de sa mort. A la Chambre des Députés il faisait partie de la minorité libérale qu'illustrèrent Camille Jordan et le général Foy. Il y prenait quelquefois la parole pour prononcer des discours remarquables. Dans ses notes Auguste Barbet dit *qu'il était d'une grande bonté, que sa conversation était gaie, piquante, instructive*. Nous avons publié sa correspondance avec son gendre Auguste Barbet : il y parle surtout des événements politiques et parlementaires; on y suit les progrès que faisaient dans l'esprit d'Auguste Barbet les idées d'humanité, de protection des classes laborieuses, de liberté que nous verrons apparaître dans le premier livre de mélanges qu'il publia à Rouen en 1828. Stanislas de Girardin descendait à Rouen dans la maison d'Auguste Barbet, 41, rue Fontenelle. Aussi n'est-il pas surprenant qu'après sa mort les réunions électorales du parti libéral aient continué à se tenir au même lieu.

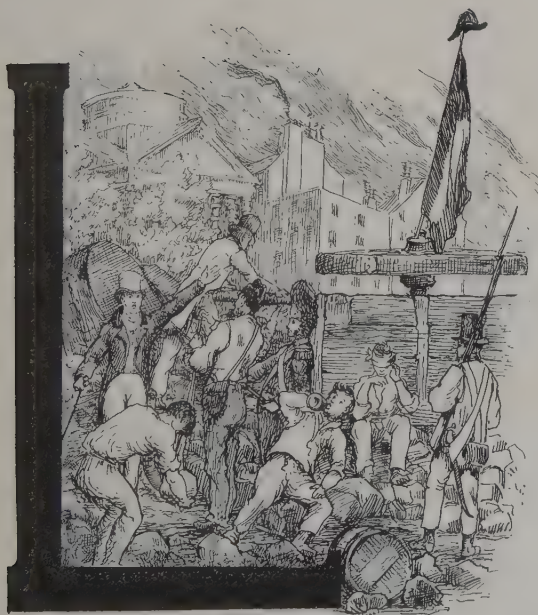
Il en fut encore ainsi pour celle du 13 juillet 1830, la dernière qui eut lieu à Rouen pendant la Restauration. Il s'agissait de choisir le député de la première circonscription représentée auparavant par Stanislas de Girardin; Auguste Barbet la présidait. Les adversaires étaient d'une part le marquis de Martainville, à la fois candidat officiel et maire de Rouen, et d'autre part M. Martin, libéral. Ce fut ce dernier qui l'emporta à une grande majorité.

Nous sommes arrivés à la veille de la Révolution de 1830. Ses auteurs pensaient protester simplement contre le coup d'État du ministère, mais la monarchie légitime se trouva si fragile qu'elle ne supporta pas la secousse et tomba, abandonnée de tous. Dans la Seine-Inférieure, le ministère Polignac avait placé un préfet qui lui avait donné des gages certains de fidélité et un général commandant réputé pour son énergie. Ils n'empêchèrent pas la ville de Rouen de s'insurger presque en même temps que Paris et d'envoyer la première des troupes au secours de la capitale.



CHAPITRE VII

LA RÉVOLUTION DE 1830 À ROUEN



ES trois Ordonnances qui provoquèrent la Révolution parurent au *Moniteur*, le 26 juillet au matin, alors que l'on croyait toute idée de coup d'État abandonnée. La première supprimait la liberté de la presse, les deux autres dissolvaient la Chambre des députés et modifiaient son mode d'élection. Les rédacteurs des journaux libéraux de Paris se réunirent le soir dans les bureaux du *National*, que dirigeait A. Carrel, et signèrent une protestation contre ce qu'ils considéraient comme une violation de la Charte. Le Gouvernement, disaient-ils, a perdu aujourd'hui le caractère de légalité, nous

lui résistons. C'est à la France de juger jusqu'où doit s'étendre la résistance. Le *National* et le *Temps* imprimèrent pendant la nuit des milliers d'exemplaires de cet

appel à la résistance. Le 27, à la pointe du jour, les commissaires de police se présentèrent au *National* et au *Temps* pour saisir les journaux et briser les presses. Mais les feuilles étaient déjà imprimées et distribuées. Les premiers coups de feu partirent le même jour, à trois heures, près du Palais Royal; deux jours après, le 29 au soir, les révoltés étaient maîtres de Paris. Les trois journées des 27, 28, 29 juillet avaient suffi au peuple pour triompher; on les appela les Trois Glorieuses.

M. Septavaux, rédacteur du *Temps*, assistait à la réunion de protestation qui s'était tenue au *National* dans la soirée du 26 et était parti pour Rouen immédiatement après. Dès son arrivée, il se rendit aux bureaux du *Journal de Rouen* où furent convoqués ceux qui, aux dernières élections, avaient défendu la cause libérale et notamment les deux frères Henry et Auguste Barbet. Septavaux fit connaître la protestation des journaux parisiens contre les Ordonnances et on décida de la publier dans le *Journal de Rouen*. Elle parut dans l'après-midi et fut suivie d'un article violent contre le préfet de Murat, qui était accusé de vénalité, et contre M. de Clermont-Tonnerre, qui venait d'être nommé commandant intérimaire de la place de Rouen. Le soir même, le préfet prenait un arrêté suspendant le *Journal de Rouen*. Malgré cette défense on continua à imprimer des éditions successives de l'appel à la résistance qu'on distribuait dans Rouen ou qu'on envoyait par courrier dans les principales villes du département. On apprenait bientôt qu'en l'absence du maire, l'un des adjoints, nommé Ramette, prenait des dispositions pour saisir le lendemain le journal et les presses. Aussitôt le rédacteur en chef fit barricader l'intérieur de la porte principale donnant sur la rue Saint-Lo et invita ses amis politiques à se joindre à lui.

Le 28, à cinq heures du matin, trois commissaires de police vinrent notifier l'ordre, signé du préfet de Murat et de l'adjoint Ramette, de suspendre l'impression du journal. Le rédacteur en chef Visinet répondit qu'il ne céderait qu'à la force, et comme les commissaires voulaient introduire huit gendarmes, il leur déclara qu'il n'ouvrirait pas la porte et qu'il faudrait l'enfoncer. Les commissaires se retirèrent, déclarant qu'ils allaient en référer à la Préfecture. Ils revinrent à huit heures un quart avec les huit gendarmes et un serrurier. Ils furent reçus devant la porte de la rue Saint-Lo par Visinet, Septavaux et les frères Henry et Auguste Barbet, qui protestèrent contre l'illégalité de l'opération, représentant au serrurier la responsabilité qu'il allait encourir; celui-ci intimidé refusa de forcer la porte. Les commissaires quittèrent la place, pour revenir vers neuf heures avec de nouveaux renforts et un autre serrurier, qui se retira à son tour. La rue était remplie d'une foule hostile dont l'attitude engagea les commissaires à suivre le serrurier. Pendant ce temps les affiches continuaient à s'imprimer et leur distribution se faisait par une communication percée à travers les maisons voisines. Dans la journée, sur l'appel des frères Barbet qui avaient pris la direction du mouvement, les gardes nationaux en armes se répandirent dans les rues et établirent des postes dans les principaux carrefours.

Le lendemain matin 29 le mouvement s'était encore étendu, et de toutes les parties du département arrivaient à Rouen des volontaires qu'on logeait dans les usines. Au même moment le général de Clermont-Tonnerre rappelait aux troupes dans un ordre du jour *que les moyens militaires devenant nécessaires il appartenait aux soldats de faire craindre l'autorité du Roi à ceux qui refusaient de la respecter*. Un bataillon de la garde royale appelé par le préfet de Murat refusa de sortir de sa caserne et de charger la foule.

Pendant la matinée du 29 quelques courriers annoncèrent que la veille les insurgés de Paris avaient dû reculer après de sanglants combats. A midi, dans une réunion tenue chez Martin, le nouveau député libéral de Rouen, on décida la formation d'une colonne de marche ainsi que l'envoi immédiat à Paris d'Auguste Barbet avec Septavaux pour chercher des nouvelles et offrir le secours des nombreux volontaires déjà réunis à Rouen.

Les deux voyageurs arrivèrent à Paris dans la matinée du vendredi 30 juillet. A cinq cents mètres des boulevards extérieurs, ils durent aller à pied et escalader une suite de barricades où on les obligea de crier « *Vive la République !* » en signe de loyalisme. En route ils avaient appris la prise de l'Hôtel de Ville, du Louvre et des Tuileries, la retraite de l'armée royale, l'arrivée à Paris du général La Fayette qui, voyant l'insurrection victorieuse, avait accepté de commander la garde nationale reconstituée. Auguste Barbet et Septavaux se rendirent chez Laffitte qui s'était démis le pied en traversant une barricade et présidait, étendu sur un canapé, une réunion composée de députés. *Après la présentation, dit Auguste Barbet dans ses notes, j'offris de faire venir à Paris les volontaires de la Seine-Inférieure et priai qu'on leur désignât un chef. Laffitte parut embarrassé de ma demande et objecta que ce serait faire acte de gouvernement. Mais une des personnes présentes lui dit qu'il le pouvait bien faire, que le sort était jeté et qu'il n'en serait ni plus ni moins compromis, qu'il était au contraire important de compter sur la participation de la Province à la révolte des braves Parisiens, qu'il ne fallait pas décourager les gardes nationaux de Rouen qui verraient un mouvement de recul dans ce refus. M. Laffitte s'étant laissé persuader désigna Armand Carrel, ajoutant que c'était un homme de cœur et un Rouennais. Cette désignation me remplit de joie et je remerciai ces messieurs qui me questionnèrent sur les opinions de mes compatriotes. Comme j'avais été étonné, en entrant dans Paris, d'être obligé de crier : « Vive la République ! » je dis que, tout en étant personnellement convaincu de l'excellence de cette forme de gouvernement, je pensais que les Normands s'épouvanteraient à la seule idée d'une République, que la révolte était faite surtout contre les Ordonnances, et que, si l'on jugeait que Charles X s'était rendu impossible, nous verrions avec joie la couronne au front d'un prince qui rétablirait la liberté avec l'ordre et se préoccuperait de l'amélioration morale et matérielle des classes souffrantes. Un rédacteur du National parla ensuite ; il compara les événements présents à la révolution anglaise de 1688 et conclut que la révolte des*

*Parisiens devait se terminer aussi par un changement de souverain. Je vis bien que ces messieurs avaient la pensée d'offrir le pouvoir au duc d'Orléans*¹.

C'est à la suite de cette réunion que M. Thiers se rendit à Neuilly. En l'absence du duc d'Orléans il fut reçu par M^{me} Adélaïde; elle affirma que son frère accepterait le pouvoir. Le lendemain 31 juillet, une délégation alla donc offrir au duc d'Orléans la lieutenance générale du royaume. Le prince l'accepta et se rendit de suite à l'Hôtel de Ville.

Auguste Barbet était reparti pour Rouen avec Armand Carrel dans l'après-midi du 30 juillet. Dès le matin du 31, les principaux membres du parti libéral étaient convoqués aux bureaux du *Journal de Rouen* pour entendre la nouvelle certaine du triomphe des révoltés apportée par Auguste Barbet et pour nommer une commission administrative qui choisit Auguste Barbet comme président. La commission se rendit immédiatement à l'Hôtel de Ville où la majorité des agents se mit à sa disposition. Le marquis de Martainville, se voyant abandonné, signa sans résistance la démission suivante :

Le maire et ses adjoints, considérant que leur autorité ne subsiste plus et qu'il n'est plus en leur pouvoir de prendre aucune mesure pour maintenir le calme et la tranquillité, objet de leurs efforts, spécialement depuis quelques jours, déclarent cesser leurs fonctions. — Rouen, 31 juillet 1830.

Signé : Marquis DE MARTAINVILLE. — E. BAUDRY. — THÉZARD.

Sur la demande d'Auguste Barbet le maire et ses adjoints voulurent bien ajouter :

Le maire de la ville de Rouen et ses adjoints, avant de quitter par la force des choses leurs fonctions, autorisent les employés de la mairie de Rouen à offrir leurs services aux membres de l'Administration qui sera appelée à leur succéder, le tout dans l'intérêt de l'ordre et du bon état de la Cité. A Rouen, en l'Hôtel de Ville, le 31 juillet 1830.

Signé : Marquis DE MARTAINVILLE. — THÉZARD. — E. BAUDRY.

Le lendemain matin 1^{er} août Auguste Barbet alla demander au préfet, baron de Murat, de donner sa démission. Le préfet signa la déclaration suivante :

Le conseiller d'Etat, préfet de la Seine-Inférieure, déclare cesser ses fonctions.

En se retirant, il autorise les employés de la préfecture à se mettre à la disposition de l'administration appelée à lui succéder. — Rouen, en l'Hôtel de la Préfecture, le 1^{er} août 1830 à neuf heures du matin.

Signé : DE MURAT.

1. Ce récit, extrait des notes de mon père, est presque identique à celui que fait L. Croset dans sa *Chronique de juillet 1830*, t. I, p. 342, Paris, Théoph. Barrois, 1832, 2 vol. in-8. Dans son ouvrage, Croset dit que MM. Barbet frères se présentèrent chez Laffitte; c'est une légère erreur, car Henri Barbet était resté à Rouen. Les deux envoyés étaient Auguste Barbet et Septavaux.

Immédiatement après le départ du préfet, la commission administrative, créée la veille, se sépara. Une partie de ses membres forma la commission municipale qui prit comme président Henry Barbet. Une seconde commission dite départementale s'installa à la préfecture sous la présidence d'Auguste Barbet.

Le jour même on afficha sur les murs de Rouen et des principales villes du département la déclaration suivante :

Habitants de la Seine-Inférieure,

Le maire et les adjoints de la ville de Rouen ont déclaré qu'ils cessaient leurs fonctions. Ils ont été immédiatement remplacés par une commission administrative provisoire. Cette commission a déclaré qu'elle entendait ne s'attribuer que le pouvoir municipal et s'occuper seulement de l'Administration de la ville de Rouen; mais aujourd'hui de nouveaux besoins appellent de nouvelles mesures.

M. de Murat, préfet du département de la Seine-Inférieure, nous déclare à l'instant qu'il cesse ses fonctions et qu'il va quitter l'Hôtel de la Préfecture. Le département se trouve ainsi sans administration. Il faut que les relations avec la capitale et avec tous les points du département n'éprouvent aucune interruption. Il faut que les mesures nécessaires pour l'expédition des affaires et pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique soient prises sans retard.

Quand les administrateurs d'un département se retirent, tout citoyen reçoit mission de son patriotisme et de son dévouement.

Nous avons accepté la mission sacrée de veiller à la conservation de tous les droits et de tous les intérêts.

L'établissement régulier d'un gouvernement protecteur des libertés nationales va bientôt, nous l'espérons, nous permettre de déposer en d'autres mains un pouvoir que la nécessité, la plus impérieuse de toutes les lois, nous a déterminés à accepter.

La Commission se compose de :

MM. AUGUSTE BARBET, président de la Commission, LE PASQUIER, secrétaire, LEVASSEUR, SÉNARD, LEMARCHAND, QUESNÉ d'Elbeuf, ESTANGELIN de Dieppe, BAUDOUIN du Havre, DUBUC d'Yvetot, DESJOBERT de Neufchâtel.

Cette commission provisoire a tous les détails de l'Administration du département et tous les services publics. MM. Auguste Barbet, E. Aroux et Levasseur cessent dès cet instant de faire partie de la commission provisoire de la Ville de Rouen. Fait et arrêté à l'Hôtel de la Préfecture, Rouen, le 1^{er} août 1830.

Signé : A. BARBET, président, LE PASQUIER, secrétaire général.

Préfecture
de la Seine-Inférieure.

Calendrier.

La Commission des Préfets de
la Seine-Inférieure Déclare Cesser
ses fonctions.

En conséquence, il autorise les
Employés de la Préfecture à se mettre
à la disposition de l'Administration
qui sera appelée à les remplacer.

Rouen, le 1^{er} août de la Préfecture
le 1^{er} août 1830

Barbet

Le même jour une seconde proclamation, signée également d'Auguste Barbet, donnait l'ordre d'arborer le drapeau tricolore sur tous les monuments publics du département :

Habitants de la Seine-Inférieure,

La Commission départementale arrête :

Le Drapeau tricolore flottera sur les hôtels de la mairie, de la préfecture, de l'archevêché et sur les principaux édifices publics de la ville de Rouen et des autres villes du département.

Fait en séance à l'hôtel de la préfecture le 1^{er} août 1830.

Le président de la commission : A. BARBET.

Les gardes nationales furent équipées, armées et organisées en deux colonnes de douze cents hommes chacune, commandées par de Tocqueville et Monthelie. Elles ne purent, à leur arrivée à Paris, que constater la retraite des troupes royales. La colonne Monthelie poursuivit alors sa route jusqu'à Rambouillet pour soutenir les Parisiens qui s'y étaient portés ; mais Charles X avait aussi quitté cette ville sans faire de résistance.

En même temps, la commission réorganisa l'administration départementale dont beaucoup de fonctionnaires avaient quitté leur poste.

M. de Clermont-Tonnerre, avant d'abandonner le commandement intérimaire de Rouen, avait arrêté des plans pour diriger sur Paris les troupes destinées d'abord à surveiller Rouen.

Déjà deux bataillons de Caen étaient arrivés à Évreux ; la garnison du Havre et un bataillon de chasseurs de Saint-Omer se dirigeaient sur Rouen. Auguste Barbet porta lui-même aux colonels l'ordre de la commission départementale d'avoir à s'arrêter, de camper aux endroits où ils se trouvaient, et d'attendre de nouveaux ordres. Les commandants obéirent sous la condition que les services de la solde et des vivres ne subiraient aucun retard. Deux jours après, ces mêmes troupes regagnaient leurs dépôts sous la cocarde tricolore.

Le 3 août une affiche, signée du président de la commission départementale, annonçait en ces termes la prochaine élévation au trône du duc d'Orléans : *Le peuple français portera sur le trône un prince qui saura respecter les libertés de son pays, puisque c'est à son pays seul qu'il devra son trône.* C'était dire que le droit divin était remplacé par la volonté du peuple.

Le duc d'Orléans ne tarda pas, en effet, à échanger son titre de lieutenant-général contre celui de Roi.

Avant les fatales Ordonnances, Charles X avait convoqué les députés pour le 3 août ; ils se réunirent à cette date, se constituèrent, revisèrent rapidement la Charte, et le 7 août, ils nommèrent Roi le duc d'Orléans. Deux jours après, Louis-Philippe se rendait solennellement au milieu des Chambres réunies, jurait d'observer la Charte, et

montait immédiatement s'asseoir sur le trône que, quelques jours auparavant, occupait Charles X.

Dès le 7 août, Guizot, qui, dans le ministère provisoire, remplissait les fonctions de *Commissaire du Département de l'Intérieur*, adressait à Auguste Barbet, Président de la Commission départementale, la lettre suivante :

Je m'empresse de vous remercier des détails que vous avez bien voulu me donner par votre lettre du 4 de ce mois. Le Préfet de la Seine-Inférieure est nommé ; il se rendra à Rouen aujourd'hui même. Il s'entendra avec vous pour seconder l'impulsion que votre patriotisme a donnée si utilement dans les graves circonstances dont l'élan national, dirigé par d'honorables citoyens comme vous, vient de nous faire sortir si glorieusement.

Signé : Guizot.

La tâche de la Commission départementale était donc finie. Elle le constata dans la proclamation suivante, qui fut affichée le jour même dans le département :

Habitants de la Seine-Inférieure,

Vous avez frémi d'indignation en apprenant les derniers attentats d'un Gouvernement parjure, et, sans attendre d'autre impulsion que celle de votre courage, vous vous prépariez à défendre énergiquement nos libertés.

Bientôt les premiers bruits de l'active résistance des Parisiens vinrent exalter encore votre ardeur. Nos populations entières se levèrent pour voler à leur secours, pour s'associer à leurs sublimes efforts. Partout on s'agitait, partout on demandait des chefs et des armes. Au milieu de ce mouvement si vif et si spontané, des administrations provisoires se formèrent.

Les citoyens les plus notables de Rouen se réunirent pour composer une commission chargée de veiller aux besoins et aux intérêts de la Ville et investie des attributions municipales. D'autres, choisis dans le sein des villes les plus importantes du département, se constituèrent en commission départementale.

Des administrations provisoires ont remplacé dans les arrondissements les fonctionnaires dont nous ne pouvions espérer le concours. Les autres ont exécuté sans difficulté des mesures dictées par l'intérêt général et quelques résistances partielles ont bientôt cédé à la loi de la nécessité. Toutes les armes disponibles du département recueillies et données à nos volontaires ; les fonds qui, dans les caisses publiques, n'étaient affectés à aucun service urgent mis à la disposition de la commission chargée de pourvoir à leur équipement et à leur subsistance ; des communications régulières établies avec tous les points, des gardes nationales organisées dans toutes les communes, partout la paix et le bon ordre maintenus, enfin cette glorieuse révolution entièrement accomplie dans le département sans qu'une goutte de sang ait été versée, sans qu'une seule rixe ait nécessité l'intervention de la force armée, sans qu'aucun service public n'ait souffert.

Dans le même temps, les troupes stationnées dans le département ont reconnu le nouvel

ordre des choses, la cocarde tricolore est au front de tous nos braves; le drapeau national guide leurs bataillons, et partout mêlés aux citoyens, ils ne voient en eux que des amis, que des frères.

M. le comte Achille Treilhard prend possession à l'instant même de la Préfecture du Département de la Seine-Inférieure.

Son nom, cher aux amis des lois et des libertés publiques, son dévouement franc et absolu à la cause nationale, tout nous promet en lui un administrateur ferme, éclairé et consciencieux.

Réunissons-nous donc tous franchement à lui, secondons de tout notre pouvoir les efforts qu'il fera pour rendre à l'administration la confiance qu'elle avait depuis longtemps perdue.

En l'Hôtel de la Préfecture, à Rouen, le 7 août 1830.

Signé : AUG. BARBET, Président de la Commission,

AUG. LE PASQUIER, Secrétaire général.

Le 8 août le Préfet Treilhard convoqua dans son cabinet la Commission départementale : *Il lui adressa les remerciements les plus affectueux pour les soins qu'elle avait apportés pendant sa gestion au maintien de l'ordre et de la tranquillité. Il déclara en même temps qu'il approuvait tous ses actes*¹. Le Préfet ajouta que le Roi lui ferait l'honneur de recevoir ses délégués le 10 août. Au jour indiqué, une députation composée de huit membres, dont quatre de la Commission départementale et quatre de la Commission municipale, partait pour porter au Roi Louis-Philippe I^{er} les félicitations du département et de la ville de Rouen sur son élévation au trône.

L'audience eut lieu le 11 août à une heure. La députation se composait de MM. Aug. Barbet, président; Jacques Levasseur, E. Aroux, Henry Quesné, Sénard, de l'ancienne Commission départementale; de MM. Henry Barbet, Rondeaux, Lefort, de la Commission municipale, et enfin de Florent, chef de bataillon des volontaires rouennais.

Auguste Barbet, au nom du Département, s'exprima en ces termes :

Sire,

Le premier, le Département de la Seine-Inférieure s'est ému au cri de liberté poussé par les héroïques Parisiens. Les premiers, ses braves se sont levés pour s'associer aux généreux efforts de la capitale.

Que les citoyens de la Seine-Inférieure soient aussi les premiers à vous apporter le tribut de leur respect et l'hommage de leurs espérances.

Ce n'est pas seulement à Votre Majesté que s'adressent nos félicitations, c'est à la France heureuse, affranchie, triomphante. En plaçant la couronne sur votre front décoré des couleurs de Jemmapes, elle verra se réaliser le plus cher de ses vœux : l'alliance des libertés publiques avec un pouvoir assez fort pour les pratiquer, trop loyal pour y jamais porter atteinte.

1. *Journal de Rouen* du 8 août 1830.

Que de gages de sécurité et de bonheur ! En vous, Sire, les intentions les plus patriotiques, en notre illustre Reine, dans votre illustre sœur toutes les vertus réunies ; dans vos nombreux enfants un long avenir de gloire et de félicité pour la France.

Le Roi a répondu :

La Seine-Inférieure n'est pas restée au-dessous de l'héroïsme des Parisiens. J'ai déjà témoigné avec effusion aux volontaires des différentes villes de votre département toute ma reconnaissance de leur généreux dévouement et je vous prie de la leur exprimer de nouveau.

Vous avez bien jugé mes intentions : tous mes vœux tendent au maintien des libertés de la France, tous mes efforts seront dirigés vers ce but. J'ai compris l'étendue des obligations que j'ai contractées, et j'ai la confiance que je saurai les remplir.

L'aide de camp avertit Sa Majesté que l'un des membres de la députation demandait à parler au nom de la ville de Rouen. Le Roi s'est alors avancé vers Henry Barbet qui dit :

Sire,

Les habitants de la ville de Rouen qui, dans des circonstances glorieuses mais difficiles, eurent l'honneur d'aider le développement du noble élan de leurs concitoyens vers la conquête de la liberté, sans trouble pour l'ordre public, viennent aujourd'hui vous offrir leurs respectueux hommages. Ils se félicitent de voir en vous le père de la Patrie, l'auguste défenseur de cette Charte, objet de l'amour des Français, et désormais gage assuré de la fixité de leurs destinées. Ils prient Votre Majesté d'agréer leurs vœux et l'expression de la profonde reconnaissance de leurs concitoyens.

Le Roi répondit :

Je ne puis que répéter ce que je viens de dire à votre digne collègue, ce que j'ai dit le premier jour en arrivant au poste où j'ai été appelé : La Charte sera désormais une vérité.

Les cris de *Vive le Roi ! vive la Reine !* ont éclaté. La Reine et Mademoiselle d'Orléans qui jusque-là, s'étaient tenues en arrière de Sa Majesté, se sont avancées en faisant entendre des paroles de remerciements avec l'expression de la plus vive sensibilité.

Le *Journal de Rouen*, du 12 août, auquel nous avons emprunté le récit qui précède, le fait suivre d'intéressantes observations faites pendant la réception par l'un des assistants :

J'arrive au Palais-Royal, le cœur plein d'émotion. Auprès d'une table chargée de papiers, le Roi se tenait debout en costume d'officier général, décoré du seul cordon de la Légion d'honneur et de rubans aux trois couleurs que l'on voit à toutes les boutonnières. La Reine et Mademoiselle d'Orléans étaient un peu en arrière dans un costume de la plus grande simpli-

cité. Lorsque nous avons été introduits, le Roi a fait un pas en avant. Sa figure était très fatiguée et son front sérieux. Il a fixé les yeux sur Auguste Barbet, qui portait la parole au nom du département, prêtant la plus vive attention à chaque mot. Aux mots : « couleurs de Jemmapes », son œil s'est animé, sa bouche a pris la plus heureuse expression. A ces mots : « pouvoir trop loyal pour jamais porter atteinte aux libertés publiques », sa physionomie s'est plus animée encore, et deux signes de tête ont témoigné de son intime adhésion; les mêmes signes d'adhésion ont été donnés alors par la Reine et par Mademoiselle d'Orléans. Lorsque M. Auguste Barbet a parlé des intentions patriotiques du Roi, ces paroles ont été encore accueillies par un manifeste assentiment.

La dernière phrase a paru émouvoir vivement la Reine et Mademoiselle d'Orléans.

L'adresse n'avait pas été communiquée d'avance à Sa Majesté, qui a répondu d'abondance de cœur. J'avouerais même que le début de sa réponse diffère de la rédaction officielle que vous recevrez... Sa voix est devenue plus sonore et plus énergique quand il nous a affirmé son intention de maintenir la Charte. « Le poste auquel j'ai été appelé » est encore un mot à noter : ce n'est plus là le droit divin.

Par ordonnances des 14 et 16 août, Henry Barbet fut nommé maire de Rouen, en remplacement de M. de Martainville; le 19 août eut lieu la cérémonie de son installation à l'Hôtel de Ville.

Auguste Barbet continua à s'occuper des affaires publiques, tant comme conseiller général que comme président des commissions de l'enseignement, des prisons, de la salubrité, etc. Nous le voyons présider le 28 octobre, dans la grande salle du Palais de Justice, l'assemblée des huit cents électeurs réunis pour la désignation d'un député de Rouen. Dans son discours, il invitait à voter pour M. Thil, qui fut effectivement élu le lendemain.

Le dimanche 14 novembre Auguste Barbet était à Paris, où, dans une audience que lui avait accordée le Président du Conseil des Ministres, il obtint la promesse que l'État ferait une avance d'argent à la Bourse de Commerce, afin de remédier à une crise causée par la difficulté d'escompter le papier à un taux normal. C'est alors qu'Auguste Barbet eut l'idée de fonder le Comptoir d'escompte de Rouen; il en fut l'un des principaux souscripteurs et l'un des premiers administrateurs. Nous voyons Auguste Barbet présider la réunion tenue le 13 mars 1831, dans le but de venir au secours des Polonais. Il proposait de créer une légion de volontaires normands, levée dans les cinq départements formés par l'ancienne province de Normandie, et s'engageait à prendre à sa charge l'entretien et la solde de quatre de ces volontaires.

Auguste Barbet fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 18 mai 1831, à l'occasion du voyage du Roi à Rouen et au titre d'ancien président de la Commission départementale. Le Roi était arrivé à Rouen le 17, avec six heures de retard, ce qui désorganisa le programme des réceptions; après être passé au théâtre où on ne l'atten-

dait plus, Louis-Philippe se rendit à la Préfecture où il arriva seulement à dix heures et demie du soir. L'accueil fut néanmoins enthousiaste : *les cris d'allégresse de la foule remplissaient l'air*, dit mon père dans ses notes. On présenta au Roi quatorze volontaires de Rouen qui avaient combattu à Valmy et à Jemmapes. L'un d'eux, le commandant Ricœur, rappela au Roi les détails de ces combats, ajoutant que vieux et couvert de blessures, il était prêt à recommencer encore. *Et moi aussi, répondit le Roi, mais j'espère bien que nous n'en viendrons pas là.*

Le lendemain 18, le Roi se rendit à l'Hôtel de Ville, où il remit à Auguste Barbet la croix de la Légion d'honneur.

Ensuite il visita dans la grande salle l'exposition des produits de la région rouennaise.

Le même jour, le Roi passa en revue la garde nationale sur le Champ de Mars et les boulevards¹. Accompagné de ses fils, il passa à cheval, au pas, sur le front de tous les bataillons. *Après avoir fait la remise des drapeaux au 50^e de ligne et au 4^e hussards, Sa Majesté est venue se placer devant la caserne Martainville. Le défilé a commencé : on évalue à 20 000 le nombre d'hommes présents. La tenue des gardes nationales était magnifique. Le canton de Clères avait encore son drapeau de 1789 ; le roi l'a remarqué et a fait arrêter le porte-drapeau pour apprendre de lui le nom de la commune.*

D'un commun avis, le bataillon de Rouen l'emporte pour la tenue et la précision des manœuvres sur ceux de Paris même : des pelotons de 30 files marchaient alignés comme de vieilles troupes. L'uniformité de la tenue n'était pas moins admirable. Le défilé a duré une heure.

Dans l'après-midi, le Roi se rendit à Déville, afin de visiter les usines. Pour cette fête les frères Barbet avaient fait graver chez Brevière une planche représentant *Sa Majesté visitant leur manufacture d'indienne*. Tous les fabricants avaient également fait des préparatifs pour recevoir le Roi. La longue file de voitures suivait sous la pluie la grande route du Havre, et la tête avait déjà très notablement dépassé le chemin qui descend dans la vallée où sont les usines, quand le maire Henry Barbet, qui était dans la dernière voiture, envoya prévenir de l'erreur le cocher de la première voiture, dans laquelle se trouvait le Roi. Ce prince, déjà très en retard, préféra revenir sans s'arrêter, donnant ordre qu'on fît néanmoins distribuer aux ouvriers les gratifications qui leur étaient destinées. Tout le monde en fut blessé, au point que les ouvriers refusèrent. On ne peut s'empêcher de comparer le désordre de cette visite à la parfaite organisation des visites impériales. Le Roi quitta Rouen le lendemain matin, 19 mai.

1. Duvergier a fait une lithographie représentant cette revue. Au bas on lit la légende : « Revue passée par Sa Majesté Philippe I^{er} dans la ville de Rouen le 18 mai 1831, prise au moment où Sa Majesté reçoit avec extrême bonté un placet. Dédié à M. Barbet, maire de la ville de Rouen, chevalier de la Légion d'honneur et membre de la Chambre des députés. » Cette lithographie est faite d'après un tableau de Mazzera ; je dois ce document à M. Deglatigny.

Il est certain, dit mon père, au sujet de cette visite, que l'enthousiasme fut général. Je ne ferai pas au Roi l'injure de comparer cette réception à l'accueil jadis réservé aux Bourbons dans notre ville, mais comme toutes les personnes qui ont gardé le souvenir des séjours de Napoléon aux beaux jours de l'Empire, je puis affirmer que les transports n'ont pas été plus vifs que mardi et mercredi.

Un an après, le 8 avril 1832, Auguste Barbet perdait sa première femme qui mourut de la poitrine à la suite d'une longue maladie; le chagrin qu'il ressentit le déterminait à quitter Rouen. Il accepta à Montpellier la charge de receveur général des Finances que le Ministre lui avait déjà plusieurs fois offerte. Il se démit ainsi des fonctions électives et honorifiques qu'il remplissait à Rouen.

Il abandonna aussi l'association qu'il avait avec son frère Henry, pour l'exploitation de l'usine de Déville et celle d'une filature au Houlme. Les trois frères Barbet se trouvaient ainsi éloignés les uns des autres; nous allons les suivre séparément dans leur carrière.



Manufacture de Jouy en 1825.

CHAPITRE VIII

JUSTE BARBET DE JOUY ET SON FILS HENRY, DIRECTEUR DES MUSÉES NATIONAUX



Henry Barbet de Jouy.

JUSTE BARBET, l'aîné des trois frères, obtint en 1859, du Gouvernement Impérial, l'autorisation de joindre à son nom celui de Jouy. Nous le désignerons donc ainsi pour le distinguer de son père qui portait le même prénom. On avait du reste pris l'habitude de l'appeler Barbet de Jouy depuis 1820, date où il alla s'installer à Jouy-en-Josas, pour diriger la fameuse indienne fondée par Oberkampf, dont il était devenu propriétaire.

Oberkampf était le fils d'un industriel bavaois qui avait monté en Suisse, à Aarau, une fabrique de toiles de coton imprimées dans le goût indien. En France, les édits défendaient la fabrication des indiennes de coton, afin de protéger la production du chanvre, du lin, de la laine et de la soie.

Dans un voyage qu'il fit en 1759, Oberkampf eut l'habileté d'obtenir une ordonnance lui permettant de monter une indienne dans la vallée de Jouy. Il sut même intéresser à son affaire Morellet et quelques partisans de

la liberté industrielle et obtint par eux la faveur de Louis XVI, ajoutant ainsi à sa clientèle bourgeoise celle de la cour. L'empereur Napoléon protégea à son tour l'usine d'Oberkampf et donna à cet industriel la croix de la Légion d'honneur, ainsi qu'un titre de baron. L'indienne de Jouy fut dévastée par les alliés en 1815; Oberkampf mourut le 4 octobre de la même année.

Juste Barbet père avait mis des fonds dans la filature et le tissage de coton qu'Oberkampf avait fondés à Essonne pour alimenter de tissus son usine d'impression de Jouy. Quand en 1815 Juste Barbet quitta l'association formée avec ses deux frères, pour exploiter après la mort du père l'indienne de Déville, il plaça des fonds dans la fabrique de Jouy que le fils d'Oberkampf voulait reconstituer. Sa commandite atteignit rapidement un chiffre élevé. Émile Oberkampf, se sentant plus de goût pour la politique que pour l'industrie, quitta l'association en 1820, et Juste Barbet, qui signait déjà Barbet de Jouy, lui acheta la totalité de l'usine.

Dans un rapport publié en 1836 à l'occasion de la mise en actions de l'usine de Jouy, nous trouvons énumérées les transformations dues à Barbet de Jouy depuis son arrivée à Jouy :

Barbet de Jouy économisa la main-d'œuvre en installant plusieurs machines permettant d'imprimer sous la conduite de deux ouvriers la même quantité d'étoffes que deux cents ouvriers travaillant à la main. Il a notamment monté une machine qui imprime quatre couleurs à la fois et qui est unique en France. Les fabrications accessoires ont été jointes à la manufacture qui fabrique elle-même tous les produits chimiques et les couleurs nécessaires au blanchiment et à l'impression des tissus; un moulin à eau et une féculerie broient les couleurs et fabriquent les farines, fécules et amidons nécessaires aux apprêts. La Bièvre qui traverse la manufacture est dirigée dans chaque atelier et fournit les eaux courantes nécessaires aux lavages... Outre la blanchisserie annexée à la manufacture d'impression pour les tissus écrus destinés à recevoir la couleur, il a été créé, dans la même enceinte, une vaste blanchisserie qui blanchit à façon pour le commerce toutes sortes de tissus écrus. Enfin, dans l'état actuel, ce vaste établissement est aussi complet qu'il peut l'être...

Il pourrait facilement mettre en vente 150 000 ou 200 000 pièces par an si les restrictions de la législation douanière ne s'opposaient à ce développement. Aujourd'hui, dans l'état de ses relations à l'intérieur et à l'extérieur, il fabrique, année courante, 40 000 à 50 000 pièces, ce qui représente d'après les données ordinaires de cette industrie un mouvement d'affaires de 2 400 000 à 3 000 000 de francs et un bénéfice de 300 000 à 400 000 francs. La blanchisserie, que sa proximité de Paris met en état de concurrencer celle de Gisors, blanchit constamment 500 pièces environ par jour, ce qui produit, sur un mouvement de 300 000 à 400 000 francs, un bénéfice annuel de 75 000 à 100 000 francs... Les chances favorables sont suffisantes pour un bénéfice de

20 à 25 p. 100 ; une sécurité complète existe pour les intérêts, qui peuvent être payés par le seul revenu de la blanchisserie.

En dehors de ces renseignements sur l'état de l'usine, le même document nous apprend que, dans le capital de la Société par actions, l'usine était évaluée à 1 600 000 francs et le fonds de roulement à 600 000 francs. L'évaluation de l'usine comprenait un terrain de quarante arpents, dont neuf couverts de bâtiments, les machines, le matériel. Barbet de Jouy conservait une partie des actions, et réservait pour lui et ses enfants la gestion de l'entreprise, ainsi que la direction de la fabrication et de la vente : il s'obligeait à rester lui-même gérant pendant cinq années au moins. La nouvelle société ne fut pas longtemps prospère ; elle dut arrêter ses affaires en 1846, et l'usine, vendue aux enchères 250 000 francs seulement, fut démolie quelque temps après.

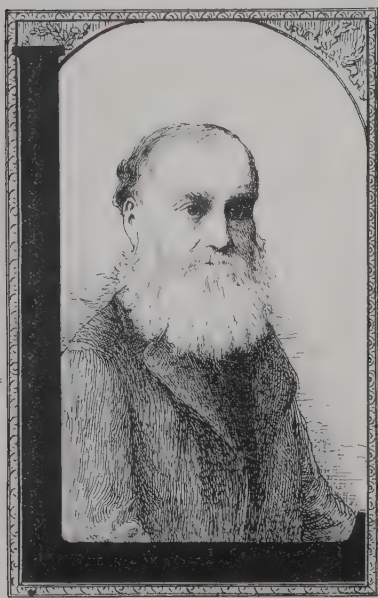
Dans la suite Barbet de Jouy fut consul de France à l'île Maurice et à Brême. Il mourut à Paris, en 1866, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Il avait épousé en 1809, une demoiselle Arnaudtizon dont la sœur, mariée à Vitet, fut la mère de l'Académicien. De ce mariage naquirent trois enfants : Marie qui épousa le comte de Guenifey, Juste qui mourut en 1872, laissant un fils unique, et Henry dont nous parlerons plus loin.

La vue de l'usine de Jouy, placée en tête du présent chapitre, est la reproduction d'un tableau fait en 1830. Au second plan, on voit les bâtiments de la manufacture ; les deux personnages du premier plan sont Barbet de Jouy et Vitet¹. Nous avons donné en tête de cette notice un portrait de Barbet de Jouy, peint par Riesener, fils du célèbre ébéniste de Louis XVI ; ce peintre, élève de David, avait une grande réputation au début du XIX^e siècle.

Nous donnons la reproduction de sa signature jusqu'en 1820, et de celle qu'il employa ensuite pendant son association avec Oberkampf. A la suite, nous avons placé les signatures de ses frères, Henry, maire de Rouen, et Auguste, receveur général. La

1. Le grand bâtiment qui est au centre du paysage était la manufacture proprement dite. Il avait trois étages et était célèbre dans la région sous le nom de maison aux 414 fenêtres.

dernière signature est celle de son fils Henry, directeur des Musées nationaux. A la fin du présent chapitre, nous avons reproduit les marques imprimées sur les pièces de toiles de Jouy pendant son association avec Oberkampff, puis quand il devint seul propriétaire¹.



Le second fils de Juste, Henry Barbet de Jouy, était né à Canteleu, près de Rouen, le 16 juillet 1812. Il étudia le droit, l'architecture, et finalement entra au Louvre en 1850, comme attaché à la conservation des ouvrages d'art du Moyen âge et de la Renaissance; il fut nommé conservateur adjoint en 1855, et enfin conservateur en 1863.

Henri Barbet de Jouy avait, comme mon père, l'habitude de noter les faits dont il était le témoin. Notre cousin, le comte Philibert d'Ussel, a publié ces notes en les accompagnant de remarques qui les éclaircissent et les complètent. Nous y voyons qu'en 1870, dès l'annonce des premiers revers, le ministre Palikao avait fait transporter à l'arsenal de Brest près de trois cents tableaux du Musée du Louvre. En même temps, les conservateurs enfermaient dans des armoires dissimulées à l'intérieur des vieux murs du palais les objets les plus précieux. *Le 4 septembre 1870, dit Barbet de Jouy, je m'étais rendu de bonne heure au Palais du Louvre. J'étais alors conservateur des objets d'art du Moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes, ayant dans mon service le Musée des Souverains. Mon cabinet de travail occupait l'angle gauche de la façade sur le square et la place du Carrousel regardant les Tuileries.*

Entre onze heures et midi, mon attention fut attirée au dehors par une rumeur lointaine; c'était la voix confuse d'une bande animée qui se précipitait vers le dôme central du château, qui me parut y pénétrer, et je compris que c'était la fin du second Empire.

Gambetta, dès le 6 septembre, réunit les conservateurs en comité, les préposant à la conservation de tous les objets d'art du Louvre. Mais en même temps un groupe d'artistes réunis et présidés par le peintre G. Courbet envoyait une délégation à Jules Simon, alors ministre de l'Instruction publique, pour déclarer que le comité des conservateurs, tel que venait de le former Gambetta, ne lui inspirait pas confiance et demander d'être officiellement chargé de la surveillance des Musées Nationaux. Jules Simon accepta; toutefois après une visite minutieuse, cette com-

1. Je dois ces marques à M. Lormier de Rouen et à M. R. Barbet-Massin, qui conserve également une remarquable collection de 480 échantillons de toiles de Jouy.

mission dut constater que les inventaires, entrées et sorties des objets, étaient tenus avec régularité et ne laissaient aucun doute sur l'honnêteté et la bonne administration des conservateurs.

Le 18 mars, écrit Barbet de Jouy, le chef de l'État, les ministres et l'armée de Paris étaient sortis de la ville et s'étaient arrêtés à Versailles : ordre fut donné aux fonctionnaires de suivre et de rejoindre...

Nous tinmes conseil. Une seule idée fut émise... elle était de licencier le personnel des Musées, d'en fermer les entrées, d'y poser les scellés, et, pour nous, de nous retirer sans discuter, sans rien opposer... Il sembla à Barbet de Jouy et à plusieurs que le devoir était de garder, de préserver autant qu'il était possible, le dépôt dont ils étaient détenteurs. Il leur fut du reste facile d'agir en toute liberté, car, dit Barbet de Jouy, les conservateurs restés à Paris ayant envoyé à Versailles demander à Jules Simon des instructions, le messenger n'en rapporta aucune, ni écrite, ni verbale.

La Commune fit d'abord fermer les grilles d'entrée qui se trouvent au milieu de chacun des quatre côtés de la cour du Louvre.

Un corps de garde existait contre la grille qui est en face de la rue Marengo, la seule par laquelle on pût entrer. « Un gardien des Musées, commis à cet emploi, me faisait connaître au factionnaire du poste et j'allais passer la journée dans mon cabinet, ayant grand intérêt à y pouvoir demeurer, car il était entouré de toutes les cachettes que j'avais ménagées contre les dangers du siège et ceux que j'avais encore à courir. »

L'ancien comité des peintres qui, présidé par Courbet, avait obtenu de Jules Simon, au lendemain du 4 septembre, un mandat de contrôle, se fit reconnaître par la commission exécutive de la Commune. Celle-ci lui donna l'ordre d'ouvrir au public les galeries des musées de la Ville de Paris; en conséquence, le 15 avril, entre trois et quatre heures, les quatre grilles de la cour carrée du Louvre furent ouvertes. Le nombre des visiteurs, écrit Barbet de Jouy, n'a pas dépassé cinquante, errants et silencieux... Le 20 avril, Courbet qui m'avait choisi comme représentant du Musée, quoique je ne fusse que conservateur d'une des collections, me parla avec douceur... du pouvoir absolu de la Commune, de celui qu'il déléguait aux peintres; il m'a dit que depuis longtemps nous aurions dû faire acte près d'elle, que la Commune ne pouvait pas continuer les dépenses d'une organisation qui n'existait plus... que les artistes gouverneraient les Musées, que pour y entrer on payerait, que ce serait une très grande économie, que je pouvais donner ma démission ou me présenter à une réélection... Je l'ai prié de ne pas me parler de réélection, que pour ma démission je ne pouvais pas la donner; que j'étais dépositaire de collections appartenant à la Nation et que je ne pouvais être déchargé de mon dépôt que par un pouvoir représentant l'État. Et en effet le Louvre n'est pas la propriété de Paris, mais de la France.

Le 24 avril certains journaux étrangers ayant fait courir le bruit que la Commune faisait vendre à Londres des tableaux du Louvre, Barbet de Jouy crut de son

devoir de le démentir. *Je rédigeai incontinent, écrit-il, une note où nous démentions les insinuations d'après lesquelles des tableaux du Louvre étaient vendus à Londres... et affirmions que les collections étaient intactes... Je suis d'accord avec mon collègue de la peinture et à deux heures nous envoyons, signée de nos deux noms, la note au Journal officiel de la République.*

Comme il était nécessaire de conserver les gardiens du Louvre et que Courbet avait annoncé que les dépenses de l'organisation actuelle ne seraient pas continuées, Barbet de Jouy ajoute : *Je m'occupe de me procurer 16 000 francs, pour faire, l'avant-dernier jour d'avril, le dernier étant un dimanche, la paye de nos gardiens et ouvriers.* Barbet de Jouy ne disposait pas de cette somme, mais il possédait des valeurs de premier ordre sur lesquelles il pensait pouvoir l'emprunter. Il raconte ses échecs successifs chez MM. Mallet, chez MM. de Rothschild, à la Société Générale. Il fait appel en vain à l'intérêt des Musées, aux relations mondaines d'avant-guerre, il est éconduit par ces réponses : *On ne fait plus d'avances sur dépôt, ou bien : Pour vendre, on ne trouverait pas d'acheteur.* En désespoir de cause Barbet de Jouy demande l'autorisation d'aller à Versailles, il en revient avec les 16 000 francs et écrit sur son carnet à la date du 1^{er} mai : *La paye a été faite.*

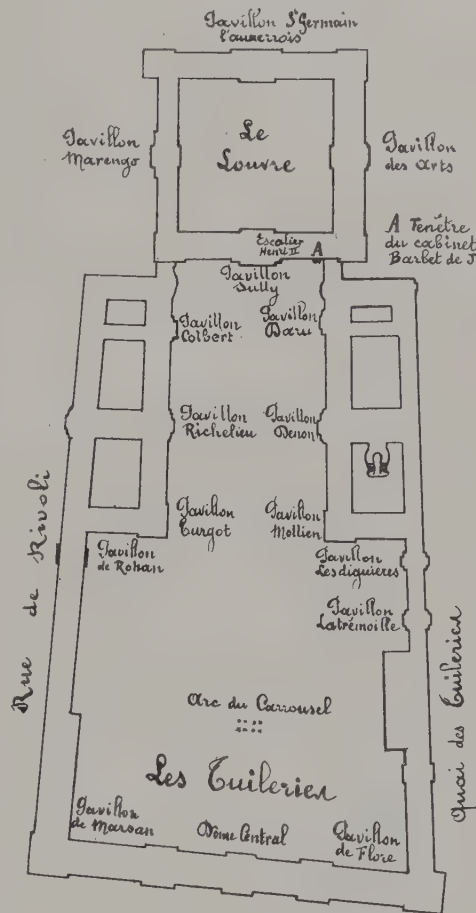
Le 16 mai Barbet de Jouy apprend par le *Journal officiel* qu'il est relevé de ses fonctions. Le même jour à trois heures, il écrit sur son carnet : *Une rumeur se répand dans le Louvre d'apposition de scellés dans les salles du premier étage; quelques minutes après, sont introduites dans mon cabinet trois personnes : je reconnais M. Oudinot qui me présente un papier où il est dit que sur la proposition de la Commission fédérale des artistes, le citoyen Achille Oudinot, architecte et peintre, est délégué comme Administrateur provisoire des Musées du Louvre avec, comme adjoints, les citoyens Jules Héreau et Dalou, statuaire. Ces messieurs demandent en conséquence à poser les scellés. Ils revinrent le lendemain 17 à trois heures au bureau de Barbet de Jouy, mais après quelques explications ils se retirèrent sans rien faire et ne parurent plus que les 19 et 21 mai à trois heures pour placer quatre scellés.*

Le 21 mai également, Oudinot fut remplacé comme administrateur du Louvre par Brives, et il fut donné avis à Barbet de Jouy qu'il allait être arrêté. Néanmoins, le lundi 22 mai, il se rendit de bonne heure au Louvre, se fit ouvrir la grille et alla s'installer dans son cabinet. Il y était depuis quelques instants quand Héreau se présenta et lui tendit le document suivant : *22 mai 1871, 6 heures du matin. Les citoyens Héreau et Dalou, délégués pour assister le citoyen Brives, directeur, absent, se constituent, par suite de l'absence des conservateurs révoqués, gardiens des scellés.*

M. Barbet de Jouy leur demanda d'ajouter à leur note le renvoi suivant : *9 heures, le citoyen Barbet de Jouy qui, la veille, avait pris rendez-vous avec nous pour la continuation de l'opération des scellés, est venu au Louvre dans son cabinet et nous a*

exprimé son intention d'y demeurer pour la garde de ses collections. Les délégués ajoutèrent ce renvoi.

Le lendemain mardi 23 mai, Barbet de Jouy écrit : *On me dit que nos hommes sont vus construisant une barricade à l'angle de la Colonnade, place du Louvre, au droit du quai et que des hommes armés assis sur les bancs les surveillent. Je ne puis rester passif : je suis descendu chez les délégués offrant de me constituer otage pour qu'ils soient rendus à la maison. Héreau m'explique qu'il avait dû remettre à la mairie la liste de ceux de nos gardiens qui sont rentrés au Musée ce matin ; il ajoute qu'il a dû indiquer ma présence dans le Louvre... A cinq heures les délégués font transporter par mes gardiens vingt matelas, des chaises, pour loger le 112^e bataillon, les officiers dans la chambre du directeur, les soldats, où ? ils l'ignorent. Barbet de Jouy proteste, le Louvre ne peut pas être un terrain de combat. Les délégués arrêtent les transports de matelas et s'éloignent promettant d'intervenir. Barbet de Jouy ne quittera pas le Musée et passera la nuit du 23 au 24 dans son cabinet ; il écrit à onze heures : *J'apprends que les Tuileries sont en feu. La fenêtre de mon cabinet, devenu ma chambre, étant exactement en face, d'un coup d'œil j'ai jugé l'horreur et l'étendue du crime. Héron de Villefosse était survenu, Leborche, d'autres gardiens. Nous allons à l'appartement qu'occupaient les deux délégués. Ils étaient debout, la femme et le jeune enfant de l'un d'eux. Je leur annonce l'incendie des Tuileries ; ils n'en ont pas témoigné de surprise. Je leur demande s'ils ont des moyens de préserver le Louvre des atteintes du feu. Ils me disent qu'ils se mettent à notre disposition... Ils parlent de les employer comme pompiers. Je leur dis... qu'ils se retirent. — Mais j'ai ma femme, mon enfant, dit Dalou, je ne puis pas. — Eh bien ! rentrez dans la chambre où vous étiez et n'en sortez pas. — Ils s'y rendent, je les suis ; je place dans l'antichambre de l'huissier six gardiens. M. de Villefosse était entré dans la chambre des délégués afin qu'ils ne puissent pas s'approcher des fenêtres, je ne veux pas le laisser plus longtemps dans leur compagnie devenue pénible ; j'envoie pour le remplacer en permanence le gardien Leberche... Il était minuit, nous ne savions pas où était l'armée française, nous voyions par les fenêtres de**



l'escalier, les incendiaires s'enfuyant hors de la caserne (voisine du Pavillon Richelieu), tous emportent une malle sur le dos. Nous entendions des explosions formidables, et le feu dévorait la bibliothèque, sortant de toutes les ouvertures du Pavillon Richelieu.

Je descends dans la cour et marche vers la grille d'entrée vis-à-vis de la rue Marengo. J'y trouve le gardien ivre. Je lui prends la clef de la grille qu'il avait à la main, le poste avait été évacué. Je remonte et ayant remarqué que nos gardiens sont inquiets et me suivent, je m'installe avec eux dans la salle de l'huissier. Un des gardiens postés au bas de l'escalier monte et me dit que des hommes sont à la grille de Marengo avec une voiture et qu'ils crient : « Au nom de la loi, ouvrez ! » Ne répondez pas... On me dit que la grille du Pont des Arts est ouverte, je m'y rends ; le concierge ne se montre pas, je m'établis à cette grille et Gribaudet, gardien, va chercher une chaîne et un cadenas. Il entoure les barreaux de sa chaîne bien serrée...

Entre six et sept heures, nous apercevons les insurgés épars dans la rue de Rivoli, puis sous les arcades, reculant en observant avec terreur la place du Palais-Royal. Puis la barricade de la rue de l'Oratoire a été enlevée sous nos yeux, le drapeau tricolore y a été planté, puis des canons y ont été installés et ont détruit (nous en suivions tous les progrès) la barricade de la rue de Rivoli, place du Louvre. Elle est prise, le Louvre est dépassé. Il était dix heures, je me suis transporté à l'escalier Henri II...

Juste à ce moment, à dix heures du matin, le commandant de Sigoyer entra dans la cour des Tuileries, puis dans le Louvre par la grille du Pavillon Sully qui lui fut ouverte. Le feu qui des Tuileries avait gagné le Pavillon de Flore, continuait le long du Quai et s'approchait du Pavillon de la Trémoille et de la Grande Galerie ; il s'employa tout de suite à arrêter la marche du fléau. Il envoya un de ses officiers à Barbet de Jouy demander un gardien pour servir de guide. Le gardien désigné voyant le risque des balles hésita et répondit : « J'ai des enfants. » — « C'est juste, mon ami, répondit Barbet de Jouy, je conduirai ces messieurs. » Arrivé sur les toits, l'étroit escalier et le long passage de planches qui s'étend de la prise d'eau jusqu'au point où le feu menaçait, sont bientôt occupés par plus de cent jeunes soldats faisant la chaîne. C'est ainsi que l'incendie des Tuileries qui, par les bâtiments des quais gagnait la Grande Galerie, fut arrêté vers le guichet du Louvre. *De l'endroit sur le toit, correspondant à l'extrémité de notre galerie, j'ai, dit Barbet de Jouy, vu debout sur le comble du bâtiment, près du pavillon la Trémoille, des officiers de l'armée française qui dirigeaient un essaim de soldats et ceux-ci avaient fait une large coupure. L'opération était faite et bien faite.*

Le commandant de Sigoyer a apporté par sa décision un concours indispensable à la petite garnison civile du Louvre qui eût été impuissante contre le feu du dehors. Mais Barbet de Jouy, en restant à son poste, en y maintenant les gardiens, malgré les menaces de la Commune, empêcha l'introduction dans la place des bataillons fédérés, du pétrole et de l'incendie.

Barbet de Jouy ne nous dit pas dans ses notes ce que devinrent les deux délégués

de la Commune Héreau et Dalou restés au Louvre; mais nous pouvons combler cette lacune par la citation suivante extraite de la notice sur Barbet de Jouy lue par M. Ed. Corroyer dans la séance du 26 juin 1897 à l'Académie des Beaux-Arts : *Barbet de Jouy, pensant avec raison que les livrer (les délégués) c'était les condamner à mort, leur offrit dans son propre cabinet un asile qu'ils acceptèrent. Le jeudi 25 au matin, M. Barbet de Jouy prit à son bras M^{me} Dalou portant son enfant et, suivi des délégués, fit sortir du Louvre toutes ces personnes qui avaient hâte d'être loin; il ne les quitta qu'après les avoir mises en sûreté. Je ne connais qu'un homme qui ait réellement sauvé le Louvre, ajoute encore M. Héron de Villefosse, et cet homme c'est Barbet de Jouy.*

Sept ans après la Commune, Maxime du Camp, dans ses articles sur les convulsions de Paris, disait de lui : *il a été extraordinaire de fermeté dans l'accomplissement de son devoir, d'indulgence pour son personnel, de dignité envers les délégués de la Commune, d'impassibilité devant le péril. Prêt au sacrifice, ne demandant à personne un dévouement dont il donnait lui-même l'exemple, décidé à périr ou à sauver le dépôt qui lui avait été confié, mêlant naturellement quelque chose de chevaleresque à tous ses actes, il a été la plus haute expression des vertus dont la Commune était la négation.*

Barbet de Jouy fut nommé officier de la Légion d'honneur un an après, le 1^{er} juillet 1872. Sept ans plus tard, l'administrateur des Musées nationaux étant mort, il se trouva désigné par l'ancienneté et fut nommé directeur par décret du 1^{er} mars 1879. L'Institut l'élut, le 6 mars 1880, membre de l'Académie des Beaux-Arts en remplacement du comte de Montalivet.

Il ne devait pas exercer longtemps ses hautes fonctions. Il manquait de souplesse; on voulut lui imposer deux gardiens hautement recommandés, mais sans références; il le fit observer; on passa outre, il protesta hiérarchiquement et fut mis en disponibilité par décret du 5 juillet 1881.

Barbet de Jouy dut quitter *immédiatement* le Musée. Il alla s'installer dans l'ancien hôtel situé n^o 1, quai Voltaire, dont les fenêtres font face au Louvre et aux Tuileries. Il regardait souvent de ce côté. Je me souviens qu'un jour, me faisant admirer l'effet du soleil sur cette belle façade, il se laissa aller à me raconter comment il avait dû quitter son Musée. Avant que tout fût définitif, il sollicita un instant d'entretien du Président Grévy, auquel il voulait demander justice. On lui refusa l'audience : *Votre place est déjà promise à un familier de l'Élysée*, fut la seule explication qu'on lui donna.

Barbet de Jouy supporta sa disgrâce avec dignité, refusa de recevoir les reporters et de se plaindre. Il vécut encore quinze ans. Il aimait beaucoup les belles choses et s'était épris notamment des porcelaines et des jades de Chine. Il en avait formé une collection admirable.

Sa conversation habituelle se rapportait aux arts : il revenait souvent aux Galeries du Louvre, faisant l'histoire d'un objet, en détaillant mille beautés inaperçues.

Cependant la préoccupation de ne rien écrire qui ne fût certain donne à ses catalogues quelque sécheresse et une allure mathématique.

On recherche encore, malgré leur ancienneté, ses catalogues de la Sculpture Moderne (1856), du Musée des Souverains (1860), des gemmes et bijoux de la Galerie d'Apollon (1867), des objets donnés par M. et Mme Lenoir (1875).

En dehors de ces catalogues, Barbet de Jouy a écrit plusieurs études d'art ancien : les Della Robbia (1855), les Mosaïques chrétiennes (1857), les Fontes du Primatice (1860). Citons enfin son œuvre principale : Gemmes et bijoux de la Couronne (deux volumes in-folio avec soixante gravures à l'eau-forte de Jules Jacquemart).

Parmi ses communications à l'Académie, citons son discours sur Jean Cousin, prononcé à Sens en 1880.

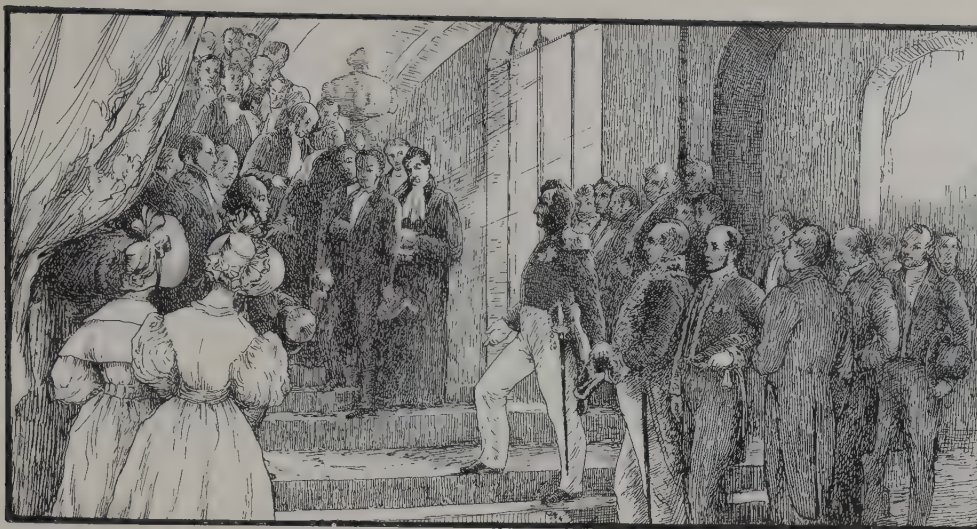
H. Barbet de Jouy est mort sans enfant, le 26 mai 1896, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Pour aller de sa demeure du quai Voltaire au Père-Lachaise, le convoi traversa la cour des Tuileries; nous revîmes avec émotion la fenêtre du cabinet par laquelle l'ancien conservateur avait suivi, dans la nuit du 23 au 24 mai 1871, les progrès de l'incendie.

Sa mémoire a reçu une double consécration : d'abord la rue Barbet-de-Jouy qui se trouve dans le VII^e arrondissement et à laquelle avait été donné en 1860 le nom de son père, puis les plaques de marbre posées dans le Louvre, au mois de février 1914, de chaque côté de l'escalier Daru. Elles portent les noms du commandant de Sigoyer qui entra le premier dans le Louvre et ceux de messieurs Barbet de Jouy, conservateur, Héron de Villefosse, attaché, et Morand, comptable, qui restèrent à leur poste pendant les journées de mai 1871 et défendirent les collections contre le pillage et l'incendie.

Nous possédons plusieurs portraits de Barbet de Jouy : nous en reproduisons deux qui le représentent aux âges de vingt et de quatre-vingts ans. Le premier, qui forme la première lettre de ce chapitre, est une charmante miniature faite à Londres; le second, fait d'après une photographie, forme la lettre ornée qui commence la présente monographie. Le buste de Barbet de Jouy placé au Louvre, parmi ceux d'autres conservateurs, ne lui ressemble pas.

MANUF.^{RE} DE BARBET DE JOUY ^{SUCC.^R} D' OBERKAMPF
A JOUY PRÈS VERSAILLES. BON TEINT.

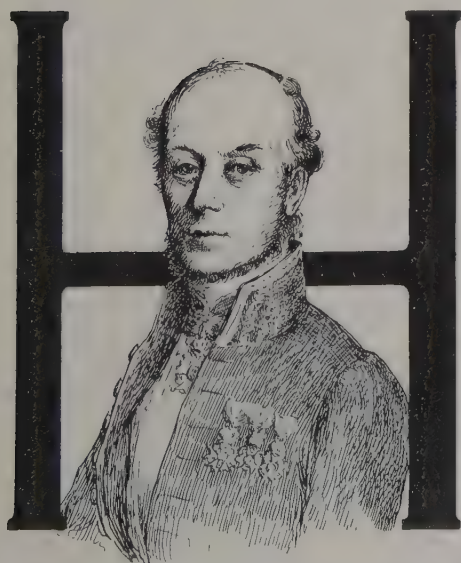
MANUF.^{RE} DE OBERKAMPF ^{ET} BARBET AINÉ
A JOUY PRÈS VERSAILLES. BON TEINT



Louis-Philippe visite à Rouen le palais des Consuls.

CHAPITRE IX

HENRY BARBET, PAIR DE FRANCE ET MAIRE DE ROUEN



HENRY, le second des frères Barbet, était né à Déville-lès-Rouen le 20 juin 1789. Nous avons déjà fait le récit de sa vie jusqu'à la révolution de Juillet, après laquelle il fut nommé maire de Rouen par décret du 16 août 1830. L'année suivante il fut désigné, ainsi que son frère Auguste, pour faire partie du Conseil général du département lors de la création de cette Assemblée et nommé chevalier de la Légion d'honneur le 19 avril de la même année. Martin, député de la première circonscription de Rouen, mourut le 22 mars 1831 ; on se rappelle qu'il avait été élu le 13 juillet 1830 contre le candidat officiel, le comte de Martainville. Henry Barbet fut nommé à sa place aux élections de juillet 1831 ; à partir de ce moment il s'occupa toujours de politique.

Louis-Philippe vint une seconde fois à Rouen en septembre 1833 : le 11, il se rendit à dix heures et demie avec sa famille au palais des Consuls où était installée l'Exposition des produits de l'industrie rouennaise ; il était accompagné par H. Barbet, ainsi qu'on le voit sur le tableau de Schopin qui représente cette visite. Ce tableau est placé dans la grande salle du palais des Consuls¹.

Le même jour, à deux heures, le roi passa en revue la garde nationale, rangée sur le Champ de Mars. Le coup d'œil était magnifique, le défilé commença à trois heures et dura une heure. La famille royale visita ensuite les fabriques de Déville et de Bapaume.

Henry Barbet échoua, à sept voix près, aux élections de 1842. Fidèle au gouvernement de Louis-Philippe, il soutenait alors la politique de Guizot et était devenu le candidat officiel. Laffitte, député de Rouen, étant mort deux ans après, H. Barbet se présenta à sa place et fut élu. Aux élections de juillet 1846 il échoua contre le candidat de l'opposition. L'année suivante, le Roi le nomma commandeur de la Légion d'honneur et pair de France. A cette occasion, H. Barbet se démit de ses fonctions de maire et fut remplacé par M. Fleury, mais il conserva la présidence du Conseil général.

Henry Barbet avait acheté la terre de Valmont, dans la vallée de Fécamp. Il aimait à aller s'y reposer de ses travaux, mais ce repos n'était, en réalité, qu'un changement d'occupation. Je me rappelle l'activité qu'il déployait, même dans ses dernières années, visitant ses fermes et ses bois, recherchant les améliorations qu'il pourrait apporter, fatiguant ceux qui l'accompagnaient. C'est là qu'il se retira quand le Gouvernement de Louis-Philippe tomba en février 1848. Il ne put toutefois supporter longtemps cette inaction et rentra en 1863 à la Chambre comme député d'Yvetot. Le Gouvernement impérial le nomma en 1865 grand-officier de la Légion d'honneur à l'occasion de l'érection de la statue équestre de Napoléon I^{er} sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Rouen.

Henry Barbet ne fut pas renvoyé à la Chambre aux élections de 1869, mais l'Empereur le comprit dans une nouvelle liste de sénateurs que l'on trouva signée dans les papiers saisis aux Tuileries après le 4 septembre.

Dévoué aux idées de liberté dont la défense avait été l'objet de la révolution de Juillet 1830, Henry Barbet fut toujours ennemi du désordre et ne laissa jamais échapper une occasion de faire prévaloir les principes qu'il jugeait être la sauvegarde de la société.

Il resta Président du Conseil général de la Seine-Inférieure jusqu'à la fin de 1871 et protesta avec tous ses collègues contre le décret par lequel Gambetta rayait d'un trait de plume les conseils généraux. En décembre 1870, pendant l'occupation prus-

1. Voir en tête de ce chapitre un dessin reproduisant une partie du tableau. Le premier qui suit le Roi est le préfet, le second est H. Barbet, maire de Rouen.

sienne, il réunissait chez lui le Conseil général et protestait contre le dur impôt de capitation dont les généraux ennemis voulaient frapper le département. Grâce à une insistance qui n'était pas sans danger, il obtenait, après plusieurs voyages à Versailles, que les exigences des vainqueurs fussent réduites de 24 à 6 millions.

En janvier 1871, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, Henry Barbet, accompagné de M. Ducoté, son collègue au Conseil général, et de M. Guesdon, sous-chef de division à la préfecture, entreprenait un pénible voyage et traversait Bolbec, au milieu de la fusillade, pour aller au Havre et à Caen chercher l'argent nécessaire à la solde des différents services du département.

Nous avons énuméré les charges qu'occupa H. Barbet. Voyons maintenant comment il sut en remplir les devoirs.

Nétien, maire de Rouen, rappelait, en 1875, l'œuvre de Henry Barbet pendant ses dix-sept années de magistrature municipale :

L'un des caractères essentiels qui distinguent l'avènement du gouvernement libéral de 1830 qui porta H. Barbet au premier rang de l'édilité rouennaise est sans contredit l'activité qu'il imprima, partout en France, à la vie commerciale; peut-être n'en pourrait-on citer un meilleur exemple que les œuvres accomplies à Rouen sous l'administration de Henry Barbet.

Au moment où il acceptait les fonctions de maire, le mouvement de transformation qui s'est accompli dans notre cité ne faisait que s'annoncer : le pont de pierre, décrété en 1810, venait d'être livré à la circulation; mais ses deux voies d'accès n'étaient pas ouvertes. Une autre opération magistrale, celle de la formation des quais et de leur embellissement, autorisée par les ordonnances de 1815 et de 1824, n'en était encore qu'à ses débuts. On se préparait à l'assainissement de Martainville par l'étude de la place Saint-Marc; mais les projets n'en étaient pas approuvés. Le plan général de la ville s'élaborait, les magasins d'entrepôt se construisaient; mais la navigation n'avait pas de quais. Les établissements les plus indispensables à la salubrité faisaient défaut. Enfin l'instruction primaire et technique ne disposait, pour ainsi dire, que d'éléments rudimentaires, bien insignifiants pour former une grande et industrielle population.

Toutes ces améliorations étaient conquises quand H. Barbet se démit des fonctions de maire, en 1847.

Le pont de pierre avait obtenu ses débouchés par la rue La Fayette conduite jusqu'à l'église Saint-Sever, et la rue de la République était ouverte jusqu'à la place de l'Hôtel-de-Ville. La belle voie de la rive droite de la Seine s'était alignée et bâtie du Champ de Mars à la chaussée du Mont-Riboudet.

La place Saint-Marc et la rue Armand-Carrel étaient établies.

Le plan général de la ville, arrêté et approuvé, avait déjà permis l'exécution de beaucoup de rectifications sur tout le territoire de la ville.

Nombre de rues avaient reçu leurs pavages neufs.

La construction des abattoirs avait débarrassé toute la surface de la ville d'ateliers

infects; quelques grands égouts et l'érection de plusieurs fontaines commençaient des réformes indispensables à la salubrité.

Le commerce avait été doté des entrepôts, de la douane et de la Bourse découverte. De grands travaux, exécutés avec la participation de la ville, avaient muni de quais les bords de la Seine et mis à l'aise la navigation maritime et fluviale. En même temps, l'activité commerciale et industrielle avait la bonne fortune de se voir favorisée par d'autres grands ouvrages de l'État, par le pont suspendu substitué au pont de bateaux et surtout par l'établissement du chemin de fer de Paris.

Dans le domaine de l'architecture et des arts, le Palais de Justice s'était agrandi de moitié et complété; presque toutes les églises avaient été l'objet de travaux importants, et l'on avait terminé et dégagé la basilique de Saint-Ouen. La statue de Boieldieu, par Dantan, décorait la Bourse; les belles sculptures de David ornaient la façade de la Douane et la statue de notre grand Corneille dominait majestueusement le pont de pierre et le port.

Il s'en faut que l'instruction publique ait été oubliée dans cette recherche empressée du progrès: l'école botanique de Trianon, le Muséum d'Histoire Naturelle et le cabinet de physique sont des créations de ce temps; le cours de chimie avait reçu des installations nouvelles, ainsi que l'Académie de peinture et de dessin; l'acquisition de la collection Leber était venue enrichir l'ancien fond de la Bibliothèque. Enfin cette époque est marquée par une fondation digne d'être placée en tête de toutes les autres: nous voulons parler de l'institution des écoles communales laïques de garçons et de filles qui occupent une si grande place et entretiennent une émulation des plus fécondes dans notre système d'enseignement primaire.

Ne trouvez-vous pas, Messieurs, que cet ensemble d'œuvres et d'institutions est complet, et que l'on chercherait vainement une branche de nos services publics municipaux qui ne révèle, chez l'administrateur qui les dirigeait ainsi, les efforts soutenus d'une sollicitude dévouée, intelligente et libérale. Aussi ne saurions-nous nous étonner qu'à une époque où la liberté récente des compétitions imprimait à leurs luttes une si vive ardeur, les concitoyens de Barbet lui aient si longtemps confié la direction et la sauvegarde des intérêts de leur grande cité.

Cette énumération des principaux travaux exécutés par H. Barbet, faite par un adversaire politique qui fut l'un de ses successeurs, est un précieux témoignage de l'activité et du dévouement qu'il apporta à remplir ses fonctions.

Comme conseiller général, comme député, H. Barbet montra le même zèle et la même aptitude à traiter les grands intérêts commerciaux, industriels et administratifs du département.

Nous avons vu que, sauf un intervalle de deux ans, de 1842 à 1844, il siégea à la Chambre des députés depuis 1831 jusqu'en 1847, date de son entrée à la Chambre des Pairs. Il y revint de 1863 à 1869 comme représentant de la région d'Yvetot. Préoccupé des intérêts régionaux, il suivait de près tous les projets qui se rapportaient à la Normandie. Il siégea au Conseil général pendant trente et une années consécutives et en fut toujours renommé président, sauf en 1864, quand le Gouver-

nement impérial décida de désigner, pour présider ces assemblées, ceux des membres qui occupaient dans l'État la situation hiérarchique la plus élevée. Nous avons dit qu'en 1871, malgré la dissolution des Conseils généraux décrétée par Gambetta, il continua les réunions chez lui pendant l'occupation allemande, estimant qu'aucun prétexte ne lui permettait d'abandonner un poste devenu dangereux au moment où il pouvait être particulièrement utile. En 1875, le général Robert, parlant au nom du Conseil général de la Seine-Inférieure, disait :

La Présidence de Barbet était devenue, pour ainsi dire, une tradition du Conseil général dont il était vraiment la personnification vivante. Il imprimait à ses travaux une marche méthodique et sûre. Tous rendaient justice à sa grande impartialité, à sa haute intelligence des affaires qu'il étudiait toujours minutieusement, au soin qu'il mettait à bien diriger les discussions, à calmer les dissentiments. Tous ses anciens collègues se souviennent encore des discours pleins de clarté par lesquels il résumait chaque année, à notre dernière séance, les travaux de la session en jetant par avance un coup d'œil prévoyant sur les affaires de la session prochaine. Ainsi les annales du Conseil général, à travers tant de vicissitudes politiques, portent depuis quarante ans, et pour ainsi dire à chacune de leurs pages jusqu'en 1871, la trace du concours que H. Barbet apporta dans la direction de nos affaires départementales.

Il nous reste à parler de la participation de H. Barbet aux travaux de la Chambre de commerce de Rouen de 1828 à 1872. Héritière de la Chambre de commerce de Normandie créée sous Louis XIV, par arrêt du Conseil en date du 19 juin 1703, cette assemblée occupe encore le magnifique palais des Consuls que l'architecte Blondel construisit en 1741 pour sa devancière et l'on peut dire qu'elle est restée digne de son illustre passé. Pendant tout le XIX^e siècle, elle a su défendre le commerce de Rouen contre les réglementations qui menaçaient de le paralyser, elle a pris toutes les initiatives qui ont créé et développé le port de Rouen ainsi que la navigation de la Basse Seine.

Henry Barbet en a été l'un des membres actifs ; sa double qualité de maire et de député lui permettait de hâter la réalisation des vœux formulés. Nous avons déjà rapporté les paroles de Nétien, maire de Rouen, au sujet de la création des quais ; pour définir le rôle que joua H. Barbet dans les travaux de la Chambre de commerce, je ne puis faire mieux que de citer les paroles prononcées en 1875 par son Président Pouyer-Quertier :

Pendant quarante-quatre ans, de 1828 à 1872, il fut pour nos membres un modèle, un exemple de zèle, d'assiduité et de dévouement... Il suffit d'ouvrir les archives de notre Chambre de commerce pour rencontrer à chaque pas de son existence, à chaque feuillet de ses délibérations, les témoignages éclatants du bon sens, du jugement et de la sagesse de Barbet.

Son nom est toujours associé aux progrès et aux entreprises qui ont fait de Rouen une

des premières villes industrielles et commerciales de notre France. C'est grâce à son énergique et intelligent concours que fut entreprise et conduite à bonne fin la canalisation maritime de notre Seine. Cette œuvre considérable restera dans le souvenir des Rouennais comme le témoignage de l'initiative et du dévouement de tous ceux qui ont préparé ce résultat, le plus complet qui ait été obtenu sur un grand fleuve.

N'est-ce pas aussi son administration qui a doté notre ville de ces magnifiques quais que chacun admire et qui resteront comme la preuve de la haute intelligence qui en avait conçu et dirigé la construction ?

N'est-ce pas aux efforts persévérants et couronnés de succès de Barbet que notre ville dut de posséder, l'une des premières, ces communications à voie rapide qui relient depuis longtemps Rouen avec la capitale ?

N'est-ce pas lui qui provoqua aussi la création des lignes du Havre, Dieppe et Fécamp, qui relient aujourd'hui les principales villes de notre département et dont nous désirons tous le complément ? Jusque dans les dernières années de sa longue et laborieuse carrière, il ne connut pas la fatigue...

Jusqu'à sa mort Henry Barbet conserva en effet l'allure et la vivacité d'un jeune homme, un jugement sûr, un esprit pratique, une bienveillance habituelle, un cœur

inaccessible aux rancunes. Nous savons qu'il avait l'habitude d'aller souvent, même pendant l'hiver, passer quelques jours dans sa propriété de Valmont où il se reposait aux travaux des champs. C'est là qu'en février 1875, voulant aider des ouvriers qui abattaient des arbres dans son parc, il fit une chute et se brisa la cuisse. Malgré des soins empressés, il mourut le mercredi 17 mars, à huit heures du soir, d'une congestion pulmonaire.



Les obsèques eurent lieu à Rouen le lundi 22 mars 1875. Dans le cortège on remarquait au premier rang : M. Lizot, préfet de la Seine-Inférieure, M. Nètien, maire de Rouen, MM. Pouyer-Quertier, Anisson-Duperron, le général Robert, le général commandant le 3^e corps d'armée. Les honneurs militaires étaient rendus par le 24^e de ligne : M. H. Barbet étant grand-officier de la Légion d'honneur, un tiers de la garnison devait assister à la cérémonie. M. le colonel Jourdain commandait ces forces, la musique du 24^e de ligne dirigée par M. Bonnelle se faisait entendre, alternant avec le son des tambours voilés.

Les cordons du char étaient tenus par MM. Lizot, préfet, le général Robert, représentant le Conseil général, M. Nétien, maire, et le premier président du Tribunal.

Au cimetière monumental, où il fut enterré, quatre discours furent prononcés par M. Lizot, préfet, au nom du département, par le général Robert, représentant le Conseil général, par M. Nétien, maire de Rouen, et enfin par Pouyer-Quertier, président de la Chambre de commerce.

En voyant pleurer un grand nombre de ceux qui suivaient le cortège, je me souvenais qu'aux qualités administratives dont il avait donné tant de preuves, mon oncle avait su en ajouter d'autres : il était généreux, humain, bienfaisant, avait calmé bien des douleurs et adouci bien des souffrances.

En dehors des rapports conservés dans les archives des Assemblées dont il fit partie, H. Barbet a peu écrit ; on cite de lui dans les bibliographies normandes les ouvrages suivants¹ : *Mémoire sur la mendicité à Rouen*, Paris, 1841, in-8° de 15 p. ; *Réponse de M. H. Barbet, ancien maire de Rouen, au rapport de M. Bobée*, Rouen, 1848, 11 p.

Parmi les portraits qui restent de H. Barbet, nous en citerons particulièrement trois :

L'un, peint par Schopin, le représente dans ses fonctions de maire ; il est debout en arrière du préfet qui suit le Roi dans sa visite à l'Exposition de Rouen de 1833 ; nous avons donné en tête du présent chapitre un extrait de ce tableau qui orne la grande salle du premier étage du palais des Consuls. Un second portrait placé dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville le montre en pied dans le costume de Pair de France ; nous l'avons reproduit dans la lettre ornée qui commence ce chapitre. Enfin, un très beau buste grandeur nature par Dantan se trouvait chez Ernest Barbet, son second fils.

Henry Barbet avait épousé M^{lle} Angran, qui mourut à Rouen en février 1858, après lui avoir donné cinq enfants, trois filles et deux fils.

Zoé, l'aînée des filles, épousa Vincent Cibiel, qui fut député et banquier ; la seconde fille se maria avec Lainé-Condé, qui dirigea la succursale de la Banque de France à Rouen ; enfin, la troisième, Télésie, épousa Charles Darcel, qui mourut conseiller général de la Seine-Inférieure.

Le premier des fils, Henry, né à Déville le 17 décembre 1816, épousa M^{lle} Fontenilliat et géra après son père l'usine d'indienne de Déville jusqu'à sa fermeture. Il mourut le 26 janvier 1904, laissant deux filles qui épousèrent MM. Le Mire et Le Picart. Après la mort de son mari, M^{me} Le Mire s'est retirée dans la maison des Dames du Calvaire à Rouen, dont elle est supérieure ; elle consacre sa vie à soigner les incurables.

1. Il est à remarquer que les notices biographiques havraises font naître H. Barbet à Saint-Eustache-de-la-Forêt ; c'est une erreur ; il naquit à Déville-lès-Rouen, mais la famille est originaire de Saint-Eustache.

Ernest, le second fils, fut banquier et vice-président de la Banque Parisienne devenue depuis l'Union Parisienne. Il est mort sans enfant, le 27 septembre 1894.

Avec ma femme j'ai assisté à Rouen, le 14 juillet 1892, aux doubles nocés d'or de M. et M^{me} Henry Barbet et de M. et M^{me} Ch. Darcel. Les deux ménages s'étaient unis le même jour et aucun des quatre mariés n'avait d'infirmités; le déjeuner eut lieu chez Henry Barbet, le temps était beau, tout le monde était dans la joie, ce fut une belle fête de famille qui m'a laissé un profond souvenir.



Armand Carrel et Auguste Barbet chez Lainennais.

CHAPITRE X

AUGUSTE BARBET, RECEVEUR GÉNÉRAL DES FINANCES



Auguste Barbet.

LOUIS-AUGUSTE BARBET naquit à Déville le 25 juillet 1791 ; nous l'avons suivi dans sa carrière industrielle, alors qu'il gérait avec son frère Henry l'usine d'indienne de Déville fondée par son père. Nous avons dit le rôle qu'il joua à Rouen, d'abord dans l'organisation de la révolution de 1830, puis comme président de la Commission départementale, pendant l'intervalle qui sépara les règnes de Charles X et de Louis-Philippe. Nous avons reproduit les paroles flatteuses par lesquelles le nouveau roi l'accueillit lors de l'audience qui fut accordée au Palais-Royal, le 11 août 1830, aux délégués de la Seine-Inférieure et rappelé que la même année il reçut des mains du roi la croix de la Légion d'honneur.

Il était, en 1831, membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, président de nombreuses sociétés d'intérêt public ; sa situation industrielle et politique à Rouen

était considérable. En 1832, il perdit sa femme et, dans un moment de découragement, il quitta Rouen pour aller occuper à Montpellier le poste de receveur général des Finances. Il dut regretter cette décision ; car depuis lors ses occupations ne le ramenèrent plus dans sa chère Normandie.

Nous avons fait remarquer que, dans l'usine de son père, Auguste Barbet s'occupait surtout de la partie financière et de la comptabilité. Cette préparation le porta vers l'étude des questions de crédit et de banque. Les sentiments humanitaires et libéraux dont il s'était pénétré dans le milieu d'où sortit la révolution de 1830 firent naître en lui l'idée de transformer l'industrie des banques en un monopole d'État. Il fut l'un des premiers à deviner le développement extraordinaire que prendraient les établissements de crédit et rêva d'appliquer les immenses bénéfices qu'ils pouvaient produire à améliorer le sort des masses.

En 1828, il publia à Rouen une première étude sur son système de banques municipales dans un ouvrage intitulé : *Mélanges*. Il eut l'occasion d'appliquer son idée lors de la crise financière qui sévit en Normandie au lendemain de 1830. Les industriels ne pouvant pas trouver à escompter leur papier étaient forcés de fermer leurs ateliers. Aug. Barbet vint à Paris exposer son système au ministre des Finances, M. Laffitte, et fut assez heureux pour obtenir que l'État prêtât 600 000 francs à la municipalité de Rouen. Une commission fut créée à la mairie pour escompter immédiatement les effets de commerce. Les banques particulières, voyant le succès de l'initiative municipale, offrirent aux industriels d'escompter leur papier à un taux légèrement inférieur et la crise cessa naturellement. Ce succès eut un certain retentissement et montra la possibilité de créer des banques municipales.

En 1832, le baron Louis, ministre des Finances, chargea Auguste Barbet d'étudier la formation d'un syndicat de receveurs généraux qui prêterait aux municipalités l'argent nécessaire. Ce syndicat devait, en outre, remplacer les banques particulières pour le placement des fonds d'État. On se mettait ainsi en rapport avec le public pour la vente directe des emprunts, ce qui supprimait à la fois l'usure et les lourdes commissions payées aux banques. Le rapport d'Auguste Barbet fut soumis à une commission composée des receveurs généraux de Bordeaux, Rouen, Nantes et Lille qui amenda très légèrement le projet ; le ministre l'approuva et l'envoya aux Chambres. Il fut retiré avant le vote à cause de l'opposition qu'y firent les banquiers. Mais l'idée d'Auguste Barbet s'était répandue : elle fut appliquée dans une certaine mesure par la Banque de France qui créa un grand nombre de succursales en province.

La Réforme politique, qu'Auguste Barbet publia chez Deloye en 1840, contient ses principaux travaux sur les banques, ainsi qu'une étude comparative des divers types de prisons construites en Europe en 1830. Cette dernière étude avait déjà paru en 1831, dans le *Bulletin de la Société libre d'émulation de Rouen*, alors que l'auteur

était président de la Commission des prisons. Le but de ce travail était la régénération morale des prisonniers.

En 1846, Auguste Barbet publia un livre intitulé : *Système social et responsabilité de l'homme*, dans lequel il cherchait à adapter les règles de l'économie politique à l'organisation des sociétés modernes. Cet ouvrage fut l'objet d'un rapport flatteur de Michel Chevalier.

L'année suivante, parut le livre intitulé : *Du peuple depuis Moïse jusqu'à Louis-Philippe*, où Auguste Barbet se proposait d'étudier les diverses constitutions des Sociétés ou des États à travers les âges. Cette étude eut une suite intitulée : *Le Dogme au XIX^e siècle*, qui parut en 1848 ; l'auteur y analyse particulièrement le rôle de la femme dans la société et, en réponse à des critiques formulées par Proudhon, donne de nouveaux développements sur son système des banques municipales.

Si nous exceptons les questions financières, nous pouvons dire que tous les ouvrages que publia Aug. Barbet, après qu'il eut quitté sa recette générale de Montpellier, portent fortement l'empreinte de Lamennais : mêmes idées humanitaires, mêmes aspirations vers une république idéale, mêmes rêves d'amélioration du sort des masses par de nouvelles organisations sociales ; l'influence du Maître se fait sentir jusque dans la forme et le mode de présentation des questions.

A l'occasion des événements de 1830 à Rouen, nous avons déjà parlé de l'étroite amitié qui unissait Armand Carrel à Auguste Barbet. Armand Carrel était un Rouennais, descendant d'une famille protestante de Bolbec qui avait abjuré lors de la révocation de l'Édit de Nantes. Jeune encore, il devint le principal fondateur du *National* et, le 26 juillet 1830, il fut le premier à donner le signal de la résistance aux ordonnances de Charles X.

Lors de sa création, le journal *l'Avenir* eut des relations assez intimes avec le *National* ; tous deux, par des voies différentes recherchaient les bases d'une république future.

Auguste Barbet raconte dans ses notes que, se trouvant à Paris pour régler avec le ministre des Finances la question des avances de fonds à la municipalité de Rouen, Armand Carrel l'entraîna chez l'abbé de Lamennais : *Je me figurais, dit-il, l'auteur de l'Essai sur l'indifférence comme un de ces anciens moines combattants qui imposaient leurs idées avec une autorité sans réplique, et je me trouvai en face d'un petit homme malingre, vêtu non pas en prêtre, mais boutonné, comme un clerc de procureur, dans une redingote râpée. L'abbé paraissait presque timide ; son visage ridé, douloureux intéressait par la douceur de ses yeux d'un bleu clair : mon ami me présenta en termes trop élogieux comme un industriel qui avait adopté les idées libérales et entraîné la Normandie dans la révolution de Juillet. Armand Carrel parla ensuite des progrès que faisaient les idées de liberté. Lamennais prit peu à peu la parole, les mots vinrent d'abord difficilement, puis il s'anima, ses yeux bleus eurent des feux d'une couleur étrange ; il développa en termes*

magnifiques ce que venait de dire mon ami, sa voix qui au début n'était qu'un murmure prit, sans cesser de charmer, de l'autorité quand il montra le monde en travail pour enfanter un ordre nouveau. Il annonça que l'humanité aurait encore à combattre et à souffrir pour atteindre le terme marqué par le Sauveur du monde.

L'homme qui m'avait paru un enfant lorsque je l'abordai était devenu en parlant le grand moine qui voulait être l'architecte d'une nouvelle république théocratique.

On peut dire que, depuis cette visite, la personnalité d'Auguste Barbet disparut dans l'ombre de celle de Lamennais; ses ouvrages ne sont que l'écho des idées du



Pavillon A. Barbet à Versailles.

maître; il le suit dans les journaux où il écrit et s'intéresse à ceux qu'il fonde. De 1846 à 1848, il fit paraître dans la *Revue indépendante* une série d'articles d'économie politique. De février à juin 1848 il collabora au journal *le Peuple constituant*. Après les journées de juin il publia une série de brochures, quelques-unes en collaboration avec Lamennais : *Projet de constitution de crédit social*; *Au peuple*; *Le coup de sabre*; *Pourquoi du*

sang? Cette dernière brochure, qui est une protestation violente contre les représailles qui suivirent la révolution des 24, 25 et 26 juin, amena son auteur sur les bancs de la police correctionnelle. Il fut acquitté à l'unanimité. Du 1^{er} octobre au 31 décembre 1849, Auguste Barbet collabora au journal *la Réforme* qu'il avait acheté avec Lamennais.

Quand, à la fin de 1854, Lamennais, se sentant malade, voulut assurer l'exécution complète de ses dernières volontés, il choisit son ami Auguste Barbet comme l'un de ses exécuteurs testamentaires. Il prévoyait que le parti des Jésuites voudrait lui arracher, au moment de sa mort, même par la force, une rétractation des idées qui avaient fait l'objet de ses derniers travaux; il pria en conséquence Auguste Barbet de ne laisser approcher de son lit aucun ecclésiastique qui pût affirmer avoir reçu de lui une rétractation verbale.

Auguste Barbet a écrit un journal des derniers moments de Lamennais; c'est un récit qui intéressera les admirateurs du grand écrivain et aussi les descendants

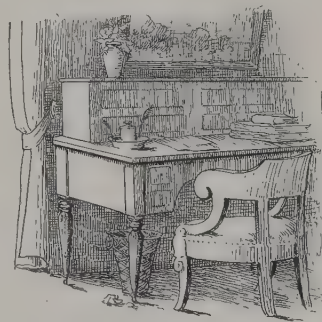
de l'auteur, puisqu'il rapporte ce qu'il a fait pendant la durée de la maladie de son illustre ami.

Nous n'avons pas voulu faire à ce récit des coupures qui en pourraient diminuer l'intérêt; nous le reproduisons donc presque intégralement au dernier chapitre de cette notice. On y retrouvera l'esprit de fidélité et d'opiniâtreté qui anima les protestants pendant les persécutions.

Malgré ses idées profondément catholiques, la famille de Lamennais approuva d'une manière touchante la conduite d'Auguste Barbet pendant la maladie du grand philosophe. Elle lui dédia *comme à son plus fidèle ami* les œuvres posthumes de Lamennais qu'elle publia en 1866. Mon père fut très sensible à cette marque de reconnaissance qui fut la récompense de son dévouement et aussi de son désintéressement.

Pendant les dernières années de sa vie, Aug. Barbet habita souvent sa villa de Versailles. Assis à son bureau, dans l'ancien fauteuil de Lamennais, il avait devant lui l'encrier à pompe avec la plume de corbeau dont se servait le grand écrivain dans ses derniers moments. C'est là qu'il composa la biographie de Lamennais : elle comporte une suite d'extraits de ses lettres et de ses ouvrages reliés par de brefs commentaires. Il acheva ainsi l'histoire de la jeunesse de Lamennais jusqu'en 1832 et celle de ses dix dernières années. Pour la partie manquante, il a réuni de nombreux matériaux. Mon père a laissé également un manuscrit inachevé intitulé : *Journal des événements qui se sont passés en 1848*. Auguste Barbet était resté fidèle à la religion de ses ancêtres et mourut le 6 août 1872; Auguste Decoppet, ministre du temple de l'Oratoire du Louvre, vint à la maison mortuaire et au cimetière prononcer des discours où il parla en termes éloquentes des persécutions subies par les ancêtres du défunt, de son rôle pendant la révolution de 1830 et de son amitié fidèle pour Lamennais dont il fit respecter les volontés dernières¹.

De son premier mariage avec la belle-fille du comte St. de Girardin, Auguste Barbet eut un fils, Léon, mort sans enfants le 25 décembre 1865, et une fille, Francine qui épousa à Montpellier, en 1836, le baron Huc. De ce dernier mariage sont nés un fils, Ernest, et une fille, Léonie, qui épousa en premières noces le comte Ph. Moreton de Chabrillan et en secondes nocés le prince de Montholon. Sa première femme étant morte le 8 avril 1832, Auguste Barbet se remaria avec Zoé Labouré; il en eut un fils



1. Voir une notice sur Aug. Barbet dans l'*Almanach des Réformateurs* de 1850, Paris, Matinon, page 120. Voir dans le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse, tome II, page 218, article Barbet. Voir également *Dictionnaire universel des Contemporains* de G. Vapereau, Paris, Hachette, 1870, article Barbet, et le *Dictionnaire universel* de Dantès, article Barbet.

Louis-Al. Barbet dont la carrière est racontée ainsi qu'il suit dans le *Dictionnaire national des Contemporains* de Curinier¹ :



LOUIS-ALEX. BARBET, ingénieur des arts et manufactures, entra en 1873, à sa sortie de l'École centrale, aux ateliers Cail qui étaient alors parmi les plus importants de France et en devint l'ingénieur en chef en 1884. En cette qualité il projeta et exécuta de nombreux ouvrages parmi lesquels nous citerons : 1° Cinq ponts sur la Loire à Mauves, Thouaré, Nantes, Blois et Saumur, les trois derniers pour les chemins de fer de l'Etat : le pont de Nantes est en arc, celui de Saumur est droit, sans montants, d'un kilomètre de longueur et fut entièrement usiné sur place ; 2° Les deux grands ponts pour la route et le chemin de fer sur

la nouvelle Meuse à Rotterdam ; 3° Le pont du chemin de fer sur le Danube en aval de Pest ; 4° L'ascenseur hydraulique pour bateaux des Fontinettes, près de Saint-Omer ; 5° Le montage de la Galerie des machines de l'Exposition Universelle de 1889 ; enfin, 6° un réseau de chemins de fer en Transylvanie.

L.-A. Barbet quitta la Société Cail en 1890, en même temps que le colonel de Bange, qui en était le Directeur général, et fit en association avec M. J. Hersent les projets et installations des nouvelles machines de Marly dans le but de remplacer l'eau de Seine par l'eau de source pour l'alimentation de Versailles. Il fit les études sur place du chemin de fer interocéanique entre Buenos-Aires et le Pacifique et devint ensuite administrateur délégué de la Compagnie du Port du Rosario, fondée par MM. Hersent.

L.-A. Barbet a publié plusieurs ouvrages relatifs à l'art de l'Ingénieur, notamment : *Ponts en arc de grandes ouvertures*, dans les Annales des ponts et chaussées, 1887 ; *Calcul des grandes presses hydrauliques*, dans le Recueil de la Société des Ingénieurs civils, année 1889 ; *Moyens de franchir les chutes de canaux : écluses, ascenseurs, plans inclinés*, en collaboration avec l'Inspecteur général des ponts et chaussées Gruson Baudry 1890 ; *L'air comprimé appliqué à la traction*, Baudry 1896. *Les Grandes Eaux de Versailles*, Dunod 1907. *Magasins à grains et élévateurs*, Dunod 1910.

Membre du Comité de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, prix de la Société des Ingénieurs civils 1889, Ingénieur-conseil du sous-secrétariat d'État des Beaux-Arts, Membre du Conseil général des bâtiments civils, L.-A. Barbet est officier de la Légion d'honneur.

L.-A. Barbet s'était marié en 1885 avec M^{lle} Marie Mahler, fille de Charles Mahler, conseiller à la Cour, et de Marie Barthe dont le père, ministre de la justice sous le règne de Louis-Philippe, mourut premier président de la Cour des comptes. De ce mariage sont nés quatre filles et un fils, Charles-Auguste.

1. *Dictionnaire national des Contemporains*, supplément, page 125.



HARLES-AUGUSTE BARBET, né en 1887, fut ingénieur ; il fit à Genève, sous la direction de l'inspecteur général des ponts et chaussées Flamant, de longues études sur la qualité des eaux du lac, en vue de leur adduction à Paris. Il avait épousé M^{lle} Marcelle Valentino, dont il eut deux fils, Louis et Henry ; ce dernier, né le 2 août 1914, le jour de la mobilisation des troupes. Auguste Barbet partit le soir du même jour, prit part à la campagne de Belgique et suivit la retraite de l'armée par Sedan. Le 28 août 1914, au sud de cette ville, dans les bois qui couvrent les hauteurs de la Marfée, il était à la tête de sa section quand il eut le

crâne brisé par un éclat d'obus ; il fut abandonné mourant sur le terrain qu'occupèrent bientôt les Allemands. La nouvelle de sa mort ne fut donnée que trois ans après. Il a été enterré en face de l'église de Cheveuges, village situé au sud des bois où il était tombé.

L^s-A. BARBET.

Juillet 1918.



LAMENNAIS

D'après le portrait peint par Ary Scheffer.



Mort de Lamennais ; en avant, Hippolyte Carnot et Henri Martin ; au fond, Auguste Barbet.

CHAPITRE XI

LES DERNIERS MOMENTS DE LAMENNAIS



Lamennais.
dessin de H. Monnier.

DEPUIS la fin de 1852, Lamennais parlait souvent de la mort. Cependant, malgré son âge, malgré sa nature malade, chétive, impressionnable, il avait conservé son agilité, et aussi toute sa puissance d'esprit. J'attribuais cette préoccupation au chagrin de voir son rêve de liberté sombrer dans un nouvel empire autoritaire. Je pensais aussi que son cœur aimant et tendre souffrait d'être éloigné de sa famille.

Depuis vingt ans, il n'avait plus revu son frère aîné Jean, qui, vieux et épuisé, continuait à Ploërmel son apostolat. Sa sœur Blaize était morte et ses enfants habitaient la Bretagne. Lamennais s'était occupé autrefois de l'une de ses nièces, qui avait épousé de Kertanguy, mort récemment, laissant des enfants, mais point de fortune. Un autre de ses neveux, Ange Blaize, habitait

Paris et venait autrefois le voir ; mais, depuis les journées de juin 1848, Lamennais lui avait interdit sa maison. Après le combat, il avait eu l'imprudence de venir en costume de garde national se vanter d'avoir tiré sur ce peuple que Lamennais aimait si aveuglément.

Lamennais demeurait alors rue du Grand-Chantier¹, au second étage d'un ancien hôtel de la fin du XVIII^e siècle. Pendant l'année 1853, il sortit très rarement. Toujours à son bureau, il corrigeait ses dernières œuvres en vue d'une publication prochaine, notamment la préface de sa traduction du Dante. Bien assis au fond de son fauteuil, les yeux fixés au parquet, il aimait à m'en faire lire à haute voix de longs passages, notant des corrections, me questionnant sur les modifications à apporter, m'arrêtant pour ajouter des éclaircissements. Ces séances avaient pour moi un grand charme. Je venais tous les matins, vers neuf heures, comme au temps où je travaillais avec lui à *la Réforme* ou au *Peuple constituant*. Il s'occupait aussi plus activement que jamais à rassembler les lettres qu'il avait écrites autrefois ; il les considérait comme les documents authentiques qui expliqueraient sa vie. Comme il n'en avait pas conservé de copies, il fallait les demander aux personnes qui les possédaient. Un de ses anciens amis, le baron de Vitrolles, se chargeait de ces démarches.

Le baron était une de ces figures curieuses qui apparaissent dans les sociétés en fermentation. Fait baron par l'Empereur, il le trahit néanmoins : quand l'ennemi, encore hésitant, envahit la France en 1814, Vitrolles traversa les lignes pour l'éclairer sur la situation de la capitale et engager les princes alliés à refuser de traiter avec l'Empereur, à précipiter leur marche sur Paris et à rétablir les Bourbons sur le trône. Le triomphe de l'ennemi devait faire sa fortune, car il aimait à rappeler que le Roi lui devait son trône. Vitrolles possédait le don de la persuasion ; malgré cela, il ne plut pas à Louis XVIII, qui le laissa se plaindre à l'écart de l'ingratitude des princes. Il était resté en relations avec Lamennais depuis sa collaboration au journal *le Conservateur*. A l'époque qui nous occupe, il se faisait accompagner dans ses visites au grand écrivain, par M. Daurand-Forgues, auquel l'unissaient des liens très étroits.

Je savais par Lamennais qu'il voyait le baron de Vitrolles et M. Daurand-Forgues, et qu'il travaillait aussi avec son cousin, M. Benoit Champy, à la rédaction de son testament. Un jour de décembre, je lui dis qu'il pourrait commencer l'impression du Dante. Il me répondit qu'il n'en avait plus le temps et qu'il était décidé à charger Forgues de ce travail. Surpris, j'observai : « *Pourquoi un étranger ? N'avez-vous pas votre neveu Blaize ?* » — « *Mais vous savez que je ne le vois plus* », me dit-il. Je le priai de me permettre d'arranger les choses. Il répondit que son neveu lui attribuerait l'initiative de ces avances et qu'il avait donné sa parole au baron de Vitrolles.

Le 1^{er} janvier 1854, Lamennais quoique souffrant vint déjeuner chez moi. Il

1. Aujourd'hui rue des Archives, n° 70 ; voir le dessin page 117.

avait apporté un rouleau, qu'il défit lentement. C'était une gravure du Christ en croix de Van Dyck, qu'il donna à mon fils Louis, une gravure de son portrait par Ary Scheffer avec une dédicace et enfin un papier écrit de sa main, qu'il posa sur la cheminée en me disant de le lire quand il serait parti. Il me remit ensuite une plume de corbeau : — « Vous me l'avez demandée, me dit-il, c'est celle avec laquelle j'ai terminé mon introduction du Dante ». J'étais ému de la façon dont il parlait, car je sentais qu'en ce jour, il pensait encore à la mort. Changeant de ton, Lamennais s'amusa avec mon



fil, conta des histoires, et quand on se mit à table, la gaieté était revenue; elle dura jusqu'au soir.

Le papier que Lamennais avait posé sur la cheminée était son testament, formé de deux parties. La première, datée du 28 décembre 1853, instituait sa nièce, M^{me} veuve de Kertanguy, née Augustine Blaize, sa légataire universelle; il exceptait du legs ses œuvres non encore publiées qui devaient être remises à la personne qu'il désignerait dans un codicille. Il nommait Auguste Barbet et Adrien Benoit Champy ses exécuteurs testamentaires, et, comme souvenirs d'amitié, donnait au premier la garniture de cheminée de son cabinet de travail, au second celle de son salon. Le codicille qui formait la deuxième partie du testament était daté du 30 décembre. Lamennais désignait Forgues comme la personne à laquelle il entendait que ses ouvrages inédits fussent remis.

Le lendemain, je vis Lamennais; je le remerciai de sa confiance et acceptai d'être l'un de ses exécuteurs testamentaires. J'avoue que sa bonne santé me faisait considérer cet engagement avec légèreté. Moins d'une semaine après, Lamennais eut un dérangement de corps qu'il médica à sa façon; je l'engageai à voir un docteur, mais il n'avait aucune confiance dans la médecine. J'insistai tellement qu'il finit par me per-

Pour M^r Auguste Barbet.

Instruction pour mes exécuteurs testamentaires

Je ne veux être enterré au milieu des pauvres, et comme le sont les pauvres. On ne mettra rien sur ma fosse, pas même une simple pierre.

Mon corps sera porté directement au cimetière, sans être présenté à aucune église.

On n'envoyera point de lettres de faire part. On annoncera seulement ma mort à

M. Béranger, avenue Châteaubriand 3,

M. de Vitrolles, rue St-Lazare 56,

M. Emile Fergues, rue de Courneuve 2,

M. S^t D'Ortigue, rue St-Lazare 34,

M. Montanelli, rue de l'Arcade 27,

M^{me} V^e Elie de Montauqui, à St-Pol-de-Léon, finistère

Je défends très expressément que l'on appose les sceaux sur moi.

Paris, ce 16 Janvier 1854.

J. Lamennais -

mettre d'écrire à l'un de ses amis, le Dr Jallat, de venir le 13 au matin; mais ce ne fut qu'une visite sans examen sérieux du malade. J'obtins que le docteur reviendrait tous les jours à la même heure. Après plusieurs visites, le médecin n'était pas fixé sur la maladie, et cependant le mal augmentait.

Le 16 janvier, j'arrivai comme d'habitude. Lamennais avait écrit trois lettres, deux pour moi, l'autre pour M. Benoit Champy. « Suivez bien mes instructions, me dit-il, interprétez-les largement; ne laissez entrer dans ma chambre aucun ecclésiastique. M. Benoit Champy vous aidera ». Il sortit sa montre de sa poche et me pria de la remettre de sa part à Oswald. Il ajouta encore : « Vous prendrez ma place ». J'eus un mouvement d'étonnement et lui dis : « Et votre neveu Blaize? » Lamennais reprit : « Il com-

prendra, d'après mon testament, qu'il n'a plus de place ici; je vous supplie de ne pas faire d'observations, je suis trop faible pour les supporter. » Comme il était très ému, je ne répondis pas et me dirigeai vers la porte. Il me suivit, m'arrêta pour m'embrasser et me dit en pleurant : « Auguste, aimez-moi, soutenez-moi! »

L'entretien avait duré quelques minutes; j'étais bouleversé. Je sentais à présent que j'allais perdre un ami qui faisait partie de ma vie. J'étais venu avec la volonté de parler d'une consultation, et je n'en avais rien fait. Dans l'escalier, je lus les trois

lettres. Deux semblables étaient dans une enveloppe avec la suscription : *A mes exécuteurs testamentaires*; en voici le contenu :

Je veux être enterré au milieu des pauvres et comme le sont les pauvres. On ne mettra rien sur ma fosse, pas même une simple pierre. Mon corps sera porté directement au cimetière sans être présenté à aucune église.

On n'enverra point de lettres de faire part; on annoncera seulement ma mort à MM. Béranger, de Vitrolles, E. Forgues, d'Ortigue, Montanelli, M^{me} veuve de Kertangui. — Paris, ce 16 janvier 1854. — LAMENNAIS.

La seconde lettre était pour moi et était ainsi conçue : *Je déclare qu'il est de ma volonté que mon ami M. Barbet reste seul uniquement chargé de la surveillance et de l'administration de toute ma maison et de mes intérêts, y compris les visites. Paris ce 3 février 1854.*

LAMENNAIS¹.

Impressionné par cette lecture,

j'allai tout de suite chez M. Benoit Champy et lui dis en l'abordant : « *Je viens de chez M. de Lamennais; votre cousin m'a chargé de vous remettre cette lettre.* » Il la lut, parut mécontent et dit : « *M. de Lamennais n'est pas mon cousin.* » Très surpris, je lui rappelai que plusieurs fois, devant moi, il lui avait donné ce nom. « *C'est par amitié, me dit-il, une mode de Bretagne.* » Je repris encore une fois : « *Mais c'est vous qui avez rédigé le testament; Lamennais m'a dit que je pouvais compter sur votre aide, c'est votre qualité de parent qui m'a fait accepter la mission d'exécuteur testamentaire. Puisqu'il n'en est pas ainsi, je retourne déclarer à M. de Lamennais que la situation n'étant pas celle que je pensais, je le supplie de me décharger de ma mission.* » Il faut croire que ce n'était pas ce que voulait M. Benoit Champy, car il se récria : « *Mon cher monsieur, vous ne ferez pas cela; vous avez donné votre parole et ne pouvez pas la reprendre. Personnellement, je vis dans un milieu qui m'oblige à des ménagements²; je désire ne pas paraître, mais vous pouvez compter sur mon appui, sur mes conseils, sur mon amitié.* »

Je n'insistai pas, et puis il me paraissait trop cruel d'aller dire à un ami malade de ne plus compter sur moi.

1. La photographie reproduit la seconde déclaration donnée le 3 février et dans laquelle Lamennais fit ajouter spécialement les mots : *y compris les visites.*

2. Il présidait le tribunal de 1^{re} instance.

Le soir, je retournai chez Lamennais; le docteur l'avait forcé à prendre le lit; je m'assis près de lui, il semblait épuisé; je pris sa main et attendis le Dr Jallat qui devait revenir. Jallat resta encore muet sur la maladie, recommanda à Lamennais de rester couché jusqu'au lendemain, de ne pas recevoir, d'écrire le moins possible et me pria de causer peu avec le malade.

Dès que Jallat fut parti, je repris la main de Lamennais et le priai de m'accorder une grâce. « Avec joie », me répondit-il en souriant. — « Eh bien, permettez-moi de faire venir un médecin en consultation. » Le malade fit la moue : « Et Jallat? » me dit-il. Je répondis que je m'en arrangerais et lui demandai qui il préférerait. Il me dit qu'autrefois il avait consulté le Dr Rostan et qu'il en avait été content. Le lendemain 17, lors de la visite, je demandai au Dr Jallat s'il n'aimerait pas à s'entendre avec un de ses collègues; il accepta immédiatement. Je questionnai Lamennais, qui désigna le Dr Rostan. J'offris d'aller le voir tout de suite; mais le Dr Jallat demanda à attendre encore et dit qu'il préférerait faire lui-même la démarche.

Le 21, le Dr Jallat ne donna pas encore le nom de la maladie et nous annonça que le Dr Rostan viendrait le lundi 23. Après son départ, Lamennais semblait se perdre dans des pensées lointaines. Je connaissais ces absences et me taisais. Au bout de quelques instants, revenant à lui, ou plutôt à moi, il me dit : « Je remontais ma vie et me voyais dans le salon de mes parents, en face de leurs portraits... Lisez mon hymne des morts, cela me fera du bien. » J'allai prendre le livre et lus :

Ils ont passé sur cette terre; ils ont descendu le fleuve du temps; on entendit leurs voix sur ses bords, et puis on n'entendit plus rien. Où sont-ils? Qui nous le dira?...

Il y en avait qui disaient : « Qu'est-ce que ces flots qui nous emportent? Y a-t-il quelque chose après ce voyage rapide? Nous ne le savons pas, nul ne le sait. » Et comme ils disaient cela, les rives s'évanouissaient. Où sont-ils? Qui nous le dira?...

Je lisais lentement. Lamennais écoutait, plongé dans son rêve. Quand je me tus, il rêva encore, puis me dit : « C'est un bon moment. » Comme je me levais, il me retint, m'embrassa encore, me disant : « A demain. » J'obtins facilement de placer une garde-malade auprès de lui pour le veiller la nuit. Elle s'appelait M^{me} Hartmann et m'avait été recommandée par M^{me} d'Ortignes. C'était une protestante, en tous points digne de ce poste de confiance.

Le Dr Rostan vint le 23 janvier; après examen, il sembla dire que la maladie était sans gravité, ordonna de la limonade et ajouta qu'il reviendrait le 25 pour serrer la main d'un convalescent. J'étais ravi et racontai en riant à Lamennais qu'un journal ultra-catholique annonçait sa maladie comme *grave pour un homme de soixante-douze ans déjà depuis longtemps affaibli*. Mais ma confiance dura peu : le 24, Lamennais était moins bien et dut rester au lit la journée entière. M^{me} Cottu vint, dans l'après-midi, me demander de parler au malade : « Un très vieil ami, disait-elle, qui m'écrivait il y a quelques jours encore de venir le voir. » J'entrai dans la chambre pour demander à

Lamennais son assentiment; mais M^{me} Cottu m'avait suivi et, me dépassant, s'était précipitée vers le malade, lui embrassant la main et lui parlant à voix basse dans la figure. Lamennais ne répondit pas et détourna la tête. M^{me} Cottu s'agenouilla au pied du lit et pria. Je me retirai. Un instant après, M^{me} Cottu me rejoignit au salon et prit congé de moi sans parler du malade. Je rentrai dans la chambre, Lamennais me dit : « *Pauvre femme, elle vint me trouver autrefois quand, fatiguée des plaisirs, elle se sentit attirée par la religion. Aujourd'hui, c'est l'archevêque qui l'envoie, vous ne la laisserez plus entrer.* » M^{me} Olympe Cottu, bien que sexagénaire, avait gardé l'éclat de ses yeux. Née aux colonies, elle vint jeune à Paris, où, à dix-sept ans, elle épousa M. de Lacan, dont elle se sépara presque immédiatement. Sous le nom d'Olympe de Saint-Olympe, elle devint l'une des célébrités de l'escadron de jolies femmes qui, sous l'Empire, entourait l'ex-M^{me} Tallien¹.

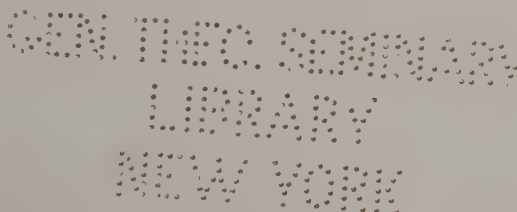
Le 25, ainsi qu'il l'avait annoncé, le docteur Rostan vint examiner de nouveau le malade et déclara une pleurésie du côté droit, ajoutant que l'engorgement était presque complet. Il ordonna un repos absolu et défendit toute visite. Lamennais insista lui-même en disant : « *Tenez ma porte fermée, point de visites.* » Malgré nous, cette consigne ne fut pas observée.

A une heure, M. d'Ortignes vint avec l'abbé de Noirliu et demanda à parler au malade; je lui fis lire l'ordre des médecins, tous deux se retirèrent sans insister. Vers deux heures, le Père Ventura se présenta; je lui fis la même communication à laquelle il me répondit en me montrant son habit de prêtre et un crucifix qu'il me dit être envoyé à Lamennais par le Pape Pie IX. Je redis la consigne et promis de remettre le crucifix au malade. Le Père accepta et se retira. Je portai le crucifix à Lamennais en répétant les paroles du Père. « *Il se trompe* », dit Lamennais et il me le rendit. Je le posai sur la cheminée. « *Non, me dit-il, sa présence ici permettrait des controverses, ce crucifix doit rester la propriété du Père Ventura.* » Je l'emportai dans le salon. Je pensais encore à cet incident quand M. Benoit Champy se présenta avec MM. de Vitrolles, Forgues et d'Ortignes. Vitrolles s'adressa à moi au nom de tous. « *Monsieur, les anciens amis de M. l'abbé de Lamennais, dit-il en appuyant sur ces mots, tiennent à connaître ses dernières dispositions à l'égard de l'orthodoxie catholique et désirent le voir pour apprendre de lui s'il persiste dans ses dernières idées.* » Je répondis en montrant l'ordre des médecins. « *Il faut sauver l'âme, Monsieur, ensuite on songera au corps* », reprit-il.

Cette parole sortant de la bouche d'un athée notoire me fit mal, mais je me contins². M'adressant à M. Benoit Champy, je lui dis : « *Lamennais vous a donné les*

1. Olympe, à vingt ans, était douce, indulgente; elle aimait l'instruction. Une maladie l'a enlaidie; elle devint acariâtre, intolérante et dévote. Elle se plaint alors de l'inconstance des hommes, sans songer que le comble de l'inconstance eût été de l'aimer toujours. (*Tablettes romaines*, P. 200, Paris, 1841).

2. Vitrolles, comme beaucoup de personnages de la Restauration, répétait volontiers que la religion, bonne pour le peuple, n'était qu'un moyen de gouverner, une convenance sociale.



mêmes instructions qu'à moi et il s'y trouve la défense de présenter son corps à aucune église. Ceci indique ses dispositions à l'égard de l'église catholique. » — « Non, Monsieur, me dit Vitrolles, vos pouvoirs sont du 16 janvier, nous sommes arrivés au 26, en quelques jours l'approche de la mort change la manière de voir d'un malade. » M. Benoit Champy appuya le baron, ajoutant que je venais d'éloigner l'abbé de Noirliu envoyé spécialement par l'archevêque et que peut-être Lamennais l'eût reçu. J'étais vaincu.

J'entrai dans la chambre, ces messieurs me suivirent; je me plaçai près de la tête du malade et lui dis : « *Le Père Ventura et l'abbé de Noirliu ont demandé il y a un instant à vous voir, je leur ai refusé l'entrée de votre chambre.* » Lamennais comprit la question, me regarda, me fit signe de l'aider à s'asseoir, puis fixant les yeux sur Vitrolles, il lui dit : « *Auguste Barbet a agi suivant ma volonté et vous devez comprendre mon refus de recevoir presque à la même heure deux ecclésiastiques.* » M. de Vitrolles et ses amis se retirèrent et dans le salon je leur posai la question : « *Est-ce clair?* » — « *Oui* », me répondirent-ils tous, sauf Vitrolles qui se contenta de caresser la pomme de sa canne. Il resta après le départ de ses amis, voulut bien se souvenir qu'il m'avait déjà rencontré plusieurs fois, fut charmant en un mot. Il parla des manières brutales des Bonaparte, de la possibilité de la saisie de papiers de Lamennais, péril grave qu'il fallait éviter et qu'il n'y avait qu'un moyen d'éloigner. Comme je me taisais, il me fit observer que Forgues étant, d'après le testament, propriétaire de ces papiers, il serait sage de les lui remettre tout de suite, du moins en partie. Je lui répondis qu'il y avait de grandes chances de sauver le malade et que je n'avais pas le pouvoir de faire ce qu'il conseillait. Vitrolles me questionna encore sur la maladie et me pria de demander pour lui au docteur une note détaillée sur l'état du malade. Je le lui promis. Je rentrai chez Lamennais, il avait mal supporté la scène et quand le médecin revint il dit : « *Mais ils veulent donc le tuer!* » Le grand orateur Berryer vint à ce moment, je lui présentai l'ordre des médecins; il s'y conforma et se retira après un instant d'entretien. Ainsi que le baron de Vitrolles l'avait demandé, le Dr Jallat lui envoya le jour même une note sur la maladie de Lamennais, insistant sur la nécessité d'arrêter les visites. Vitrolles répondit immédiatement au Dr Jallat une lettre impertinente dans la forme, où il disait : « *Le médecin a bien le droit de ménager et même d'interdire des conversations fatigantes pour le malade, mais personne n'a le droit de le séquestrer de toutes relations avec ses amis, surtout lorsque ceux qui voudraient le faire sont entièrement étrangers à sa famille et donneraient lieu de suspecter leurs motifs... mais la grossièreté de fermer la porte aux meilleurs amis comme on l'a fait à M. Berryer et autres, sans égards et sans aucune autorité pour le faire, n'est certainement pas dans les intentions de celui qu'on prétend servir.* » Il me sembla que cette lettre me visait. Le Dr Jallat me permit d'en disposer. Je la montrai aux nouveaux amis, à Hippolyte Carnot, le fils du Conventionnel, à Henri Martin, l'historien, à Émile Ollivier, avocat,

à Marron, à Montanelli, à Mazzoni qui avaient aidé Lamennais dans son étude de l'époque du Dante et il fut convenu que la consigne serait beaucoup plus sévère; on se partagea les heures de garde pour que la porte du malade fût toujours surveillée. Berryer revint le 27 vers 5 heures demander des nouvelles; je lui montrai le billet de Vitrolles. Il protesta : « *Je ne comprends pas qu'on mêle mon nom dans des discussions pareilles, je vais de suite m'en expliquer avec M. de Vitrolles.* » J'insistai pour lui donner une copie du passage qui le concernait.

Ce même jour vint Béranger; il me questionna longuement sur la maladie, je lui offris d'annoncer sa présence à Lamennais, il refusa, préférant revenir le lendemain à l'heure de la consultation. Le grand chansonnier me prit à part et me dit savoir que Monseigneur Sibour mobilisait tout son monde, que le clergé allait faire des démarches correctes dans la forme, mais qu'on laissait aux laïcs toute liberté d'action. L'attaque serait appuyée par deux rudes *gendarmes en jupon et ainsi on enlèvera d'une façon ou d'une autre la rétractation du malade*. Je répondis à Béranger que l'attaque était commencée depuis la veille, que Lamennais avait toute sa lucidité d'esprit et que ses amis feraient respecter sa volonté.

Le lendemain 28, Béranger était présent à l'heure de la visite. Les médecins constatèrent que le malade était mieux et, sur ma prière, Lamennais le laissa entrer. Un serrement de main, un sourire et ce fut tout. Rentré au salon le chansonnier me reudit ce qu'il avait appris des projets de l'Archevêché : « *Oui, on va vous envoyer des gardes en jupon pour s'emparer du corps et saisir l'âme quand elle s'envolera...* », ce fut son expression. Il me demanda d'écrire à M. Blaize et à M^{me} de Kertanguy; je lui répondis que M. Benoit Champy s'en était chargé, mais qu'il ferait bien d'écrire de son côté. Le soir M. Benoit Champy revint accompagné de M. de Montigny et demanda à voir Lamennais. Je le priai d'entrer seul et de demander lui-même l'assentiment du malade. Pendant qu'il était dans la chambre arrivèrent MM. de Vitrolles, Benoit d'Azy, Cauchy le mathématicien, de Coux l'ancien collaborateur de Lamennais à *l'Avenir* et plusieurs ecclésiastiques. M. de Vitrolles me demanda impérativement à entrer : pour toute réponse, je lui montrai la lettre qu'il avait adressée au Dr Jallat et lui demandai si c'était à moi qu'il pensait quand il parlait de séquestration du malade. Il répondit « *Jamais!* » et ajouta que la lettre était pour le docteur. Sur une seconde question il reconnut devant ses amis ma parfaite correction affirmant à nouveau qu'il ne pensait pas à moi en écrivant au Dr Jallat. Je lui répondis que j'en prenais acte mais que les médecins défendaient au malade de recevoir. Au même instant, M. Benoit Champy sortit bouleversé de la chambre de Lamennais et jeta ces mots : « *La situation de Lamennais n'admet pas de visites, il refuse absolument de vous recevoir.* » M. de Vitrolles voulut parler, mais M. de Coux impatienté dit brusquement : « *M. Benoit Champy nous confirme ce que M. Barbet nous disait, nous serions coupables d'insister.* » Tous l'approuvèrent, me serrèrent la main, me priant de leur faire porter

le lendemain des nouvelles du malade. M. de Vitrolles, se voyant abandonné, se retira également.

Le dimanche 29, le malade allait mieux; à 4 heures, Mesdames Cottu et Antoinette de Grandville se présentèrent et me dirent que, parentes du malade, elles *voulaient* entrer dans sa chambre. A leur ton, je pensai aux deux gendarmes en jupon de Béranger. Je leur dis que les médecins interdisaient les visites, que je transmettrais leur demande et qu'elles auraient la réponse le lendemain à 9 heures. « *Mais, me dit Madame de Grandville, j'ai les pouvoirs de M^{me} de Kertanguy, la nièce de Lamennais.* » Je lui répondis que quand M^{me} de Kertanguy serait là, elle pourrait lui demander de l'introduire, que pour le moment je ne pouvais que transmettre la consigne des médecins. M^{me} Cottu avait disparu au début de la conversation. M^{me} de Grandville se retira à son tour sur ma réponse. Environ une heure après, je retrouvai M^{me} Cottu au salon; j'appris le soir qu'elle avait été à la cuisine, et avait dit au jeune domestique de Lamennais qu'il courait de gros risques, que son maître avait des valeurs considérables, des papiers importants qui pourraient disparaître et qu'il serait alors accusé; elle ajoutait qu'il devait aller demander conseil au baron de Vitrolles, homme puissant et riche, et qu'il s'éviterait ainsi de grands désagréments. De retour au salon, M^{me} Cottu me demanda de nouveau l'entrée de la chambre du malade; sur mon refus, elle se laissa tomber dans un fauteuil en disant : « *Eh bien, je passerai ici la nuit.* » Elle s'en alla d'elle-même à 9 heures du soir.

Pendant que M^{me} Cottu était au salon, le curé de la paroisse, l'abbé Dancel, se présenta et me dit qu'il venait de la part de l'archevêque Monseigneur Sibour demandant à soumettre à Lamennais une phrase de rétractation qui venait de lui être envoyée. Il ajouta : « *Je n'ai rien à dire de plus; il prononcera.* » Je lui dis que l'état de M. de Lamennais ne lui permettait pas de recevoir, mais que je lui soumettrais la question et que je lui donnerais la réponse le lendemain à l'heure de la visite des médecins. L'abbé Dancel me dit qu'il s'était, avant de venir, informé des heures auxquelles je me trouvais chez Lamennais, qu'il était en conséquence bien sûr de me rencontrer; qu'il savait que l'on me tourmentait, que l'on faisait mille folies. « *Croyez, Monsieur, que l'Église désapprouve de pareilles tentatives,* » me dit-il.

Le lendemain 30 janvier, à 9 heures, au moment de la visite, l'abbé Dancel se présenta. Je lui rendis la formule de déclaration, lui disant que Lamennais refusait de l'approuver et se trouvait dans l'impossibilité de le recevoir, ce que le D^r Jallat lui confirma. L'abbé Dancel se retira. Vers 11 heures, M. d'Ortignes vint me trouver pour me faire une communication de M. de Vitrolles. « *Les médecins s'abusent, le malade voit mal, je demande à être introduit dans la chambre du malade et à lui dire : Mon ami, votre courage bien connu me permet de vous annoncer votre fin prochaine. Le corps est condamné, mais l'âme peut être sauvée. Il suffit pour vous de signer cette rétractation, revenez à vos anciens amis qui tous devant l'autel sont en prières en ce moment.* » Je répon-

dis que je maintiendrais la consigne des médecins, confirmée par le malade, que Lamennais avait refusé au curé de la paroisse, venu de la part de l'archevêque, de signer cette rétractation et que, dans ces conditions, il n'était pas possible d'insister.

L'abbé Dancel revint dans l'après-midi; il me dit que M^{sr} Sibour n'insistait plus sur la signature de la rétractation et qu'une déclaration verbale suffirait. Je lui répondis qu'il me semblait que la rétractation verbale ou écrite avait la même valeur pour un homme aussi loyal que Lamennais. Il en convint et me fit les deux demandes suivantes sur lesquelles je lui donnai ma parole :

- 1° L'avertir au moindre désir du malade de se rapprocher de l'Église;
- 2° Ne point chercher, en cas de décès sans rétractation, à présenter le corps à l'église.

Ange Blaize, le neveu de Lamennais, arriva le 31. Il portait sous son bras un volume qui, je le crois bien, était un code, mais il n'en parla point. J'avais plusieurs fois rencontré Blaize, c'était un causeur agréable et sympathique, mais je ne l'avais plus revu depuis juin 1848. Il sembla gêné en m'abordant et me dit que MM. Benoît Champy et Béranger l'avaient prié de venir d'urgence. Il sortit enfin de sa poche des lettres de sa sœur M^{me} de Kertanguy, de son oncle l'abbé Jean de Lamennais, qui lui faisaient part de renseignements envoyés de Paris sur des inconnus qui s'étaient établis chez Lamennais et profitaient de sa maladie pour piller sa maison, le séquestrer dans sa chambre et l'empêcher de voir ses amis. Il ajoutait du reste que ces dénonciations lui semblaient infâmes. Je lui répondis que c'était sans importance, mais que j'étais très heureux de lui dire que son oncle allait mieux et qu'il se leverait probablement dans quelques jours. J'ajoutai que j'étais à sa disposition pour avertir Lamennais de son arrivée. Blaize sembla effrayé d'être mis si rapidement en face de son oncle. « *Mais, me dit-il, je suis déshérité en faveur de ma sœur de Kertanguy, en faveur de Forgues, un étranger. Mon oncle va croire que je viens lui demander de modifier son testament. Béranger m'a conseillé de dire que je venais sur votre demande et non la sienne, me le permettez-vous?* » me demanda-t-il. Bien que ce ne fût point exact, je me prêtai à cette invention. Je l'avertis cependant que nous allions à un échec, car Lamennais n'aima jamais ce qui ressemblait à une pression. J'ajoutai : « *Entrez sans être annoncé, jetez-vous à ses pieds, embrassez-le, il est bon et vous aime; il pleurera et sera vaincu.* » Blaize préféra suivre le conseil de Béranger. Je lui donnai comme condition qu'il resterait dans l'embrasure de la porte avec un témoin; je fis signe à M. Montanelli qui était de garde et nous avait écoutés; il se mit à côté de Blaize. J'entrai et m'approchant de Lamennais, je lui dis : « *Votre neveu Blaize est là, je l'avais averti de votre maladie sachant combien il vous aime.* » — « *Mais, Auguste, me dit Lamennais, vous n'avez pas fait cela malgré ce que je vous avais dit, non, vous n'avez pas écrit.* » — « *Béranger a écrit* », répondis-je. Lamennais observa que Béranger évitait toujours de se compromettre et qu'il n'avait pas écrit sans prendre mon avis. Alors

j'ajoutai « *Mais enfin, votre neveu vous aime; vous l'aimez aussi.* » — « *Ceci est mon affaire,* répliqua Lamennais, *nous en reparlerons quand je serai guéri.* »

L'échec était complet; après un instant je rentrai au salon; Blaize voulait retourner à Saint-Valéry-sur-Somme où il habitait alors. Je l'engageai à rester, à nous aider à faire respecter la volonté du malade, lui représentant que c'était son devoir.

Je l'installai dans le bureau de travail de son oncle. L'après-midi vint Hyde de Neuville, l'ancien ministre de la marine de Charles X. Je lui fis part de la consigne et le conduisis à Blaize, auquel il dit : « *Ne pensez pas que je crois aux vertus de l'eau bénite et de la confession; mais il convient de ne pas s'écarter de la tradition. Que votre oncle pense tout ce qu'il voudra mais qu'aux yeux du peuple les apparences soient conservées, autrement c'est le triomphe des rouges.* » La baronne de Vaux vint le 1^{er} février, elle n'insista pas pour voir le malade, je la menai à Blaize.

Lamennais se rétablissait visiblement; le 3 février, en vue de l'arrivée de M^{me} de Kertanguy, je crus nécessaire de lui demander s'il entendait que je continuasse la surveillance de sa maison. Il répondit affirmativement et fit refaire à la date du 3 février la lettre qu'il m'avait donnée le 16 janvier et que Vitrolles trouvait déjà d'une date trop ancienne; il ajouta même une phrase au sujet des visites. M^{me} de Kertanguy arriva le 4 à 1 heure, présentée par M^{me} de Grandville qui avait pris un air triomphant. Celle-ci me demanda de l'introduire aussitôt dans la chambre du malade. « *Permettez-moi de prendre d'abord ses instructions* », lui dis-je. Je m'approchai de Lamennais qui me reprocha d'avoir fait venir sa nièce, ce qui n'était pas exact, et il ajouta : « *Après avoir fait battre ma porte par le clergé et les salons, l'archevêque envoie maintenant l'Abbaye-aux-Bois et c'est ma faible nièce qu'il met en avant, faites-la entrer, mais seule.* » Je transmis cette dernière volonté. M^{me} de Grandville mécontente resta debout, près de moi, contre la porte. L'attente ne fut pas longue, car presque aussitôt la nièce sortit de la chambre. La porte ouverte, Lamennais lui dit : « *Où es-tu descendue?* », elle dit : « *à l'Abbaye-aux-Bois, chez M^{me} de Grandville* ». — « *C'est bien,* répliqua sèchement Lamennais, *tu attendras que j'é te fasse demander.* » Je la reconduisis, elle se plaignit à moi de la froideur de son oncle. M^{me} de Grandville dit avec colère : « *Nous reviendrons demain.* » Je répétais ces choses à Blaize qui me dit que sa sœur ne faisait rien sans son confesseur, qu'elle n'avait ni initiative, ni volonté, que dans ce moment elle était sous la surveillance et la dépendance de M^{me} de Grandville qui lui faisait exécuter les ordres de l'archevêque. « *Peut-être,* ajouta-t-il, *allons-nous voir arriver aussi mon oncle Jean, le pauvre homme, soixante-quatorze ans, une partie du corps paralysé, le voyage le tuera.* » Il dit aussi que l'archevêque comptant sur la force de Madame de Vaux lui avait enjoint de pénétrer jusqu'au lit du malade et qu'elle avait refusé cette mission.

Les 4 et 8 février recommencent les assauts. MM. Benoit Champy, d'Ortignes, de Montigny, Hyde de Neuville; Mesdames Clément, Cottu, de Kertanguy, de Grandville

demandent à entrer. Aidé par Blaize je fais exécuter la consigne. Comme je dis que Lamennais va mieux, M^{me} de Grandville impatientée répond : « *Eh bien ! ouvrez la chambre.* » — « *Lamennais a-t-il écrit à M^{me} de Kertanguy de venir ?* » — « *Non mais une nièce a toujours le droit d'entrer chez son oncle.* » — « *Oui, si l'oncle y consent.* » — « *C'est étrange.* » — « *Ce qui serait étrange c'est qu'une nièce eût un droit contre la volonté de son oncle.* » — « *Elle est chez elle ici car elle est la légataire universelle.* » — « *Oui, mais à la condition que l'oncle soit mort.* » Je répète ce petit dialogue pour montrer la pression exercée pour s'emparer du malade, l'envelopper et en tirer une parole ressemblant à une rétractation.

Le jeudi 9 février, les médecins annoncèrent le début de la convalescence ; le 10, Blaize vint avec sa sœur qui cette fois ne fut pas accompagnée de M^{me} de Grandville et me demanda d'obtenir une entrevue de son oncle. Lamennais la remit au lendemain, ajoutant que ce serait la dernière fois. Blaize me dit qu'il partait le 13 et qu'il avait lui-même arrêté la place de sa sœur dans la diligence du 14 février.

Le 11 février l'engorgement du poumon avait disparu et Lamennais me parla de la composition du déjeuner qu'il donnerait pour fêter son rétablissement. Tout allait bien. Le 12, Blaize, qui m'avait aidé pendant son séjour, vint me faire ses adieux, il avait préparé une lettre qu'il me pria de remettre à son oncle. Je ne pus m'empêcher de lui dire en la lisant qu'il raisonnait là où il fallait laisser parler le cœur. Il insista, je n'osai pas refuser. La lettre mécontenta encore Lamennais.

La convalescence suivait son cours. M^{me} de Kertanguy revint le 13 ; Lamennais était levé, je le décidai à la recevoir une dernière fois, mais ce fut à regret. La visite fut courte ; la nièce partie, Lamennais me dit : « *Petite enfant, elle m'aimait, elle était douce, confiante. Aujourd'hui je sens que son amour, son respect même pour moi ont disparu, il y a absence de sympathie, elle est parmi mes ennemis* », puis Lamennais retomba dans ses rêveries. Le 15 février, je reçois une lettre de M^{me} de Kertanguy : « *Ma place était arrêtée dans la diligence ; mais me trouvant subitement indisposée je resterai quelques jours de plus à Paris. Si mon oncle pouvait avoir avec moi un moment d'entretien je vous serais obligée de me répondre par la personne qui vous remettra cette lettre.* » Lamennais me dicta la réponse suivante : « *M. Lamennais vient de prendre connaissance de votre lettre, votre indisposition l'afflige. Il me charge de vous faire observer que l'état de ses forces ne lui permet pas de vous désigner un jour. Le temps de votre départ arrivé, il vous prie de l'en prévenir, peut-être fera-t-il un effort pour causer un moment avec vous.* » Quand j'eus remis la lettre, Lamennais me dit : « *Que pensez-vous de cet instrument de supplice dans les mains de l'archevêque ?* » Je protestai, lui rappelant l'isolement de sa nièce, sa faiblesse ; ne ferait-il pas mieux de la prendre avec lui, immédiatement elle accepterait son autorité et lui-même serait moins seul. Lamennais ne répondit pas. Le lendemain nouvelle lettre de la nièce, elle me dit : « *Je vous prie de vouloir bien dire à mon oncle que je regrette lui avoir causé de la peine avec mon indisposition. Je vais*

mieux et je compte me mettre en route lundi prochain. Je serais heureuse de le voir avant mon départ samedi ou dimanche... » Je plaçai cette lettre sous les yeux de Lamennais qui s'écria : *« Cette pression est affreuse, je ne veux pas la voir ! »* Je lui représentai qu'il exagérait, qu'il n'était pas surprenant que sa nièce désirât l'embrasser avant son départ ; je pris une plume et du papier et lui demandai en riant : *« Que faut-il répondre ? »* — *« Rien, me dit-il. Écrivez ce que vous voudrez »*. J'écrivis : *« M. de Lamennais a goûté le bonheur de votre prompt rétablissement. Il vous attendra dimanche 18 à une heure, tenant à vous embrasser avant votre départ. N'est-ce pas le moment d'arranger votre vie avec la sienne ? Il est si seul ! »* Lamennais refusa d'entendre ce que j'avais écrit. Je le regrette encore, il ne m'aurait pas laissé commettre cette faute.

Je puis dire que le 17 et le 18 février furent des jours heureux, le docteur constatait les progrès de la convalescence et Lamennais éprouvait la joie de vivre.

Le dimanche matin 19, voyant Lamennais bien disposé je lui dis que pendant sa maladie, celle de ses instructions qui m'avait peiné le plus était de l'enterrer comme les pauvres dans la fosse commune, que cela me faisait horreur. *« Et à moi aussi, répliqua-t-il, et c'est pourquoi je veux que mes amis la voient de près et travaillent à la faire disparaître. Pourquoi après une vie de labeur le pauvre n'aurait-il pas un coin de terre pour se reposer ? »* Lamennais s'était animé ; conformément à l'ordre du docteur je me tus pour éviter une plus longue conversation. Quelque temps après Lamennais me dit subitement : *« J'espère que vous n'avez pas remis ma montre à Oswald ? »* — *« Non, il n'est pas venu »*, répondis-je. Il observa que ces remises ne devaient se faire qu'après la mort. Je l'avais mise dans le tiroir supérieur de sa commode formant bureau ; il la prit, l'examina, la remonta et la plaça dans son gilet ; j'observais sa joie et je lui dis qu'elle serait encore longtemps sa compagne. Le temps était beau, M^{me} de Kertanguy arriva à une heure avec M^{me} de Grandville ; je remarquai sa pâleur, elle ne me dit pas les politesses banales qui lui étaient coutumières. Elle entra dans la chambre de son oncle et je restai au salon avec sa gouvernante. L'entrevue dura plus d'une demi-heure, J'entendais les éclats de voix de Lamennais. Quand elle sortit je lui dis : *« Il me semble que vous avez manqué de prudence »*, elle répliqua que, quittant Paris, cette explication était nécessaire. Je me précipitai dans la chambre de Lamennais, il était méconnaissable ; la figure violacée, le regard profond ; il me dit avec colère : *« Ma nièce veut sauver mon âme en me tuant ; elle me lit une formule d'abjuration que lui a donné son confesseur. »* La diarrhée avait repris, j'appelai la garde et nous remettions Lamennais dans son lit quand le Dr Jallat entra. Il avait rencontré M^{me} de Kertanguy et son amie et me dit en venant à nous : *« C'est une rechute. Pourquoi n'avez-vous pas suivi mes conseils ? »*

Voici le bulletin que signa le docteur :

Le dimanche 19 février je revis Lamennais à huit heures du matin. L'amélioration qui depuis huit jours avait commencé à se manifester se présentait maintenant avec tous les

caractères d'une convalescence véritable. Cette fois l'appétit se faisait franchement sentir; le bouillon paraissait excellent au malade, circonstance qui ne s'était pas encore présentée lors des diverses améliorations que nous avons observées déjà au cours de la maladie.

Je saisis cette occasion pour rappeler à M. Lamennais que les diverses rechutes qu'il avait éprouvées ayant toujours été provoquées par les visites qu'il avait reçues, il était de la plus haute importance que pareille faute ne fût plus commise.

M. Lamennais reconnut la justesse de mes remarques, et promit de se conformer à mes recommandations. Je le quittai donc après cette assurance, bien convaincu que nous n'avions plus rien à redouter.

Je revins le même jour à deux heures de l'après-midi. Au bas de l'escalier je rencontrai MM^{mes} de Kertanguy et de Grandville. Ces dames se félicitaient du changement survenu dans l'état de M. Lamennais, et M^{me} de Kertanguy, me remerciant des soins que j'avais donnés à son oncle, m'apprit qu'elle avait eu avec lui un assez long entretien.

J'avoue que quelque grande que fût ma confiance dans les ressources qu'offrait le moral de M. Lamennais, et l'espérance qu'il était raisonnablement permis de conserver pour un malade que je venais de voir en quelques jours et deux fois successives, surmonter les dangers d'une pleurésie avec épanchement, j'avoue, dis-je, que malgré ma confiance en la force de résistance vitale qui s'était manifestée chez M. Lamennais dans le cours de cette maladie, je fus effrayé des conséquences qui pouvaient résulter de cette conversation prolongée pour une personne aussi impressionnable.

Mes craintes s'accrurent bien davantage quand j'appris que la garde-malade, de la pièce voisine où elle se tenait, avait pu entendre M. Lamennais, dont la parole, même en bonne santé, était ordinairement faible, s'exprimer dans cette entrevue avec une voix beaucoup plus forte que de coutume.

Je m'approchai de M. Lamennais et lui exprimai le regret de ce que nos conventions du matin eussent été oubliées : « Que voulez-vous, me dit-il, il était indispensable que cette explication eût lieu. »

Dès le soir même la soif commença de se faire sentir, l'agitation se manifesta pendant la nuit, et le lundi matin, la situation du malade était déjà grave.

A deux heures et demie, M. Emile Forgues arriva et me posa cette question : « *Est-il vrai que M. de Lamennais agonise?* » Je lui demandai qui le lui avait dit. Il me dit que c'était un prêtre qu'il venait de rencontrer. Je lui dis ma surprise, car il y avait une heure Lamennais était en pleine convalescence et maintenant, après un entretien avec sa nièce, la maladie semblait revenir.

La nuit fut mauvaise; la nouvelle de la rechute était dans les journaux du 20 février, Béranger vint me demander s'il devait écrire à M. Blaize, je lui répondis simplement que l'état de Lamennais me paraissait grave. Le lendemain les journaux publièrent un extrait du rapport du Dr Jallat, et je reçus encore une lettre de M^{me} de Kertanguy. « *Mon notaire, disait-elle, étant de retour de Saint-Pol, je me suis décidée à rester quelque temps encore à Paris... Demain je me présenterai chez mon oncle pour*

avoir de ses nouvelles... Je vous prie de me rappeler à son bon souvenir... » Cette lettre me fit mal, je la remis au Dr Jallat le priant de la montrer à Lamennais s'il le jugeait à propos. Il ne la montra pas. Autre chagrin : la garde, M^{me} Hartmann, demanda à se reposer; j'appris qu'à la suite d'insinuations d'anciens amis, elle s'était laissée aller à dire sa religion et qu'on lui fit depuis mille misères. « *Aujourd'hui ce n'est, me dit-elle, que l'épuisement qui m'oblige à me retirer.* »

Le 22 et le 23 je suis assailli de visites. J'applique la consigne des docteurs à tous, y compris à M^{me} de Kertanguy et à son amie. Celle-ci demande à me parler et se plaint de la note du Dr Jallat publiée dans les journaux; c'est, dit-elle, une affreuse accusation. Je lui réponds que je n'interviens pas dans la rédaction des bulletins des docteurs.

Le 24 février le malade est dans le même état, mais son esprit est toujours aussi lucide. Blaize arrive et j'espère qu'il va reprendre sa place au bureau de son oncle. Il y met une condition, c'est que son oncle le recevra et il me prie de le demander à son oncle. Béranger lui a donné ce conseil. Je lui dis que Béranger n'a pas comme moi essuyé un refus, et qu'il vaut mieux en conséquence qu'il fasse la démarche; j'offre de lui faciliter un entretien avec Lamennais. Blaize le reconnaît et retourne chez le prudent Béranger qui refuse de se charger de la demande. Malgré mes conseils et mes prières Blaize part en me demandant de le prévenir si l'état de son oncle devenait plus grave encore.

L'après-midi M^{me} Valleton, la nouvelle garde, vient me chercher, je m'approche de Lamennais, il est dans un de ses moments de contemplation intérieure; c'est peut-être dans cet isolement qu'il puise son génie, sa force d'âme, un certain bonheur caché. Je respecte son silence. Une demi-heure après je lui prends la main, il me regarde longuement en souriant et me dit : « *Encore un bon moment* »; puis, après un repos : « *Je veux retirer à ma nièce et vous donner le droit qu'elle a, d'après mon testament, de publier mes œuvres anciennes, car elle est entre les mains de mes ennemis.* » Je lui répondis que ma situation près de lui ne me permettait pas d'accepter, puis réfléchissant, je lui dis que sans rien modifier à son testament il pourrait, par une phrase ajoutée, donner à ses exécuteurs testamentaires le pouvoir de décider le moment opportun de publier chacune des œuvres. Il répondit : « *Je vais y penser.* »

Au salon, mon ami Hippolyte Carnot vint me rejoindre avec Henri Martin et Montanelli; il me dit qu'il avait causé avec les amis de Lamennais de la nouvelle campagne ouverte dans les journaux royalistes sur la séquestration où nous tenions Lamennais pour l'empêcher de revenir à l'Église. On faisait également comprendre que son esprit était affaibli. Il y avait là, suivant Carnot, un danger et, pour l'éviter, je devrais, pendant une journée, rendre la chambre presque publique et tenir registre de ce qui se passerait, de façon à avoir un document authentique prouvant que le malade avait conservé sa lucidité d'esprit et refusait toute rétractation. Ce conseil, venant d'une

personne dont je savais le jugement droit et sûr, me frappa. Dès le soir j'en parlai au docteur qui après réflexion m'engagea à le suivre, ajoutant que Lamennais était épuisé et ne vivrait plus que trois ou quatre jours. Il m'offrit en outre de rester pendant cette séance, de façon à arrêter les visites en cas de péril immédiat. Je dis donc à H. Carnot que je suivrais son conseil.

La journée du 25 fut triste, le malade comprenait que tout espoir était perdu; Henri Martin me dit de la part d'Hipp. Carnot que je ferais bien de hâter les choses et d'ouvrir le lendemain la porte de la chambre; Lamennais me parla de ses œuvres et de Forgues. Je lui répétei que, pour ses œuvres anciennes, la phrase dont je lui avais parlé, ajoutée à son testament, assurerait leur publication; quant à M. Forgues il n'y avait qu'à lui faire faire une déclaration publique dont nos amis prendraient acte. J'ajoutai aussitôt qu'il serait bon de profiter de cette formalité pour ouvrir la porte de sa chambre, je lui dis que c'était l'avis de ses amis et lui en donnai les raisons. Il ne me laissa pas finir et me dit : « *C'est entendu, mais vous serez là.* » Je lui répondis : « *Oui, certes, et avec vos amis.* » J'étais fatigué et allai me reposer au salon en pensant à la journée du lendemain. Émile Ollivier était près de moi, il me frappa le bras à plusieurs reprises et me dit : « *Mais vous n'entendez donc pas ?* » C'était M^{me} Cottu qui, assise près de M^{mes} de Grandville et de Kertanguy, disait à haute voix : « *C'est un scandale de voir un protestant commander ici, on ne connaît pas ces gens-là; comme nièce et unique héritière cette maison est à vous, que ce monsieur montre donc ses pouvoirs.* » Je n'entendis que cette fin, tout le monde me regardait, c'était trop. Je priai doucement M^{me} Cottu de parler plus bas : « *Mais, Monsieur, me dit-elle, je parle à M^{me} de Kertanguy* » — « *Madame, lui dis-je, vous gênez votre amie car elle sait que j'ai les pouvoirs du seul maître qui soit ici, M. de Lamennais; je vous ai déjà dit qu'il refusait de vous recevoir.* » M^{me} Cottu mit dans ses yeux toute la haine dont elle était capable, mais ne dit rien; un instant après elle se leva et disparut sans prendre congé de ses voisines. Sitôt qu'elle fut partie, celles-ci jugèrent bon de me déclarer qu'elles déclinaient toute participation aux paroles de leur amie. Elles me prièrent en partant de les aviser si un événement grave se produisait; je le leur promis.

La nuit du 25 au 26 fut mauvaise. Quand j'arrivai auprès de Lamennais, à deux heures du matin, il me dit : « *Je vous attendais* »; je m'assis, je pris la main qu'il me tendait et il s'assoupit dans cette position. Pour le reste de cette pénible journée je me contenterai de rapporter le procès-verbal qu'en ont dressé MM. Hippolyte Carnot, Henri Martin, Ar. Lévy, Montanelli et Jallat¹.

Le dimanche, 26 février 1854, Joseph Montanelli et Armand Lévy, qui avaient passé la nuit chez Lamennais, et Henri Martin, qui était venu le matin de bonne heure, se trouvaient

1. Je possède la copie de ce procès-verbal faite par Armand Lévy et signée des parties; c'est cette expédition signée que je reproduis ici.

tous les trois dans la chambre près du salon, quand sur une heure et demie de l'après-midi Auguste Barbet sortant de la chambre du malade les appela et les y fit rentrer avec lui. M. Lamennais préoccupé des tentatives qui avaient été faites durant sa maladie pour l'amener à rétractation et craignant qu'on exerçât une pression sur sa légataire universelle en éveillant des scrupules de conscience, de nature à empêcher l'exécution de sa volonté, avait voulu écrire quelques lignes à la suite de son testament. Ne l'ayant pu, il les dicta. Henri Martin les lui relut. Il dit : « Le commencement est bien », indiqua une correction de style dans le milieu, puis approuva le tout. Henri Martin les recopia, les lui relut et il persista. Sur la demande que lui firent Auguste Barbet et Henri Martin, s'il voulait qu'on appelât un officier public pour donner à cette disposition une forme authentique, M. Lamennais dit que c'était inutile, que pour sa nièce une obligation même purement morale suffisait. Il prit la plume, se souleva, pria Henri Martin de tenir le carton et signa. — En entrant dans la chambre, Auguste Barbet s'était placé debout au pied du lit, Henri Martin s'était assis à la tête, Armand Lévy à côté d'Henri Martin près de la porte du salon ouverte et derrière Armand Lévy, Joseph Montanelli de façon à ne point voiler la lumière de la croisée unique qui éclairait la chambre et l'alcôve.

Nous retournâmes tous les quatre dans la chambre du fond, afin que le malade pût reposer un peu. Vers les trois heures, le docteur Jallat nous dit qu'il trouvait M. Lamennais très mal. Aussitôt Auguste Barbet envoya chercher la nièce de Lamennais à l'Abbaye-aux-Bois par M. de Coux. Nous entrâmes dans la chambre du malade, la respiration était difficile. Nous étions depuis quelque temps agenouillés près de son lit, quand tout à coup attachant sur nous son regard fixe et long et pressant la main aux deux plus proches, il dit : « Ce sont de bons moments. » L'un de nous lui dit : « Nous serons toujours unis avec vous. » Il répondit, en faisant un signe de tête : « C'est bien, nous nous retrouver... » David d'Angers arriva et resta quelques instants. Puis survint Carnot, qui avait passé toute la nuit précédente chez M. Lamennais et presque en même temps la nièce du malade. Sa première parole fut : « Feli, veux-tu un prêtre ? tu veux un prêtre, n'est-ce pas ? » Lamennais répondit : « Non », la nièce reprit : « Je t'en supplie. » Mais il dit d'une voix forte : « Non ; non ; non ; qu'on me laisse en paix. » Un peu après la nièce s'étant rapprochée du lit et ayant dit : « N'avez-vous besoin de rien ? » il dit d'un ton mécontent : « Je n'ai besoin de rien du tout, sinon qu'on me laisse en paix. » Ayant dit : « Madame », la nièce crut qu'on l'appelait ; il dit : « Non. » Sur la demande si c'est la garde qu'il voulait, il dit : « Oui. » — Henri Martin et Carnot rentrèrent dans le cabinet de travail. Quand vint M^{me} de Grandville, elle s'approcha du lit et dit : « Je suis Antoinette, me reconnaissez-vous ? » Il dit : « Parfaitement, je suis bien aise de vous voir... mais j'ai affaire avec mes amis. » La nièce et son amie ayant promis de ne plus faire aucune tentative, elles restèrent au bout du canapé à prier. M. Lamennais se sentait mourir, il dit à l'un de nous : « Ce sera pour cette nuit ou la prochaine. »

A cinq heures moins un quart, Armand Lévy étant près du lit, Lamennais lui dit : « Il faudrait aller trouver M. Émile Forgues, rue de Tournon, n° 2, pour lui dire de venir me voir demain matin ou plutôt ce soir. » Armand Lévy répéta cette parole à Auguste Barbet et à Carnot, partit pour la rue de Tournon avec Henri Martin et revint avec Émile Forgues sur les cinq heures et demie. Auguste Barbet ayant prévenu le malade de l'arrivée de M. Forgues,

celui-ci entra, se pencha près du malade; M. Lamennais lui parla de la publication de ses œuvres dont il le chargeait par son testament et codicille et, entre autres choses, lui dit : « Soyez ferme, on essaiera de vous circonvenir, publiez sans changer ni retrancher. » Forgues dit : « Vos volontés seront exécutées complètement sans qu'il y soit changé un point ni une virgule. Je vous le jure. » Alors se retournant vers nous et rentrant dans le cabinet de travail de M. Lamennais, près de la cheminée, Forgues répéta : M. Lamennais m'a dit : « Soyez ferme, on essaiera de vous circonvenir. Je l'ai juré, je publierai tout ce que je trouverai. »

Dans la soirée, Armand Lévy s'approcha de la nièce de M. Lamennais et de M^{me} de Grandville qui étaient au salon. Elles lui dirent : « Il est bien triste de voir mourir et mourir comme cela. Car enfin, ajouta la nièce, c'est lui qui m'a faite chrétienne. » Armand Lévy répondit : « La chose première c'est que la volonté du mourant soit respectée. » La nièce dit : « C'est vrai et sa volonté est malheureusement trop évidente. » Il ajouta : « Si M. Lamennais eût voulu un prêtre, nous eussions été le chercher aussi vite que nous avons couru chez M. Forgues. » La nièce paraissait touchée de l'empressement qu'avait mis M. Barbet à la faire prévenir et elle le disait. Cette conversation fut répétée à l'instant aux personnes qui étaient dans l'autre pièce.

La lucidité de M. Lamennais fut parfaite toute cette journée du dimanche. Sa main conserva longtemps de la force; à dix heures du soir, il buvait avec une cuillère sans renverser, s'impatiant si l'on voulait soutenir sa main. — Le docteur Jallat qui le matin était venu sur les huit heures et demie et était reparti, revint sur les deux heures et resta jusqu'au soir.

La garde-malade qui veilla M. Lamennais depuis le jeudi 23 février jusqu'à la fin, l'autre garde étant tombée malade, est M^{me} Valleton. Elle ne le quitta pas.

Tout le dimanche soir, chaque personne qui se présentait put entrer : il entra même une personne qui n'avait jamais vu M. Lamennais. Entre autres personnes qui vinrent ce soir-là était M. Benoit Champy, l'un des exécuteurs testamentaires, le nonce polonais Karwosky, le général Ulloa; Carnot revint le soir, ainsi que Henri Martin avec Jean Reynaud : ce qui s'était passé en leur absence leur fut redit textuellement alors; ils partirent à dix heures du soir tous les trois et en même temps qu'eux Armand Lévy. Restèrent pendant la nuit : Auguste Barbet, Montanelli, Forgues, M^{me} de Grandville et la nièce de M. Lamennais.

Le lendemain matin M. Lamennais expira à neuf heures trente-huit minutes, peu d'instants après le départ de sa nièce et de Montanelli; on pensait qu'il passerait encore la journée tant il conserva de force jusqu'au dernier moment. M. Lamennais était en ce moment entouré de quelques-uns de ses anciens comme de ses nouveaux amis. Auguste Barbet lui ferma les yeux. Henri Martin était arrivé quelques minutes auparavant, Armand Lévy quelques instants après.

Toutes lesquelles choses nous avons cru devoir consigner, maintenant que notre mémoire est encore toute fraîche, pensant utile et nécessaire d'indiquer nettement au milieu de quelles circonstances avait eu lieu l'expression de la volonté de M. Lamennais sur la publication et la réimpression de ses ouvrages afin qu'on puisse au besoin mieux apprécier pourquoi il le fit, — comme aussi de faire connaître ses derniers moments, pour qu'il fût bien constaté quelle fut jusqu'à la fin son indépendance, sa lucidité, son énergie d'esprit et sa ferme volonté. — Paris, le quinze mars 1854.

Signé : H. CARNOT, — G. MONTANELLI, — A. LÉVY, — H. MARTIN, — JALLAT.

Lamennais mort, M^{me} de Kertanguy disparut sans laisser d'instructions ; Blaize était à Saint-Valéry ; je dus donc m'occuper seul de l'enterrement. Vers le 10 février j'avais dit à Blaize que la pensée de mettre mon ami dans la fosse commune m'était particulièrement pénible et que je me prêterais à une combinaison qui me dispenserait de cette obligation. Blaize m'avait approuvé, ajoutant qu'il en parlerait à sa sœur. Me trouvant seul, je me décidai à suivre à la lettre les instructions de Lamennais. Je fus aidé dans toutes les douloureuses formalités qu'exige un enterrement par un jeune avocat dont j'ai déjà parlé. Émile Ollivier avait demandé sa place dans la distribution



des périodes de garde, il venait assidûment tous les jours et s'offrit encore après la mort de Lamennais pour faire les démarches. C'est lui qui fit la déclaration à la mairie, prit la date du 1^{er} mars à neuf heures pour l'enterrement, réclama le convoi des pauvres, paya en mon nom la taxe d'inhumation et la bière, alla chercher le photographe, porta au commissaire de police ma demande d'autorisation pour mouler le visage. J'ai conservé tous ces menus papiers qui sont des souvenirs du grand écrivain. Je restai le soir du

27 à veiller le corps et, comme j'étais assoupi, je reçus un mot de Blaize qui me communiquait une nouvelle lettre adressée à Jean de Lamennais, dans laquelle Vitrolles m'accusait de séquestrer son frère pour l'empêcher de revenir à l'Église, ce qu'il savait être sa dernière volonté.

Le lendemain 28 février était le mardi gras ; le commissaire vint dans la matinée donner l'autorisation de mouler le visage. Je fis prévenir de suite David d'Angers qui vint l'après-midi, mais trop tard. Les chairs étaient déjà molles, le visage déformé ; malgré les habiles retouches de l'artiste le masque n'est pas ressemblant, tandis que la photographie faite la veille par Bertsch est d'une parfaite vérité.

Le soir je reçus une lettre signée Collet-Meygret, directeur de la Sûreté Générale, me demandant de venir de toute urgence à son cabinet, ce que je fis. Le directeur me dit qu'il était averti qu'une manifestation aurait lieu à l'occasion de l'enterrement de Lamennais et que l'on forcerait l'entrée d'une église. Dans ces

conditions, il était obligé de limiter le cortège aux personnes indiquées par Lamennais dans les instructions données à ses exécuteurs testamentaires. Je lui répondis que son observation m'indiquait qu'il avait eu communication de ces instructions et qu'il savait en conséquence que Lamennais avait interdit toute présentation du corps à l'église; que Lamennais avait demandé qu'on prévînt de sa mort quelques amis, mais n'avait nullement interdit à quiconque d'accompagner son corps au cimetière et de prier sur sa tombe. Collet-Meygret affirma à nouveau qu'il savait de source certaine qu'un scandale se préparait et puisqu'il ne semblait pas que je voulusse l'aider à l'empêcher, il aviserait seul.

Je me retirai et je trouvai rue du Grand-Chantier un employé de M. Benoit Champy qui me dit que son maître était trop fatigué pour venir, et qu'il était probable que la police demanderait que l'heure de l'enterrement fût avancée. Je compris qu'il avait eu avant ma visite un accord avec le directeur de la Sûreté.

Je restai avec Armand Lévy à veiller pendant la nuit du 28 février au 1^{er} mars, c'était celle du mardi gras: nous entendions dans la rue les trompes et les cris des masques et, à tout instant, nous pensions voir arriver les agents pour enlever le corps. Ils ne vinrent que vers six heures du matin apportant le cercueil; quand Lamennais y eut été déposé et que nous lui eûmes dit un suprême adieu on cloua le couvercle et on voulut l'emporter. Je m'y opposai en montrant sur le papier de la mairie que le service était fixé à 9 heures. Les agents me dirent que c'était l'ordre de la préfecture. Je leur demandai de me le montrer. « *Mais c'est un ordre verbal.* » — « *Dans ce cas, leur dis-je, vous ne passerez pas.* » Les agents déposèrent alors le cercueil et sortirent. Ils revinrent une heure après accompagnés d'un officier de police portant ses insignes, lequel me somma, au nom de la loi, de livrer le corps. Je lui répondis comme je l'avais fait la première fois à ses hommes. Il me tendit un papier que j'examinai. C'était un ordre d'enlever le corps, signé Collet-Meygret; mais l'heure était restée en blanc; je le fis observer à l'officier et lui dis que le papier de la mairie portant 9 heures restait toujours la seule pièce officielle. L'officier sortit et revint à sept heures et demie, accompagné du commissaire du quartier, qui me remit le papier où l'heure de l'enlèvement du corps était marquée: huit heures moins le quart. Je leur dis que je ne laisserais enlever le corps qu'exactement à cette heure et je demandai qu'il fût inscrit sur l'ordre que je protestais contre l'enlèvement du corps avant neuf heures, puisque c'était l'heure qui m'avait été officiellement donnée. Le commissaire reconnut que c'était justice et m'accorda ce que je demandais. Tous nos amis étaient arrivés pendant les négociations; Benoit Champy s'approcha de moi et me dit: « *Pourquoi ces difficultés?* » Je lui fis observer que je ne voulais pas prendre, vis-à-vis des amis de Lamennais, la responsabilité de l'avance de l'heure indiquée pour le convoi, que lui-même serait arrivé trop tard pour accompagner le corps au cimetière si j'avais laissé aller les choses sans protestation.

A huit heures moins dix, je vis le cercueil descendre l'escalier, la cour était remplie d'agents de police ; le corps, placé sur le corbillard du pauvre, fut encadré par une double rangée d'agents, nous suivîmes et on alla au cimetière du Père Lachaise par les chemins indiqués par la police : les rues des Quatre-Fils, de la Perle, du Pas-de-la-Mule.

Dans les rues il y avait un peuple énorme qui, silencieusement, prenait place derrière le corbillard et suivait. Au pont du canal, des gardes à cheval coupèrent le convoi et aidés par les agents chargèrent ceux qui étaient derrière pour les disperser. Il y eut de nombreux blessés dont mon ami. L. Vauzy, avocat, qui eut les poignets brisés d'un coup de casse-tête. A la grille du cimetière nous trouvâmes un nouveau groupe d'agents ; on compta les dix premières personnes du tronçon de cortège parvenu jusqu'à la grille et, seules, elles purent entrer.

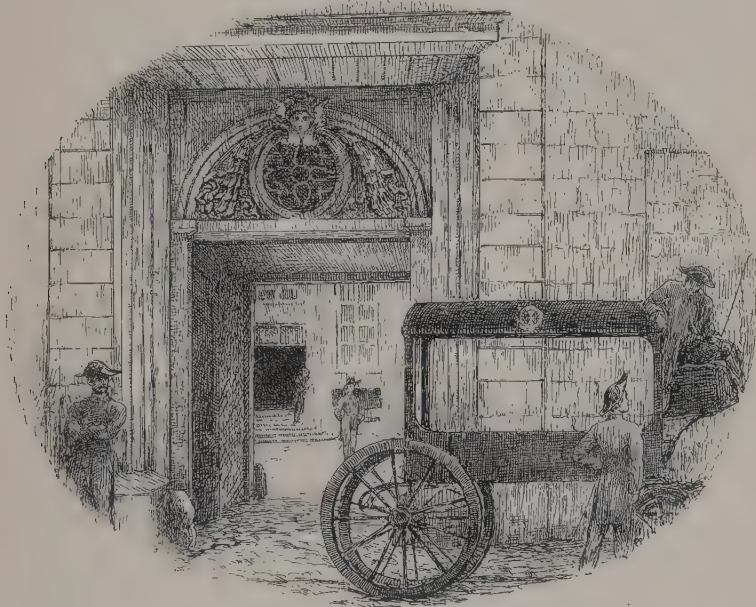
Le corbillard arriva près de la fosse commune, nous nous alignâmes sur un côté ; un commissaire de police et une vingtaine d'agents nous firent face de l'autre côté. Béranger, Benoit Champy, Blaize, Arnaud de l'Ariège et un jeune prêtre n'avaient pas suivi le convoi et étaient arrivés au cimetière quelque temps avant nous. J'étais avec Armand Lévy, Carnot, Henri Martin, le nonce Karwosky, Martin Pachoud, ministre protestant, et Émile Ollivier. Je fis signe à Blaize de prendre notre tête ; alors on enleva la bière du corbillard et avec des cordes on la laissa glisser au fond de la fosse à la suite d'une ligne de cercueils qui s'y trouvaient déjà. Le ciel qui jusqu'à ce moment était sombre se découvrit et un soleil radieux éclaira cette dernière scène. On jeta quelque terre, personne ne parla et, après une petite pause, sur un mot du commissaire, tout le monde se retira.

« *On ne mettra rien sur ma fosse, pas même une simple pierre.* » Tel était l'ordre de Lamennais ; une couronne de buis, quelques roses de Noël, ce n'est rien ; je les apportai l'après-midi. Les fossoyeurs étaient là continuant la descente des pauvres cercueils, j'appris d'eux que ceux qui le matin avaient descendu Lamennais n'appartenaient pas au cimetière, que son corps était entre Jean Bourg et Philippe Héry, que pour économiser la place les bières étaient alternativement dans un sens et dans l'autre, c'est-à-dire la tête de l'un entre les pieds des voisins ; enfin ceux qui avaient apporté le corps de Lamennais avaient averti leurs camarades qu'il avait dans la bouche un râtelier d'argent... Je ne sais pourquoi cette confidence me fit mal.

M. Benoît Champy résigna ses fonctions d'exécuteur testamentaire quelques jours après la mort de Lamennais ; je dus en conséquence m'occuper seul de l'inventaire, du dépôt du testament, du codicille et de la déclaration que Lamennais signa dans son lit le 26 janvier au sujet de la publication des livres et aussi de la remise des papiers à M. Forgues, ce qui donna lieu à de nombreux rendez-vous. Une dizaine de jours après la mort de son oncle, Ange Blaize vint me voir et me montra la procuration générale que lui avaient envoyée sa sœur M^{me} de Kertanguy, son oncle Jean de

Lamennais et toute la famille. Je n'avais plus affaire qu'à une seule personne, ce qui facilita beaucoup ma tâche.

D'après l'inventaire la succession de Lamennais s'élevait à 105 400 francs, argent disponible, plus 12 000 francs d'une rente servie par les éditeurs et des libraires chez lesquels il avait placé des fonds. C'était une fortune modeste, mais très suffisante pour un homme aussi austère que Lamennais. Sa dépense principale était l'aumône qu'il faisait à ceux qui venaient lui conter leur misère. Je donne ces chiffres pour répondre



Maison où mourut Lamennais.

à ses anciens amis, qui, pour l'amoindrir, dirent qu'il mourut insolvable. Ce bruit impressionna sa nièce qui n'accepta l'héritage que *sous bénéfice d'inventaire*. Tout ce qui avait appartenu à Lamennais fut donc vendu aux enchères, j'achetai la majorité de ses tableaux, ses garnitures de cheminées, sa salle à manger, sa vaisselle, sa verrerie, le bureau de son secrétaire, le fauteuil de son propre bureau avec son encrier. Il avait hérité d'une partie de ces objets du comte de Rouillac. J'espère que mon fils les donnera à un musée.

En 1854, je revins plusieurs fois sur la tombe de Lamennais. Déjà le 20 mars l'ordre des croix n'était plus le même; je questionnai le fossoyeur qui m'indiqua l'emplacement de son corps entre deux croix qui ne portaient pas les noms que j'avais relevés le jour de l'enterrement. Il m'expliqua ce bouleversement par l'enlèvement d'un corps qui avait été réclamé par la famille, mais il ajouta qu'une fois la terre

enlevée il reconnaîtrait certainement la bière de Lamennais. J'en parlai à M. Blaize, offrant de faire transporter le corps dans un terrain du cimetière que je venais d'acheter. Il y consentit, mais me demanda d'attendre une réponse de sa sœur. Je n'entendis plus parler de rien. Dans la suite Blaize m'avoua que sa sœur avait consulté son confesseur qui lui avait conseillé de refuser, dans la crainte que je ne fisse de cette tombe un lieu de pèlerinage.

Il y avait encore pour moi un point mystérieux. Pourquoi la police était-elle intervenue lors de l'enterrement de Lamennais tandis que personne ne songeait à faire une manifestation ?

Parmi les jeunes gens qui fréquentaient en 1830 le cabinet d'Armand Carrel était le comte de Morny ; il avait même pris une part active à la révolution de Juillet. Bien des fois j'avais déjeuné avec lui et, comme on le disait puissant, je me décidai à lui écrire un mot dans lequel, après avoir rappelé légèrement le passé, je lui demandais un instant d'entretien et lui en indiquais franchement le motif. Dans la soirée un garde me remettait sa carte de visite où il me priait de venir déjeuner avec lui le lendemain. Lorsque j'arrivai il avait sur sa table une petite chemise dont il tira une pièce non signée avec l'en-tête de l'archevêché dans laquelle on se disait informé qu'une manifestation importante aurait lieu à l'occasion de l'enterrement de Lamennais avec présentation forcée du corps à l'église de Saint-François. La seconde pièce était la copie des instructions données par Lamennais à M. Benoit Champy et à moi. Il la relut et dit en souriant : « *Vous voyez que nos agents n'ont fait que suivre les volontés de votre ami.* » Je protestai, mais je vis bien que Morny plaisantait, car il me reprocha aussitôt de ne pas l'avoir averti immédiatement après ma visite à la Sûreté. Je ne répéterai pas la manière dédaigneuse dont il me parla de M^{sr} Sibour, mais je compris que pour récompenser cet ex-libéral d'avoir chanté à la cathédrale un *Te Deum* en l'honneur du coup d'État on lui avait accordé le plaisir de quelques coups de casse-tête sur ceux qui suivaient le cercueil de Lamennais.

J'ai mis tout mon cœur à accomplir exactement les volontés de mon ami. J'avoue que ce devoir a été dur à remplir et que j'ai subi des blessures d'amour-propre qui m'ont fait souffrir. Mais je ne regrette pas d'avoir persévéré jusqu'au bout. La famille de Lamennais qui, un instant, avait vu en moi un protestant sectaire et peut-être aussi un ennemi qui prenait le cœur du grand homme, a fait auprès de moi, quand elle a mieux connu le passé, des démarches qui m'ont d'autant plus touché que je ne les attendais plus. Le vieil abbé Jean de Lamennais m'a fait visiter par l'un de ses collaborateurs qui, après m'avoir dit la reconnaissance de son supérieur, m'a demandé la permission de m'embrasser de sa part ; M. Ange Blaize, fondé de pouvoirs de la famille, m'a écrit le 20 août 1854 la lettre suivante :

Plus je pense, cher Monsieur Barbet, à ce qu'il y a eu de pénible dans votre position, à l'énergie que vous avez eue à déployer pour faire respecter la volonté de Féli de Lamennais

sur son lit de mort, alors qu'il était entouré des misérables intrigues d'un monde qui n'était plus le sien et plus je me prends à vous estimer et à vous aimer. Mon regret, je vous l'ai exprimé plus d'une fois, est de vous avoir connu trop tard, de n'avoir pas su apprécier comme je le fais maintenant votre dévouement désintéressé, votre esprit élevé et ce cœur indomptable dans l'amitié. Le jour viendra, et il n'est pas éloigné, où justice vous sera rendue et votre nom sera associé à celui de l'homme qui sera l'homme de l'avenir. Veuillez encore une fois recevoir l'expression bien sincère de ma vive reconnaissance et de tous mes sentiments les plus dévoués. A vous de cœur. — ANGE BLAIZE.

Quand douze ans plus tard, en 1866, la famille de Lamennais édita, en même temps que plusieurs de ses œuvres posthumes, sa correspondance avec son frère Jean qui seule explique son entrée dans les ordres, elle me demanda la permission de me dédier cette publication *comme à son plus fidèle ami* (Lettre du 13 mars 1865).

AUG. BARBET.

UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
1100 EAST 58TH STREET
CHICAGO, ILL. 60637



Entrée d'une ferme normande.

TABLE DES FIGURES

DESSINS DE P.-E. MANGEANT

	Pages.
J. Barbet de Jouy d'après le tableau de Riesner, 1814	<i>Frontispice</i>
Saint-Eustache-de-la-Forêt (église et cimetière).	VII
Lettre ornée : Coin du cimetière.	VII
Soldat mort	VIII
Moines défrichant la forêt de Lillebonne.	I
Lettre ornée : Plan de l'ancienne forêt de Lillebonne	I
Le hameau de la mare Barbet.	3
Les bûchers au marché de Rouen	7
Lettre ornée : Le Banneau emportant les condamnés	7
Pavillon de la ville de Richelieu construit par J. Barbet.	II
Frontispice du livre d'architecture de J. Barbet.	13
Armoiries d'André Barbet.	14
Les dragonnades	17
Lettre ornée : Les protestants pendus.	17
Mort d'Abraham Barbet	21
Porte de l'église de Saint-Antoine-de-la-Forêt.	23
Jeanne Herubel traînée sur la claie et jetée à la voirie	27
Lettre ornée : Prières dans les bois	27

	Pages.
Le vieux château de Lillebonne.	35
Lettre ornée : L'église de Saint-Jean-de-la-Neuille.	35
Coiffures cachoises.	39
La ferme d'Obermare.	42
Le Premier Consul visite les usines de Rouen (d'après le dessin d'Isabey).	49
Lettre ornée : L'usine de J. Barbet à Déville en 1804	49
Portrait de Juste Barbet, par Desoria, 1804	51
La Commission départementale de la Seine-Inférieure reçue par Louis-Philippe (1830).	57
Lettre ornée : Passage d'une barricade (1830)	57
Vue de la Manufacture de Jouy en 1815.	69
Lettre ornée : Portrait de H. Barbet de Jouy à vingt ans.	69
Portrait de H. Barbet de Jouy à quatre-vingts ans.	72
Plan du Louvre et des Tuileries	75
Marques des toiles de Jouy, à l'époque de J. Barbet de Jouy	78
Louis-Philippe visite à Rouen le Palais des Consuls.	79
Lettre ornée : Portrait de H. Barbet	79
Château de Valmont (Seine-Inférieure)	84
Armand Carrel et Auguste Barbet chez Lamennais.	87
Lettre ornée : Portrait d'Auguste Barbet.	87
Villa A. Barbet à Versailles.	90
Portrait de L.-A. Barbet, ingénieur, d'après C. Duran.	92
Portrait de C.-A. Barbet, ingénieur, d'après C. Duran.	93
Portrait de Félicité Lamennais, d'après A. Schefer	94
Mort de Lamennais; étaient présents : Hipp. Carnot, H. Martin, Aug. Barbet	95
Lettre ornée : Lamennais, d'après un dessin de H. Monnier.	95
Garniture de la cheminée du cabinet de travail de F. Lamennais	97
Lamennais sur son lit de mort	114
Maison où mourut Lamennais.	117
Vue de l'entrée d'une ferme normande	121
Vue de l'église du Gruchet, prise des bois de la rive droite de la vallée.	123
Vue du monastère du Valasse.	126



TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE. — A MES PETITS-FILS.	Pages. VII
--	---------------

CHAPITRE PREMIER

SAINT-EUSTACHE ET SAINT-ANTOINE-DE-LA-FORÊT, ROBERT ET JEAN BARBET	I
Le Pays de Caux; défrichement de la forêt de Lillebonne; construction de Saint-Antoine et de Saint-Eustache-de-la-Forêt; le nom de Barbet existe à Saint-Eustache dès le xiii ^e siècle	2
En 1513, Robert Barbet, de Saint-Eustache, va s'établir à Saint-Antoine; son fils Jean épouse Guillemette Mansoys en 1546 et adopte la Réforme en 1560.	5

CHAPITRE II

LA RÉFORME DANS LA RÉGION DE BOLBEC, JEAN, PIERRE ET THOMAS BARBET.	7
Jean, fils de Jean Barbet et de G. Mansoys, a neuf enfants parmi lesquels Jean et Denis, architectes de Richelieu.	11

Pierre, dernier fils de J. Barbet et de G. Mansoys, épouse Jeanne Mouette, en 1615; il a quatre enfants, l'aîné Thomas épousa Judith Mollé. Le dernier, Philippe, eut un fils, André, qui fut anobli	13
--	----

CHAPITRE III

LES PERSÉCUTIONS. MORT DE THOMAS ET D'ABRAHAM BARBET.	17
Persécutions dans la région de Bolbec; les dragonnades	19
Thomas Barbet et sa femme meurent en 1684, des suites des blessures reçues en voulant émigrer; mort d'Abraham Barbet, centenaire.	20
Guillaume Barbet, fils aîné de Thomas, épouse Marie Cauvin en 1670. Ses tentatives de fuite	21
Procès contre les cadavres des protestants	22
Quelques mots sur la branche aînée des Barbet restée à Saint-Eustache.	24

CHAPITRE IV

SUITES DE L'ÉDIT DE RÉVOCATION.	27
Assemblées clandestines des protestants. Guillaume Barbet refuse d'abjurer et meurt en 1707; son second fils, Guillaume, né en 1677, épouse Marie Leprestre.	30

CHAPITRE V

VERS L'ÉDIT DE TOLÉRANCE, G. BARBET-LEPRESTRE ET G. BARBET-DE LA HAIE.	35
Guillaume Barbet-Leprestre est, comme son père, prédicant, cultivateur, et fabricant mercier. Il meurt en 1733. Inventaire de sa succession et de ses papiers de famille.	37
Sa veuve et son fils unique Guillaume s'installent à Obermare. Ce dernier épouse Suzanne de la Haie	39
Guillaume Barbet meurt officier garde-côte.	44
Juste, le plus jeune fils de G. Barbet-de la Haie, quitte Obermare et s'installe à Rouen; il va à Tournai (Belgique) faire célébrer son mariage, 1783	45
L'Édit de tolérance de 1787. Mort de Suzanne de la Haie, veuve de Guillaume Barbet.	46
Résumé de l'histoire de la famille, jusqu'à la Révolution.	47

CHAPITRE VI

	Pages.
JUSTE BARBET ET L'USINE DE DÉVILLE.	49
Notes sur l'usine d'indienne de Déville, fondée en 1784, par J. Barbet. Juste Barbet meurt en 1813. Ses trois fils Juste, Henri et Auguste	50
Visites du premier Consul et de l'Empereur à Rouen	52
Mariage d'Auguste Barbet avec la belle-fille du comte Stan. de Girardin.	54

CHAPITRE VII

LA RÉVOLUTION DE 1830 A ROUEN	57
La Révolution commence à Rouen, le 27 juillet; les frères Henry et Auguste Barbet prennent part à son organisation	58
Auguste Barbet se rend à Paris le 29 juillet; de retour à Rouen, il est nommé Président de la Commission départementale. Actes de cette Commission	59
La Commission départementale se dissout le 7 août.	63
L'ex-Commission départementale et son Président Auguste Barbet reçus par le Roi, au Palais Royal, le 11 août 1830	64
Le 16 août, Henry Barbet est nommé maire de Rouen. Voyage du Roi à Rouen, le 17 mai 1831. Auguste Barbet, chevalier de la Légion d'honneur.	66

CHAPITRE VIII

JUSTE BARBET DE JOUY ET SON FILS HENRY, DIRECTEUR DES MUSÉES NATIONAUX	69
Juste Barbet achète l'usine d'Oberkampf à Jouy; sa gestion.	70
Henry Barbet de Jouy, fils de Juste, Conservateur du Louvre. Sa conduite pendant la Commune; il est nommé Directeur des Musées nationaux.	72

CHAPITRE IX

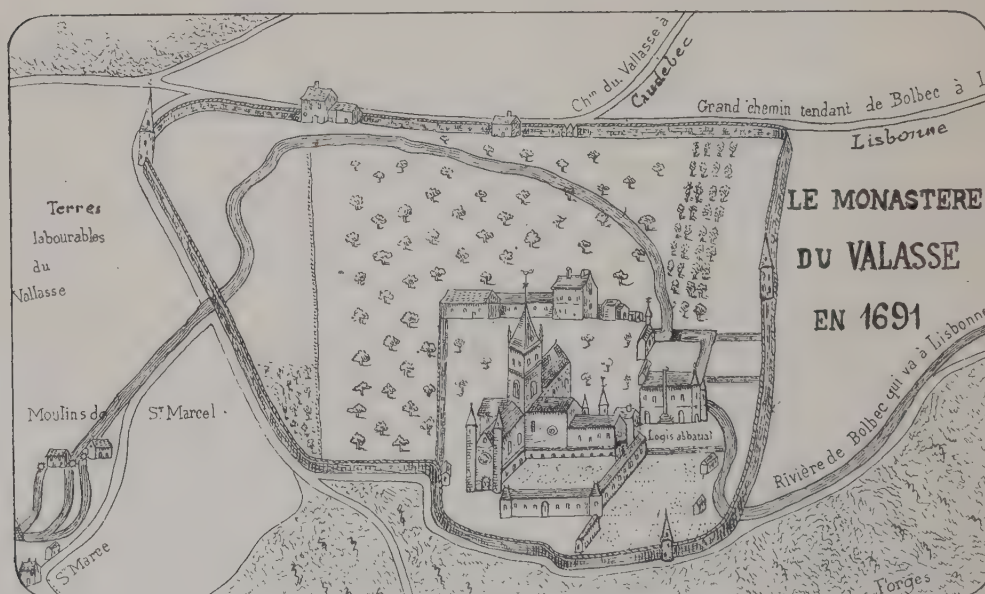
HENRY BARBET, PAIR DE FRANCE, MAIRE DE ROUEN	79
Étude de la carrière d'Henry Barbet comme maire, député, président du Conseil général de la Seine-Inférieure, président de la Chambre de commerce de Rouen, Pair de France.	81
Mort de Henry Barbet au château de Valmont	85

CHAPITRE X

	Pages.
AUGUSTE BARBET, RECEVEUR GÉNÉRAL DES FINANCES.	87
Ses ouvrages, ses relations avec Lamennais dont il est l'un des exécuteurs testamentaires	88
Auguste Barbet écrit une biographie de Lamennais	91
Son fils L.-Alexandre Barbet, ingénieur; ses travaux.	92
Son petit-fils C.-Auguste Barbet, ingénieur, est tué le 27 août 1914, au combat de la Marfée, près de Sedan.	93

CHAPITRE XI

LES DERNIERS MOMENTS DE LAMENNAIS, PAR AUGUSTE BARBET (février 1854).	95
---	----



IMPRIMÉ

PAR

PHILIPPE RENOARD

19, rue des Saints-Pères

PARIS

[Barbet, L.A.]

92
B233

Notice sur les trois

92
B233

DEL
MON 81

